N° 97 OCTOBRE 1927.

LA VIE SPIRITUELLE

REVUE MENSUELLE

LES PRINCIPES ET LA PRATIQUE

Le progrès spirituel normal et la communion quotidienne

Nous avons souvent dit que, selon la doctrine traditionnelle, telle que l'explique saint Thomas, le progrès spirituel normal devrait être, non pas seulement uniforme, mais accéléré, c'est-à-dire d'autant plus rapide que l'âme, plus rapprochée de Dieu, est plus attirée par lui, comme les corps tombent d'autant plus vite à la surface de la terre, qu'ils se rapprochent d'elle davantage et sont plus attirés par elle. Ainsi le juste, dans son voyage vers l'éternité, doit marcher *gressibus amoris*, dit saint Grégoire, à « pas d'amour », d'autant plus généreusement qu'il avance davantage vers Dieu ; normalement le progrès dans la voie unitive est plus rapide que dans la voie purgative ou des commençants, c'est ainsi que les dernières années de la vie des saints, malgré l'appesantissement de la vieillesse, nous manifestent une ascension plus prompte que les premières où il y avait pourtant l'attrait du nouveau. Cette ascension

toujours davantage, pour être toujours mieux comblée par le souverain Bien (1).

*
* *

Cette doctrine est grandement confirmée par ce que nous enseigne l'Église sur l'effet de la communion quotidienne. Lorsque celle-ci est faite avec les dispositions voulues, avec une intention droite et pieuse, avec esprit de foi et le désir d'avancer dans l'amour de Dieu, de vaincre nos inclinations désordonnées, elle produit en nous *ex opere operato* une *augmentation de charité*, proportionnée au degré de notre ferveur. Par là toute bonne communion nous dispose à mieux recevoir le saint Sacrement le lendemain. Chacune, en augmentant en nous la charité, nous dispose à communier le jour suivant, — sinon avec une ferveur sensible plus grande, car celle-ci est accidentelle, — du moins avec une plus grande promptitude de volonté au service de Dieu, ou avec une dévotion substantielle plus vive, malgré l'aridité qui peut survenir. Ainsi donc, *en principe*, ou normalement, si notre générosité se soutenait, chaque communion devrait être, non pas seulement aussi fervente, mais *plus fervente* que la précédente, et produire en nous une augmentation de charité proportionnée à cette ferveur croissante. Il devrait y avoir ainsi en nous un progrès pour ainsi dire uniformément accéléré de l'amour de Dieu, analogue à l'accélération de la chute des corps

(1) Cf. S. Thomas, I* II**, q. 24, a. 7 : « Terminus huic augmento praefigi non potest; quia semper caritate excrescente, superexcrescit habilitas ad ulterius augmentum. » Item IV *C. Gentes*, c. 19 : « Amatum in voluntate existit ut inclinans et quodammodo impellens intrinsecus amantem in ipsam rem amatam. Cf. Cajétan in I**, q. 27, a. 3, n° VI : « Amari non est trahi, sed trahere amantem, et consequenter fieri ut amatum, non est fieri ut tractum, sed ut trahens; ac per hoc, si aliquid fit in voluntate ut amatum, non fit ut tractum ad ipsam, sed e contrario ut trahens ipsam. »

selon la loi de la gravitation universelle. L'amour d'une âme pour Dieu, si rien ne l'arrête, surtout si elle communie tous les jours avec des dispositions meilleures, est une inclination surnaturelle toujours plus forte, qui entraîne cette âme vers le Bien suprême, comme la pesanteur entraîne les corps toujours plus vite vers le centre de la terre.

Ce progrès spirituel uniformément accéléré existait en la bienheureuse Vierge Marie pendant sa vie terrestre, car il n'y eut jamais en elle de péché véniel, ni d'imperfection qui retardât l'élan de sa charité. La plénitude initiale de grâce, qu'elle avait reçue à l'instant de sa conception immaculée, dépassait déjà la grâce de tous les saints et de tous les anges réunis, comme le diamant vaut plus à lui seul que toutes les autres pierres précieuses. Dans la suite, chacun de ses actes de charité, plus intense que le précédent, multipliait incessamment ce trésor spirituel, selon une progression merveilleuse que nous ne saurions imaginer (1). Cette accélération du progrès de l'amour surnaturel se produisait surtout lorsque Marie recevait des mains de saint Jean la sainte communion. Il n'y avait en elle en effet aucune suite du péché originel, ni aucune imperfection qui vînt diminuer l'ardeur de sa charité. La condition principale d'une fervente communion est d'avoir *faim de l'Eucharistie*; cette faim spirituelle existait en l'âme de la Vierge beaucoup plus encore que chez les plus plus grands saints. Et pourtant, en une sainte Catherine de Sienne, le désir de l'Eucharistie était si fort, qu'un jour qu'on lui avait refusé la communion, une parcelle de la grande hostie, que le célébrant tenait dans ses mains, se détacha et fut miraculeusement portée à la sainte. Ce même miracle se réalisa aussi pour la première communion de

(1) Cf. Hugon, O.P., *Marie, mère de la divine grâce*, p. 112-124.

la bienheureuse Imelda, qui mourut d'amour pendant son action de grâce. Pensons alors à la force de l'attrait qui portait vers Jésus, réellement présent dans l'Eucharistie, l'âme de Marie. Elle l'aimait avec un cœur de mère comme un fils non seulement chéri, mais légitimement adoré. Elle aimait en lui son âme et sa divinité, avec un cœur de Vierge le plus pur et le plus tendre qui fut jamais. S'oubliant totalement elle-même, elle revivait, pendant la messe célébrée par saint Jean, le sacrifice de la Croix. Mieux que personne, elle comprenait en quel sens profond ces deux sacrifices n'en font qu'un, car c'est toujours la même victime qui est offerte, et le même Prêtre qui l'offre, « idem nunc offerens, ministerio sacerdotum », comme dit le Concile de Trente. Comme sur le Calvaire, elle s'unissait chaque jour plus intimement à ce sacrifice perpétué sur l'autel, et elle y participait par une communion toujours plus fervente. Jésus, de son côté, avait le plus grand désir de la sanctification définitive de Marie. Il ne demande qu'à nous communiquer les trésors de grâce dont son cœur déborde, et il souffrait tant ici-bas de trouver des obstacles à cette divine communication. Or, en Marie, il n'y avait aucun obstacle : sa communion au Christ, présent dans l'Eucharistie, était la fusion aussi intime que possible que leurs deux vies spirituelles, celle du Rédempteur et celle de la corédemptrice, elle-même rachetée par la rédemption préservatrice la plus parfaite, qui est la plus haute des œuvres du Christ. Au moment de la communion Marie redevenait le tabernacle vivant du Corps sacré du Sauveur, tabernacle très pur, mille fois plus précieux que les ciboires d'or, tour d'ivoire, arche d'alliance, *vas insigne devotionis*.

Pour deviner un peu quels étaient les effets de cette communion, il faut se rappeler ce que dit sainte Thérèse de l'union transformante, dans la VII^e^ Demeure, union spirituelle plus intime que celle du cristal et de la lumière

qui le pénètre, que celle du fer incandescent et du feu qui lui communique ses propriétés. Ainsi les rayons de lumière et de chaleur surnaturelles partis de l'âme et de la divinité de Jésus éclairaient de plus en plus l'intelligence de la Vierge et vivifiaient toujours davantage sa volonté. Ces biens spirituels, cette sagesse infuse et cette bonté rayonnante, l'humble Vierge ne les pouvait en aucune façon rapporter à elle-même ; elle ne cessait d'en rendre gloire à Dieu. En elle se réalisait pleinement la parole de Notre-Seigneur rapportée par saint Jean, VI, 57 : « Comme le Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis par Lui et pour Lui, ainsi celui qui me mange vivra aussi par moi et pour moi. »

Marie médiatrice, au moment surtout de la sainte communion, était, dès ici-bas, comme un miroir très pur, qui réfléchissait vers Jésus la lumière et la chaleur surnaturelles qu'elle recevait de lui, et qui condensait aussi en quelque sorte cette lumière et cette chaleur pour la répandre sur nos âmes.

*
* *

Chez les saints, le progrès de l'amour de Dieu est quelque peu ralenti par les péchés véniels de fragilité qu'ils ne sauraient continuellement éviter ; cependant ces fautes légères sont en quelque sorte compensées par l'humilité plus grande en vue de laquelle Dieu permet ces négligences chez les élus. Aussi, malgré ce retard, ainsi compensé, le progrès spirituel ici-bas, chez les saints, reste pour ainsi dire uniformément accéléré, ou plus rapide dans leurs dernières années que dans les premières, en dépit de l'appesantissement causé par la vieillesse. Le prêtre de quatre-vingts ans peut dire ainsi avec une ferveur toujours nouvelle au début de la messe : « *Et introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat juventutem meam.* » L'Eucharistie, en

effet peut toujours renouveler la jeunesse spirituelle de l'âme sacerdotale et de toute âme intérieure, mieux encore que l'arbre de vie devait préserver de la vieillesse dans l'état d'innocence.

Mais il y a, même parmi les personnes qui communient tous les jours, des âmes *attardées*, qui ne progressent plus assez, et qui de fait ne se trouvent ni parmi les commençants, ni parmi les progressants, ni parmi les parfaits, comme un nain n'est plus un enfant, ni un adolescent, ni un adulte ; sa croissance s'est arrêtée contrairement aux lois du développement normal, son corps est devenu difforme.

Il y a chez les âmes attardées une déviation analogue au point de vue spirituel. Elles sont en état de grâce, et la communion, que quelques-unes reçoivent tous les jours, n'est pas une mauvaise communion, privée de tout effet. Elle produit bien en elles une faible augmentation de charité. Mais cette augmentation minime est *masquée* par le progrès inverse de certains péchés véniels délibérés, et il se pourrait même qu'elle soit *toujours plus retardée*, comme le mouvement de la pierre lancée en l'air, qui se ralentit toujours davantage, jusqu'à ce qu'enfin la pierre retombe.

Sans doute saint Thomas (1) et beaucoup d'autres théologiens nous enseignent que les péchés véniels ne diminuent *pas directement* la charité considérée en elle-même, car elle est une vertu *infuse*, qui ne s'accroît pas directement comme les vertus acquises par la répétition de nos actes vertueux, et qui par suite ne diminue pas intrinsèquement par leur cessation. De plus, le péché véniel étant un désordre relatif, non pas à la fin dernière, mais aux moyens, ne peut être puni par une diminution directe de

(1) IIª IIæ, q. 24, a. 10.

la charité qui regarde précisément notre fin ultime, Dieu à aimer par-dessus tout. La charité peut bien être détruite par tout péché mortel, qui nous détourne de la fin dernière, elle est incompatible avec lui ; mais elle n'est pas diminuée *en elle-même* par les péchés véniels ; celui qui avait il y a deux ans une charité de dix talents et n'a pas péché mortellement depuis lors, n'a pas aujourd'hui, malgré ses fautes vénielles, une charité inférieure à dix talents.

Tout cela est vrai ; cependant, comme l'enseigne saint Thomas (1), les péchés véniels diminuent *indirectement* la charité et disposent même au péché mortel. Ils diminuent extrinsèquement la ferveur de la charité, en l'empêchant de s'appliquer à tel objet, en l'empêchant de rayonner ; ils lui enlèvent sa liberté d'action par les obstacles dont ils l'entourent ; par eux en effet les inclinations désordonnées se développent et gênent grandement l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain. C'est comme si, dans une lanterne, la lumière gardait intérieurement la même intensité, pendant que les verres se terniraient de plus en plus par les éclaboussures du chemin ; la lanterne éclairerait de moins en moins. S'il y a dans une âme en état de grâce une *attache habituelle* au péché véniel, on peut dire que, bien que la charité ne diminue pas en elle-même, sa ferveur, sa liberté d'action est habituellement diminuée ; comme si par exemple quelqu'un, sans perdre de sa force, avait le bras habituellement lié.

Que s'ensuit-il pour une âme ainsi attardée, qui communie pourtant tous les jours ?

Si cette âme a une attache habituelle croissante au péché véniel, l'augmentation sacramentelle de la charité chaque jour est moindre, non pas nulle, mais moindre. Elle est, pour ainsi dire uniformément retardée comme le mouve-

(1) IIª IIæ, q. 24, a. 10.

ment de la pierre lancée en l'air. Plaise à Dieu que cette augmentation ne s'arrête pas complètement, comme le mouvement de cette pierre à l'instant où elle commence à retomber. Dans ce cas la communion n'aurait produit aucun effet; elle n'aurait plus été une bonne communion; l'attache au péché véniel aurait finalement disposé au péché mortel, directement ou indirectement volontaire (1). Là se vérifierait, hélas! pleinement l'adage : « Ne pas avancer, c'est reculer »; ne plus grandir du tout par la communion quotidienne, c'est reculer jusqu'au péché mortel, c'est être en mauvais état (2).

(1) Pour obtenir l'absolution de tous les péchés graves, soit directement, soit indirectement volontaires, après avoir accusé ceux dont nous avons le souvenir, ayons le très sincère regret de tous ceux qui nous échapperaient, et selon la mesure où le Seigneur nous en sait coupables. Les péchés indirectement volontaires sont généralement des fautes d'omission, comme par exemple l'omission de la messe du dimanche, qui provient de ce que, sans motif raisonnable, on a veillé trop tard la veille, en prévoyant qu'on ne se réveillerait probablement pas à l'heure voulue le lendemain. Cf. saint Thomas, I^{a} II^{ae}, q. 6, a. 3; a. 7, ad 3.

(2) Schram, O. S. B., a écrit dans ses *Institutiones theologiae mysticae*, t. II, § CDXXX, p. 125 : « Celebrans non proficiens, de malo statu suo timere potest. Nisi quotidianae vel frequenti celebrationi aut communioni *profectus* in spiritu respondeat, valde timendum est ne celebrans vel communicans, qui se putat esse in gratia, coram oculis Dei in statu peccati existat. Hoc timendum vel maxime est *recidivis* in gravia, quibus dolor et propositum suum merito suspecta esse possunt. Deinde idem timendum est non modice *tepidis*, qui ob venialium contemptum, etiam in ipsa celebratione vel communione, facile in mortalia labuntur, dum minus putant. Denique timendum hoc est *imperfectis*, ne, si non curent sollicite progredi, sensim in foveam degrediantur. Haec sunt peccata occulta et ignorantiae (vincibilis); quae etiam sancti in se timuerunt. Nam si, teste sancta Maria Magdalena de Pazzis (Vit., c. 94), « *una communio, facta cum vero spiritu et sensu, apta est ut faciat animam in magnam vitae perfectionem devenire* », unde ergo miseri nos in tanta frequentia tam parum aut nihil proficimus? »

Ces paroles paraissent à certains bien sévères, et cependant il faut bien tenir compte des péchés indirectement volontaires, suites de notre négligence; nous sommes responsables non seulement du mal que nous faisons, mais de l'omission du bien que nous devrions faire.

Mais probablement en beaucoup de ceux qui ne semblent pas progresser malgré la communion fréquente, celle-ci a au moins pour effet de leur faire éviter le péché mortel, auquel dispose le péché véniel réitéré. Si ces chrétiens ne communiaient pas, ils tomberaient dans une faute grave; s'ils n'y tombent pas et s'ils résistent à la tentation, c'est qu'ils progressent encore et méritent par cette résistance.

Si donc l'on évite le péché mortel, ou tout au moins, après ce péché, une mauvaise confession, sans regret suffisant, la communion faite avec une intention droite et pieuse pour résister à la tentation produit au moins une faible augmentation intrinsèque de la charité, qui peut être masquée, il est vrai, par les péchés véniels et leurs suites en nous. Il en est ainsi assez souvent, l'augmentation de la charité est *faible*, car par manque de ferveur on ne s'approche pas assez du foyer de grâces toujours nouvelles qu'est l'Eucharistie. Parfois, non seulement cette augmentation est faible, mais *toujours plus faible*, par suite d'une attache croissante au péché véniel.

S'il en est ainsi assez souvent, c'est la conséquence du désordre de cette attache persistante et progressive; mais normalement *chaque communion devrait être plus fervente* et *plus fructueuse que la précédente*, selon la dévotion non pas accidentelle et sensible, mais substantielle et de volonté, qui grandit avec la charité.

Cette doctrine porte des âmes pieuses à se poser la question : Est-ce que par la communion quotidienne j'avance *plus vite* ou *plus lentement* qu'il y a quelques années? Il y

Ce qui faisait dire au psalmiste (Ps. XVIII, 13) : « *Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me.* » Et saint Paul, pensant au volontaire indirect, écrivait aussi (I Cor., IV, 4) : « *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum; qui autem judicat me, Dominus est.* » Sur le volontaire indirect voir saint Thomas, I^{a} II^{ae}, q. 6, a. 3; q. 7, ad 3; q. 77, a. 7; II^{a} II^{ae}, q. 46, a. 2, ad 2; q. 64, a. 8; q. 79, a. 3, ad 3; *de Malo*, q. 3, a. 8.

a là dans notre vie spirituelle un mystère que Dieu voit à découvert, et sur lequel les hommes portent les jugements les plus divers. Souvent les saints, comme le Curé d'Ars, estiment qu'ils reculent, alors qu'en réalité, par la communion fréquente et leurs mérites, ils marchent toujours plus vite. Par contre, plusieurs, qui ne font presque aucun progrès, restent dans la fausse sécurité, qui n'est autre que l'incurie, la négligence de la sanctification et parfois même du salut.

En réagissant contre les jansénistes, qui proscrivaient la communion fréquente, il ne faudrait pas tomber dans l'autre extrême condamné par Innocent XI en cette proposition des laxistes : « La fréquence de la confession et de la communion, même chez ceux qui vivent comme des païens, est un signe de prédestination (1). »

Pour que la sainte communion produise un effet en nous, il faut la recevoir avec une intention droite et pieuse. Pour faire une fervente communion, il faut avoir une foi vive et cet ardent désir qui s'appelle la faim de l'Eucharistie. Il n'est pas question ici d'un désir d'ordre sensible, comme certaines consolations que le Seigneur nous accorde parfois, mais d'une aspiration spirituelle, fondée sur cette certitude absolue de la foi surnaturelle que l'Eucharistie est la nourriture qui refait nos forces spirituelles, réchauffe notre cœur, éclaire notre intelligence, fortifie notre volonté, calme nos passions.

D'où vient que nous n'éprouvons pas assez cette faim spirituelle? — Les médecins disent généralement aux personnes qui ont perdu l'appétit : « Faites de l'exercice. » On peut dire de même au point de vue spirituel, ce qui nous manque c'est *l'exercice*; il faudrait au moins une

(1) DENZINGER, n° 1206 : « Frequens confessio et communio, etiam in his qui gentiliter vivunt, est nota praedestinationis. »

mortification chaque jour, et peu à peu se développerait l'esprit de sacrifice qui donne la paix et la joie, en faisant mourir progressivement en nous l'égoïsme, l'amour-propre, l'orgueil ; ainsi l'amour de Dieu, de Notre-Seigneur et du prochain prendrait de plus en plus la première place en notre âme. Si, par le sacrifice quotidien, cet amour surnaturel grandit, alors nous aurons faim de l'Eucharistie.

En nous rappelant la communion si intime de Marie, dont nous parlions plus haut, avant de nous approcher de la sainte Table, demandons à la sainte Vierge de nous obtenir la grâce qui purifie le cœur, pour que Notre-Seigneur venant en nous n'y trouve pas d'obstacle, mais un vif désir de le recevoir. Alors nous soulagerons sa soif ardente de notre sanctification et de notre salut. Alors dans la communion et l'action de grâces, nous trouverons vraiment le Cœur eucharistique du Christ, nous comprendrons mieux le prix de l'acte de dilection suprême par lequel il s'est donné à nous dans le saint Sacrement ; nous verrons de plus en plus ce qu'il est : « Cœur, aimant nos cœurs, — cœur patient à nous attendre, pressé de nous exaucer, — cœur foyer de nouvelles grâces, — cœur silencieux voulant parler aux âmes. » — Rappelons-nous le conseil du bienheureux Grignion de Montfort (1) : au moment de la sainte communion, demandons à Marie de nous faire participer aux sentiments qu'elle avait elle-même quand elle la recevait, de nous obtenir une foi plus vive au mystère de la Rédemption, à la valeur infinie du sacrifice de la Croix perpétué sur l'autel ; de nous faire mieux entendre comment la sainte communion doit être une participation chaque jour plus intime à ce sacrifice, c'est-à-dire aux sentiments qu'avait Notre-Seigneur lui-même lorsqu'il

(1) *De la Vraie Dévotion à la sainte Vierge*, ch. VIII. Manière de pratiquer cette dévotion dans la sainte communion.

s'offrait pour nous sur le Calvaire et à ceux qui sont toujours vivants en son cœur, lorsqu'il ne cesse de s'offrir par le ministère de ses prêtres.

Si nous étions toujours en ces dispositions, chacune de nos communions serait plus fervente que la précédente, et notre marche vers Dieu serait par là même toujours plus rapide, comme nous l'avons vu dans la vie des saints. Ce ne serait pas là quelque chose d'extraordinaire, c'est la voie normale de la générosité, tout comme il est *dans l'ordre de la vie de la grâce* de ne jamais pécher mortellement après le baptême ; le péché mortel, si fréquent, hélas ! chez les baptisés, est un *désordre absolu*, il tue en eux la vie de la grâce, qui de soi est faite pour durer toujours et s'épanouir dans la gloire. Non seulement après le baptême, la grâce sanctifiante ne devrait jamais être détruite, mais elle devrait jusqu'à notre mort toujours augmenter d'autant plus vite que, nous rapprochant de Dieu, nous sommes plus attirés par Lui. En suivant généreusement cette voie normale, les âmes arriveraient bien sûr d'ordinaire à la contemplation aimante des mystères du salut, en particulier du mystère de la sainte messe qui se renouvelle pour nous tous les jours. N'est-ce pas là le sens de la parole de saint Thomas que nous citions au début de cet article : « *Qui sunt in gratia, quanto plus accedunt ad finem, plus debent crescere* (1) » ? Ceux qui sont en état de grâce doivent grandir spirituellement d'autant plus qu'ils se rapprochent du terme de leur voyage vers l'éternité.

Rome, Angelico.

fr. Rég. Garrigou-Lagrange, O. P.

(1) S. Thomas, *in Ep. ad Haebreos*, x, 25.

Le Sacrement de Pénitence et la rémission des péchés mortels

Heureux Naïm, loue le Seigneur qui se tient sur le chemin des funérailles.
DOMINIQUE-PIERRE DUPOUEY.

Les deux sacrements d'Eucharistie et de Pénitence sont les principaux moyens qui nous sont offerts pour acquérir la perfection chrétienne. L'un et l'autre sont renouvelables à volonté et peuvent par là même susciter des progrès incessants. Le premier, nous l'avons vu, excite la ferveur de notre charité et nous unit à Dieu, notre souverain Bien. Le second nous éloigne du mal, il nous purifie du péché. La Pénitence est le sacrement de la vie purgative, tandis que l'Eucharistie est le sacrement de la vie unitive. Et comme ces deux vies, distinctes en théorie, se combinent en des proportions diverses dans la réalité, les deux sacrements ont chez nous tous, tant que nous cheminons sur la terre, leur utilité et même leur nécessité. Le sacrement de Pénitence s'impose nécessairement dans le cas où l'âme est tombée dans le péché mortel, et l'on n'a pas le droit d'approcher de la table sainte sans cette purification préalable. Au lieu de nous rendre la vie, la communion serait l'occasion d'une chute plus profonde dans la mort spirituelle. Pour celui qui n'aurait à se reprocher que des péchés véniels la pratique du sacrement de Pénitence reste souverainement utile, indépendamment de l'Eucharistie qui remédie pourtant à ces péchés. Comment cela? Quel rôle

spécial ce sacrement est-il appelé à jouer sur ce point? Nous le verrons dans un second article. Aujourd'hui nous étudierons seulement la fonction du sacrement de Pénitence relativement au péché mortel qui est son principal objectif (1).

*
* *

I. — Vue d'ensemble

Depuis longtemps dans l'Église on a donné au sacrement de Pénitence le nom de planche de salut, *secunda tabula post naufragium*. Après le naufrage spirituel, c'est la Pénitence en effet qui nous permet d'échapper à la mort. Le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie constituent à eux trois comme le navire grâce auquel notre vie peut voguer heureusement vers sa belle destinée. Si nous savions y demeurer et profiter des grâces qu'ils nous donnent, le sacrement de Pénitence serait sans emploi nécessaire. Par malheur nous pouvons tomber hors du navire que la Providence nous a construit. Alors nous n'avons pas d'autre recours que la Pénitence (2).

Cette chute malheureuse hors de l'état de grâce où le Baptême nous a mis et que l'Eucharistie entretient, c'est le péché mortel. Pour y échapper, une fois qu'il est commis, l'instinct même incite le pécheur à lutter contre son mal; à s'en repentir et s'en délivrer, comme la nature pousse le naufragé à faire tous les efforts possibles afin de se sauver. Mais de quelle façon s'y prendre pour réussir? Dieu nous est venu en aide par la révélation en fixant les conditions de la vraie pénitence. Dès le début de sa prédication, Notre-Seigneur s'est dévoué à cette tâche, achevant ce que les prophètes avaient déjà commencé. Sous

(1) III^{a}, q. 84, a. 2, ad 3.
(2) III^{a}, q. 84, a. 5; a. 6, corp. et ad 3.

l'Ancien Testament il était déjà entendu que la pénitence comportait avant tout une douleur intime et consistait dans la contrition de l'âme plus que dans les manifestations extérieures. « Brisez vos cœurs et non vos vêtements », disait le prophète Joël.

On peut dire qu'une certaine confession existait aussi, puisqu'on devait demander aux prêtres d'offrir tel ou tel sacrifice pour les péchés que l'on avait commis. Cependant les ministres de Dieu n'avaient pas encore reçu pouvoir d'absoudre. C'est pourquoi sous la Loi ancienne le repentir n'allait pas de pair comme aujourd'hui avec la résolution de se confesser aux prêtres et d'accomplir la satisfaction fixée par eux pour recevoir le pardon divin. Le pouvoir d'absoudre les pécheurs, Notre-Seigneur durant sa vie promit qu'il le communiquerait à ses ministres. Mais, parce que ce pouvoir tire toute son efficacité de sa Passion, c'est après sa résurrection seulement que Jésus le donna (1). Dans un geste symbolique il souffla sur eux et il leur dit : « Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus (2). »

De par la volonté du Christ, les apôtres et leurs successeurs sont donc constitués juges des consciences. Les pécheurs devront leur confesser les fautes par eux commises, et, suivant que les prêtres constateront chez eux un repentir suffisant avec le ferme propos de ne plus pécher dans l'avenir et de satisfaire pour le passé, ils accorderont l'absolution.

Celle-ci apporte à la pénitence du pécheur son achèvement. Car jusque-là cette pénitence restait plus ou moins informe. Les actes du pénitent pris à part ne sont que la matière du sacrement, dit saint Thomas. Mais que sur ces

(1) III^a, q. 84, a. 7 corp. et ad 2.
(2) Joan., XX, 22-23.

actes tombe l'absolution du prêtre, et cette fois la pénitence est parfaite, le péché est effacé, l'âme est tirée du mal, par la jouissance de Dieu et en vertu de la passion du Christ (1).

Cette vertu et cette puissance s'insinuent dans les paroles que le prêtre prononce sur les âmes. Lorsque le prêtre dit : « Je t'absous », n'ajoute-t-il pas que c'est au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit que la Rédemption nous a rendu propices ? Telle est la source d'où les paroles de l'absolution tirent leur efficacité de forme sacramentelle (2).

Quant à la matière du sacrement, que par ses actes mêmes le pénitent présente au prêtre, l'opération divine l'anime aussi. N'est-ce pas grâce à l'inspiration du Christ que le repentir naît dans l'âme et va au-devant de l'absolution ? (3) Avant que le prêtre ait pu prononcer la parole sacramentelle, le pécheur obtient parfois le pardon de la miséricorde infinie. Les paroles du prêtre ne feront alors que confirmer et parfaire le résultat déjà acquis.

Cependant, il faut le dire, le pardon est l'effet du pouvoir des clefs promis et donné par Jésus aux apôtres et à leurs successeurs plus encore que des actes du pénitent, car l'absolution constitue la partie la plus importante, la forme du sacrement. Le pénitent contrit y aspire de toute son âme, et lorsque le pardon a été donné avant l'absolution sacramentelle, ce n'est jamais sans que celle-ci, dûment désirée, ait agi à ce titre (4). A défaut de prêtre, le souverain Prêtre est intervenu (5).

(1) III^a, q. 84, a. 2 et 3.
(2) III^a, q. 84, a. 3, ad 3.
(3) III^a, q. 84, a. 1, ad 2.
(4) III^a, q. 87, a. 6; Sup. III^a, q. 18, a. 1 : « Virtus clavium operatur ad culpae remissionem vel in voto existens, vel in actu se exercens. »
(5) Sup. qu. 8, a. 2, ad 1. « Defectum sacerdotis summus sacerdos supplet. »

Il sera bon d'insister longuement et tour à tour sur ces idées, en invoquant, pour les rendre plus vivantes, les confidences des âmes qui ont eu l'expérience de ces mystères et ont su la rendre sensible. Remarquons d'abord que c'est la miséricorde divine qui joue le grand rôle en tout ceci, la miséricorde divine incarnée dans le Christ qui continue invisiblement dans les âmes le rôle qu'il a joué au temps de l'Évangile.

*
* *

II. — L'action de la miséricorde divine

La conduite de Notre-Seigneur à l'égard des pécheurs fut toujours empreinte d'une telle miséricorde que les pharisiens et les scribes, ces dévots excessifs de l'ancienne Loi, en étaient tout scandalisés et murmuraient entre eux à ce sujet. C'est pour répondre à de tels murmures et justifier sa conduite que Notre-Seigneur raconta trois paraboles, les plus émouvantes qui soient tombées de ses lèvres. Rien ne met mieux en lumière sa miséricorde divine qui désire la conversion du pécheur, s'applique à le ramener, se réjouit de son retour (1).

Mentionnons d'abord, sans y insister, la parabole de la drachme retrouvée. Une femme perd une drachme sur dix qui formaient pour elle un petit trésor. Depuis qu'elle s'est rendu compte que cette drachme a disparu, la femme ne pense plus qu'à elle, parle à ses voisines de la peine qu'elle éprouve, allume la lampe pour fouiller du regard les coins obscurs, ramasse avec le balai les débris répandus par terre pêle-mêle, trouve enfin la petite pièce. Aussitôt elle communique la nouvelle aux amies : « Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé la drachme que j'avais

(1) Luc., xv. Voir le commentaire du P. Lagrange.

perdue. » Ainsi fait Dieu et se réjouit-il avec les anges du ciel quand il retrouve une âme égarée.

Les deux autres paraboles sont plus belles encore. Voici l'histoire de la brebis égarée. Une brebis est plus attachante, plus chère de toute façon qu'une pièce de monnaie. « Quel homme parmi vous, possédant cent brebis, et ayant perdu l'une d'elles, ne laisse les quatre-ving-dix-neuf autres dans le désert, et ne va après celle qui est perdue jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée? Et quand il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules tout joyeux, et revenant à sa maison il convoque ses amis et ses voisins, leur disant : Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. C'est ainsi, je vous le dis, qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur repentant que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. »

Oui, tel est le cœur de Dieu à l'égard du pécheur. Pour vous en faire une idée juste, nous dit Jésus, considérez ce bon berger qui quitte toutes ses autres brebis, les laisse là sans garde au milieu du désert et part à la recherche de l'unique qui est perdue et qui devient vraiment son unique souci, à ce qu'il paraît. Il est peu agréable pour faire un long chemin de se charger d'un fardeau. Avec joie pourtant le berger qui a retrouvé sa brebis au loin la met sur ses épaules et la ramène ainsi avec les autres : quelle image expressive et pour toujours ravissante! De plus touchante, je n'en connais qu'une : celle de la mère qui prend son petit enfant à son cou. Encore n'est-ce pas plus miséricordieux. Faire pour sa brebis ce qu'une mère fait pour son enfant, n'est-ce pas là le comble de la bonté?

Et la fin de l'histoire! Quand toutes les brebis, les quatre-vingt-dix-neuf et celle qui était perdue, toutes ensemble sont dans le parc voisin de sa demeure, le berger fait part de son grand bonheur aux voisins dont la sym-

pathie avait partagé sa peine. C'est une explosion de joie telle qu'il n'y en eut jamais pour les autres brebis. Vraiment celle-là qui était perdue occupe plus que toute autre, semble-t-il, le cœur de son berger. Or c'est pareillement que l'âme dévoyée donne plus de souci à Dieu qui la veut ramener, et plus de joie, une fois revenue, que tous les justes qui persévèrent.

Après ces deux premières paraboles Jésus en raconte une troisième. Ici ce n'est plus une pièce de monnaie, ce n'est plus même une brebis, mais un enfant qui s'égare loin de son père, un enfant, ce qu'il y a de plus cher au cœur paternel. « Un homme avait deux fils. » Ces deux fils représentent, l'un, les justes, l'autre, les pécheurs ; ou plutôt ils sont le juste et le pécheur mêmes. Les justes semblaient un peu négligés dans les précédentes paraboles. Ici l'on verra que, pour n'être pas l'occasion d'une joie expansive à un moment donné, ils vivent toujours dans l'intimité du Père, ayant sans cesse à leur disposition ses biens et son cœur, ce qui est tout de même préférable. Si le pécheur est davantage l'objet de la miséricorde de Dieu, le juste demeure plus profondément dans son amour. Le Père de la parabole, c'est Dieu même. Dire qu'il est l'image de Dieu, comme la femme qui cherchait la drachme et le berger qui ramenait la brebis égarée sont déjà une figure de la divine miséricorde, ce n'est pas assez dire. Remarquons que dans cette troisième parabole, Notre-Seigneur ne fera pas d'application. Il ne terminera plus en disant : « Il en est ainsi au ciel... » Le récit même nous met en contact immédiat avec le Père céleste.

Ce père avait donc deux fils. Mais citons simplement saint Luc : « Et le plus jeune dit à son père : Père, donnez-moi la part de la fortune qui me revient. Et il leur partagea son bien. Et après peu de jours le plus jeune fils ayant tout réalisé s'en alla vers un pays lointain, et il y

dissipa toute sa fortune, par une vie de folles dépenses. Or comme il avait tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à sentir le besoin.

« Et il alla s'attacher à l'un des citoyens de ce pays, et celui-ci l'envoya dans ses champs pour paître des pourceaux. Et il avait envie de remplir son ventre des caroubes que mangeaient les pourceaux, et personne ne lui en donnait. Alors, rentrant en lui-même, il dit : Combien de mercenaires de mon père ont du pain de reste, et moi je meurs ici de faim ! Je me lèverai, j'irai vers mon père et je lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un de vos mercenaires. Et se levant, il alla vers son père. Comme il était encore loin, son père l'aperçut et fut saisi de compassion, et, courant, se jeta à son cou et le couvrit de baisers. Alors le fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. Mais le père dit à ses serviteurs : Apportez bien vite la plus belle robe et l'en revêtez, mettez-lui à la main un anneau et des souliers aux pieds, et amenez le veau gras ; tuez-le, mangeons joyeusement, car mon fils que voici était mort, et il est revenu à la vie, il était perdu et il est retrouvé. Et ils commencèrent à festoyer.

« Or son fils aîné était aux champs, et lorsqu'à son retour il approcha de la maison, il entendit le jeu des instruments et des chœurs, et appelant un des serviteurs, il lui demanda ce que cela pouvait être. Celui-ci lui dit : Votre frère est venu, et votre père a tué le veau gras, parce qu'il l'a recouvré bien portant. Alors il se mit en colère et ne voulait pas entrer ; son père, étant sorti, l'y engageait. Mais lui répondit à son père : Voilà tant d'années que je vous sers, et je n'ai jamais désobéi à un de vos ordres, et à moi vous n'avez jamais donné un chevreau pour festoyer avec mes amis. Mais lorsque votre fils à vous qui a mangé

votre bien avec des courtisanes est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras. Mais le père lui dit : Mon enfant, tu es en tout temps avec moi, et tout ce qui est à moi est à toi ; mais il fallait festoyer et se réjouir, car ton frère à toi était mort et il est revenu à la vie, et il était perdu et il a été retrouvé (1). »

La conduite du frère aîné pour lequel on se montre parfois trop sévère est vraiment celle d'un juste qui a fait longuement son devoir monotone, mais dont la bonté de cœur ne peut se hausser, surtout du premier coup, jusqu'à participer à la miséricorde infinie. Est-ce étonnant? Le Père céleste s'emploie à l'y élever, comme il s'est mis en frais pour rendre au fils prodigue sa place perdue. Le père sort de sa maison, laisse tout pour venir à son aîné, lui expliquer les choses telles qu'il faut les voir : « Mon enfant, toi tu es en tout temps avec moi, et tout ce qui est à moi est à toi; mais il fallait bien se réjouir pour fêter le retour de ton frère parmi nous. »

Si cette parabole est supérieure aux deux autres pour l'ensemble des leçons données (et nous en tirerons profit peu à peu au cours de notre exposé), il est un point pourtant où elle apparaît moins expressive, c'est quand il s'agit de montrer l'action de Dieu allant chercher le pécheur dans son état mauvais pour le ramener. Et cependant n'a-t-on pas remarqué cette phrase : « Comme il était encore loin, son père l'aperçut et fut saisi de compassion, et, courant, se jeta à son cou et le couvrit de baisers. » Mais dans la réalité la prévenance paternelle fut bien plus grande encore. « Tu ne me reviendrais pas, peut lui dire le père, si je n'avais été te trouver sans qu'il y parût. C'est moi qui ai suscité dans ton cœur le regret et le désir du retour. »

Ceci, les paraboles de la drachme perdue et de la brebis

(1) Luc., xv, 11-32.

égarée l'ont parfaitement mis en lumière. Notre-Seigneur a cherché le pécheur. Notre-Seigneur l'a fait se lever et l'a reconduit, l'a porté vers la maison paternelle, comme c'est lui qui le reçoit dans ses bras, une fois que le mouvement de contrition est parfait.

« Les actes du pénitent proviennent d'une inspiration intérieure, dit saint Thomas. Cette pénitence intime est l'œuvre même de Dieu et de son Christ (1). » C'est par cette opération que le cœur se convertit, selon ce mot du prophète : « Convertissez-nous, Seigneur, et nous nous convertirons (2). »

Francis Jammes, racontant comment il revint à Dieu, écrivait ces lignes : « Je me relevai pour aller, ce dimanche-là, pleurer à la cathédrale de Bordeaux. Dans le tréfonds de mon être, une joie commençait à se faire jour. Serait-ce possible que l'homme pût être en possession d'une telle allégresse? Pour la première fois le païen que j'étais ressentait, comment dirai-je? le mouvement que crée Dieu dans l'éloignement de mon abîme. C'est vous d'abord que j'ai reconnu, mon Père (3). » Dans son récit sans prétention théologique, ce poète a pourtant bien su noter cette action de la grâce dont nous parlions.

La grâce nous sollicite, mais il faut prier pour la recevoir encore et afin qu'elle nous convertisse tout à fait. Citons un autre converti, Ernest Psichari, le petit-fils de Renan : « Vous êtes plus fort que nous, Seigneur, nous nous rendons... Nous vous mendions très misérablement votre grâce parce que nous ne pouvons vous tenir que de vous seul... Mon Dieu, je vous parle, écoutez-moi. Je ferai tout pour vous gagner. Ayez pitié de moi, mon Dieu; vous savez qu'on ne m'a pas appris à vous prier. Mais je vous dis comme votre Fils nous a dit de vous dire, je vous dis

(1) III[a], q. 84, a. 1, ad 2; a. 5, ad 3.
(2) III[a], q. 85, a. 5.
(3) R. P. Mainage, O. P., *Les témoins du renouveau catholique*, p. 76.

de tout mon amour comme mes pères l'ont dit autrefois : « Notre Père qui êtes aux cieux... »

« O larmes qui êtes la troisième Béatitude, larmes de joie et de paix, larmes des retrouvailles et des recommencements, coulez sur cette face de douleur! Aidez cette voix qui tremble et ces lèvres qui hésitent! Elles ne savent pas — ces mots sont si nouveaux pour elles! — et pourtant la merveilleuse Parole accourt du fond des âges, du fond de l'Éternité portée sur la colombe de l'Esprit (1). »

Cette expérience de Psichari récitant le *Notre Père* en rappelle une semblable, mais plus profonde, celle que fit Angèle de Foligno au stade qu'elle appelle son « seizième pas dans la voie de la pénitence » :

« Je priais Dieu qu'il me fît quelque grâce. Or tandis que je priais, il mit en mon cœur le *Notre Père* avec si claire intelligence de la divine bonté et de mon indignité, et chaque parole était expliquée en mon cœur; et je disais ce *Notre Père* des lèvres avec telle lenteur et connaissance de moi, que, quoique d'une part je pleurasse amèrement les péchés et mon indignité, que je connaissais là, cependant j'y eus une grande consolation, et commençai à goûter quelque chose de la douceur divine; car là je connaissais la bonté divine mieux qu'en aucune autre chose; mais je l'y trouve encore mieux. Mais pour ce qu'en ce dit *Notre Père* me furent montrés mon indignité et mes péchés, je commençai d'être couverte de honte, tant qu'à peine osais-je lever les yeux. Mais je me confiai de nouveau à la bienheureuse Vierge pour qu'elle m'impétrât l'indulgence des péchés. Et j'étais encore en amertume pour les péchés. Et en chacun des pas susdits je demeurai bon temps avant que je pusse me mouvoir au suivant; mais en certain pas je demeurai plus, en l'autre moins (2). »

(1) *Le voyage du centurion*, fin.

(2) *Le livre de la B^se Angèle de Foligno...* trad. Doncœur, p. 41-42 (Art Catholique).

Ne lira-t-on pas encore avec émotion ces vers où un pauvre enfant prodigue a chanté son retour vers la maison paternelle à partir de la douleur providentielle qui le dépouilla de tout?

Lorsqu'il ne resta plus de moi, de ma raison,
De mes vouloirs inébranlables
De mes vieux rêves, rien, qu'un paquet de haillons,
Rien qu'une loque lamentable,

Alors mon désespoir sentit tout près de lui
Un souffle doux comme une grâce,
Frais comme une caresse errante dans la nuit,
Et je vis dans l'ombre une face :

Cette face pleurait mes larmes et mes pleurs.
Son regard, ivre de tendresse,
Me contemplait avec un immense bonheur
Et tout fondait de ma détresse.

Puis un soupir, un chuchotement me sembla
Monter comme un parfum de mousse :
« Enfin, tu m'as trouvé, cher enfant, je suis là;
« Oui, c'est moi », dit une voix douce... (1)

C'est lui en effet déjà présent d'avance et qui l'enveloppait de toutes parts, qui murait les issues pour l'empêcher d'échapper,

Si bien que vous m'avez de toute éternité
Couvé sous votre amour terrible
A travers les erreurs, les maux, les vérités,
Sur moi vous veilliez, inflexible (2).

C'est Lui qui veillait et qui, agissant sur sa volonté, l'achemina enfin vers la pénitence (3). Assez couramment l'on croit et l'on se redit que Dieu nous attend là-bas présent dans le prêtre qui absout. Mais, remarque M. Olier, « ce qui est encore plus admirable en l'Église où Jésus-Christ

(1) A. Fleury, *Au carrefour de la douleur.*
(2) Ibid.
(3) III^a, q. 86, a. 2, ad 3.

est tout et où il anime de son esprit et de sa vie tous ses membres, soit les supérieurs, soit les inférieurs, c'est que, nous approchant du confesseur, nous devons regarder en nous Jésus pénitent, qui, pour nous rendre dignes de l'absolution, nous veut remplir de cet esprit de pénitence, et nous rendre intérieurement victimes pour le péché, avant que de nous réconcilier avec Dieu son Père.

« Jésus-Christ a été une fois en soi la réconciliation du genre humain; car comme il a été soumis à son Père et à toute sa justice, et qu'il s'est trouvé revêtu de toute la douleur que méritait notre péché, le Père en lui a embrassé tous les pécheurs qui lui étaient unis comme les membres à leur chef; ainsi tous lui ont été réconciliés par Jésus-Christ, et par conséquent Jésus-Christ a été en soi notre réconciliation.

« Jésus-Christ est encore en nous notre réconciliation; car il est dans tous les chrétiens (qui s'approchent des prêtres, véritables symboles de Dieu, juge des hommes) pour les réconcilier à son Père; il est en eux intérieurement pénitent, il y est plein de douleur du péché et parfaitement soumis au jugement, à la rigueur et à la justice de Dieu, et par conséquent Jésus-Christ en nous-mêmes est aussi notre réconciliation.

« Soyons donc intérieurement unis à Jésus-Christ et revêtus de lui lorsque nous nous présentons au confessionnal, si nous voulons nous rendre dignes de l'absolution (1). »

« C'est vous d'abord que j'ai reconnu, mon Père », disait Francis Jammes. On a pu remarquer que ces pénitents, dont nous citions tout à l'heure le témoignage entre bien d'autres semblables que l'on pourrait invoquer, sont, dans leur mouvement de retour, ramenés d'abord à la foi et à la confiance en Dieu, vrai Père et Père miséricordieux des

(1) J.-J. Olier, *La journée chrétienne*, de la confession.

hommes, en Celui-là même que Jésus nous a révélé dans la parabole du prodigue. Ah ! cette parabole que le divin Maître nous a racontée une fois pour toujours et que saint Luc a reproduite sous son inspiration, elle est comme le dernier lien qui rattache encore à lui les pauvres membres morts de son corps mystique et permettra à la vie de les reconquérir. Parabole éternellement jeune et touchante !

« A moins d'avoir un cœur de pierre, mon enfant, qui l'entendrait sans pleurer ?

Depuis deux mille ans elle a fait pleurer des hommes innombrables...

Elle a touché dans le cœur de l'homme un point unique, un point secret, un point mystérieux...

C'est la parole de Jésus qui a porté le plus loin, mon enfant.

Elle a éveillé dans le cœur on ne sait quel point de répondance

Unique.

Aussi elle a eu une fortune

Unique.

Elle est célèbre même chez les impies.

Elle y a trouvé, la même, un point d'entrée.

Seule peut-être elle est restée plantée au cœur de l'impie

Comme un clou de tendresse.

Or il dit : Un homme avait deux fils :

Et celui qui l'entend pour la centième fois,

C'est comme si c'était la première fois

Qu'il l'entendrait.

Un homme avait deux fils. Elle est belle dans Luc. Elle est belle partout.

Elle n'est que dans Luc, elle est partout.

Elle est belle sur la terre et dans le ciel. Elle est belle partout.

Rien que d'y penser, un sanglot vous en monte à la gorge.

C'est la parole de Jésus qui a eu le plus grand retentissement

Dans le monde...

Quel point sensible a-t-elle trouvé

Que nul n'avait trouvé avant elle,

Que nul n'a trouvé, (autant), depuis.

Quel point unique,
Insoupçonné encore,
Inobtenu depuis.
Point de douleur, point de détresse, point d'espérance.
Point douloureux, point d'inquiétude.
Point de meurtrissure au cœur de l'homme.
Point où il ne faut pas appuyer, point de cicatrice, point de couture et de cicatrisation.
Où il ne faut pas que l'on appuie...
Quand une fois cette parabole a mordu au cœur
Le cœur infidèle et le cœur fidèle,
Nulle volupté n'effacera plus
La trace de ses dents.
Telle est cette parole. C'est une parole qui accompagne.
Elle suit comme un chien
Que l'on bat mais qui reste...
Quand le pécheur s'éloigne de Dieu, mon enfant,
A mesure qu'il s'éloigne, à mesure qu'il s'enfonce dans les pays perdus, à mesure qu'il se perd,
Il jette au bord du chemin, dans la ronce et dans les pierres,
Comme inutiles et embarrassants et qui l'embêtent, les biens les plus précieux. Les biens les plus sacrés.
La parole de Dieu, les plus purs trésors.
Mais il y a une parole de Dieu qu'il ne rejettera point.
Sur laquelle tout homme a pleuré tant de fois...
On n'a pas besoin de s'occuper d'elle, et de la porter. C'est elle
Qui s'occupe de vous et de se porter et de se faire porter...
Toujours une lumière veille qui ne sera jamais mise sous le boisseau. Toujours une lampe.
Toujours un point de douleur cuit. *Un homme avait deux fils.* Un point qu'il connaît bien.
Dans la fausse quiétude un point d'inquiétude, un point d'espérance...
Car tout au fond, au fond de sa honte et de son péché il aime (mieux) ne pas avoir la paix. Cela le rassure un peu (1). »

(*A suivre.*)

D. JORET.

(1) CH. PÉGUY, *Le porche du mystère de la deuxième vertu*, p. 157-163, Cahiers de la Quinzaine.

LES MAITRES ET LES MODÈLES

L'œuvre doctrinale de saint Bernard [1]

VIII

LA TRINITÉ ET L'INCARNATION D'APRÈS SAINT BERNARD.

Nous avons vu avec quel sans-façon Abailard traitait le dogme fondamental de la très sainte Trinité. Il paraissait le nier complètement, en disant que les trois Personnes sont un même Dieu considéré sous trois aspects : puissance, sagesse et bonté. Puis il brisait l'unité divine, en mettant entre les trois Personnes des inégalités choquantes. Il passait ainsi d'un extrême à l'autre, du sabellianisme à l'arianisme. Il affirmait par exemple que la puissance n'était que partiellement transmise au Fils par le Père, et qu'elle était complètement annulée dans l'Esprit-Saint. Quant à la troisième Personne de la sainte Trinité, il niait qu'elle fût de la substance du Père, il en faisait l'âme du monde. — Toutes ces erreurs étaient, il est vrai, à moitié rétractées par Abailard, qui, embarrassé dans les subtilités de sa dialectique, ne s'entendait pas lui-même. Ainsi, d'un côté il confessait que le Saint-Esprit était consubstantiel au Père et au Fils ; mais de l'autre il ne convenait pas qu'il émanât de leur substance, parce qu'alors, disait-il, il serait

(1) Voir *La Vie Spirituelle*, septembre 1927.

leur fils. C'est le propre des novateurs de se contredire eux-mêmes.

Saint Bernard rétablit la doctrine catholique sur tous ces points, et de la manière la plus lumineuse. Il rapporte la belle notion de Dieu, communément usitée au Moyen Âge : *Dieu est chose si bonne que meilleure ne peut être.* Il ne saurait donc y avoir en lui du plus et du moins. « En lui tout est supérieur, rien n'est disparate; tout est un, rien n'est divisé; tout est intègre, rien n'est disjoint; en un mot tout est lui-même, rien n'est imparfait ou indigent. Chacune des trois Personnes est à elle seule ce que sont les trois Personnes ensemble. Le tout qui est Dieu est un tout indivisible ; il n'est pas plus augmenté dans les trois Personnes considérées ensemble, qu'il n'est diminué en chacune prise isolément. Il ne faut pas s'imaginer que ce tout soit partagé entre elles ; elles sont elles-mêmes substantiellement ce tout. Quand nous disons que l'une des trois Personnes procède de l'autre, que l'une se rapporte à l'autre, nous établissons leur distinction réciproque, sans faire tort à l'unité. On doit dire, en parlant des Personnes, qu'elles sont *autres* l'une que l'autre, mais non pas qu'elles sont *autre chose* l'une que l'autre ; car elles sont en tout la même chose, en sorte que la confession de la Trinité ne porte pas préjudice à l'unité, et que l'affirmation de l'unité ne détruise pas la trinité des Personnes. » (*De Err. Ab.*, II.)

Il est bon de se nourrir, comme disait Bossuet, de cette belle théologie. Armé d'une doctrine si solide, saint Bernard n'avait pas de peine à terrasser Abailard, qui partageait les attributs divins entre les trois Personnes, en sorte par exemple que le Saint-Esprit se trouvait dénué de toute puissance. Le saint docteur montre combien cet exposé du dogme est contraire aux Écritures, qui nomment le Saint-Esprit un *Esprit de force.*

Dans ses grossières imaginations, Abailard comparait

Dieu le Père à une plaque d'airain, Dieu le Fils à l'empreinte marquée sur cette plaque; d'après ce système, le Fils suppose le Père qu'il perfectionne. Est-il besoin de dire que jamais catholique n'a dogmatisé de la sorte? Saint Bernard n'avait pas de peine à le démontrer.

Le saint docteur fait voir également combien il est absurde de prétendre que le Saint-Esprit ne saurait émaner de la substance du Père et du Fils, dès lors qu'il n'est pas appelé leur fils : comme si tout ce qui sort d'un être était engendré par lui; comme si, par exemple, Ève était fille d'Adam, quoique sortie d'Adam, et formée de sa substance.

Il semble que le novateur ait voulu de préférence s'attaquer à la troisième Personne divine, en l'honneur de laquelle il devait pourtant ériger le monastère du Paraclet. Après avoir nié qu'elle ait aucune puissance, après avoir enseigné qu'elle n'était pas de la substance du Père et du Fils, il la proclamait l'âme du monde : il disait, d'après Platon, que le monde est un animal d'autant plus excellent, qu'il a pour âme le Saint-Esprit. « Et ici, dit saint Bernard, tandis qu'il s'échauffe à faire de Platon un chrétien, il prouve qu'il n'est lui-même qu'un païen. » (*De Err. Ab.*, IV.)

Que de gens, que de chrétiens, depuis Abailard, n'ont réussi qu'à se paganiser eux-mêmes, en voulant christianiser à tout prix les païens! *Dum multum sudat, quomodo Platonem faciat christianum, se probat ethnicum.*

Saint Bernard était bien fait pour venger des injures du maître sophiste la troisième Personne de la sainte Trinité. Personne a-t-il jamais parlé plus divinement de cet Esprit d'amour? Faut-il reproduire ici la page du *Sermon VIII sur le Cantique*, où il nomme le Saint-Esprit *le baiser mystérieux du Père et du Fils*? « Cette mutuelle connaissance et dilection du Père et du Fils, qu'est-elle sinon un baiser à la fois très suave et très secret? Mais je pense que

la créature angélique elle-même ne saurait être admise à cette intimité... Et quel est ce baiser, sinon l'Esprit-Saint, lui qui est la paix imperturbable du Père et du Fils, leur soudure indissoluble, leur amour personnel, leur indivisible unité... C'est ce baiser que demande l'Épouse, quand elle dit : *Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche!* C'est, dis-je, le Saint-Esprit, en qui nous sont révélés le Père et le Fils. *La vie éternelle,* dit saint Jean, *consiste à vous connaître, vous le vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ.* Et le Saint-Esprit, n'est-ce pas aussi la vie éternelle de le connaître? Sans doute, mais il est impossible de connaître adéquatement le Père et le Fils, si l'on ignore la bonté de l'un et de l'autre qui est l'Esprit-Saint. Car il est l'amour, il est la bonté de l'un et de l'autre. » (*loco citato.*)

Que cette conception est pure et élevée si on la rapproche de la conception panthéistique d'Abailard, qui, vrai païen, faisait du Saint-Esprit l'âme du monde! « Dès le commencement, dit Virgile, un esprit intérieur vivifie le ciel, et les plaines liquides, et les astres titaniens, et le globe éclatant de la lune; répandue à travers les parties du monde, une intelligence agite la matière et se mêle à tout ce grand corps. » Cette théorie est séduisante, surtout chantée en si beaux vers; elle a même un côté tolérable. Mais lier l'Esprit de Dieu au monde comme l'âme à son propre corps, enfermer le Créateur dans son ouvrage, en faire la vertu immanente de la matière, c'est le dégrader et l'avilir. Saint Bernard répudiait ce mélange de l'Esprit transcendant avec la matière grossière ; mais en revanche, comme il le discernait rayonnant et agissant dans les âmes saintes! Avec quelle profonde intuition il suivait ses opérations secrètes! Comme il décrivait « l'art divin de cet Esprit, qui se meut dans l'intime de notre âme, avec une merveilleuse subtilité et suavité » ! (*In Cant. Serm.* VII.)

Impuissante à comprendre l'Esprit-Saint, Abailard ne comprenait pas davantage son œuvre capitale qui est l'Incarnation du Verbe. Pour le novateur, la nature humaine n'avait pu être prise en véritable unité de personne par le Fils de Dieu, et introduite dans la Trinité ; il allait donc, quoique sans bien oser formuler son erreur, à mettre, comme Nestorius, deux personnes en Jésus-Christ.

Sur ce point comme sur tous les autres, saint Bernard est l'homme de la tradition et de la foi ; mais ici encore il enrichit la tradition, il revêt la foi d'un surcroît de lumière. Essayons de donner un très bref aperçu de sa doctrine.

Saint Bernard voit, dans l'unité de personne qui joint ensemble, par un nœud très étroit et indissoluble, les deux natures divine et humaine en Jésus-Christ, l'unité qui imite le mieux et qui glorifie le plus l'unité de la nature divine en trois Personnes distinctes. Il découvre, en cette unité de l'Incarnation, le rapprochement de trois substances : le Verbe, l'âme humaine et la chair. Il montre comment le Verbe s'est uni si intimement à l'âme et à la chair que celles-ci, ayant été momentanément séparées l'une de l'autre par la mort, sont restées néanmoins effectivement unies au Verbe, et virtuellement unies dans le Verbe. Il nous dit que cette union irrévocable du Verbe à l'âme et à la chair s'est faite, non seulement dans le sein de Marie, mais encore par la foi de Marie qui, pareille à un levain puissant, a produit la fermentation mystérieuse de la divinité humanisée et de l'humanité divinisée. (*De Cons.*, lib. V, x.)

Nous ne faisons qu'effleurer cette magnifique exposition du dogme. Que de lumières elle contient sur le mode de production de l'Incarnation, sur les conséquences de ce mystère, sur ce qu'on nomme en théologie la communication des idiomes, enfin sur la maternité de Marie dont la foi s'est unie à l'opération du Saint-Esprit pour la concep-

tion du Verbe! N'est-ce pas rendre un grand et éminent service aux âmes que de leur indiquer la veine d'où jaillissent tant de belles eaux doctrinales et de leur crier : Lisez, méditez saint Bernard?

IX

La Rédemption.

Abailard attaquait de front le dogme de la Rédemption. Il en coûte à l'orgueil de l'homme de se dire racheté. Autant il est glorieux pour lui de se donner pour docteur et pour chef le propre Fils de Dieu, autant il est humiliant d'avouer que sans lui nous sommes des pécheurs, des damnés, des perdus. Abailard était loin de faire cet aveu; d'après lui Notre-Seigneur n'était pas venu nous racheter, nous retirer du joug avilissant du péché et du diable; il était simplement venu nous instruire et nous exciter par son exemple à aimer Dieu.

Saint Bernard était admirablement préparé à mettre en lumière et à venger le dogme de la Rédemption. Lui qui, tout novice, ramassait avec un soin pieux et plaçait sur sa poitrine *comme un bouquet de myrrhe* toutes les amertumes de son Sauveur (*In Cant. Serm.* XL, c. 8); lui qui, dans ses amoureux colloques avec Notre-Seigneur, se sentait embrasser et serrer étroitement par le bras du Crucifié (*Exor. Cist.* d. II, 7) : il ne pouvait souffrir qu'on enlevât au Fils de Dieu *cette couronne dont l'a couronné sa marâtre*, cette couronne d'ignominie qui est devenue le diadème auguste de la Rédemption. Il combat donc Abailard pied à pied et lui tient tête avec une indignation qu'il ne cherche pas à contenir.

Il n'a pas de peine à prouver à Abailard qu'il innove; celui-ci se faisait gloire d'ouvrir des sentiers inconnus. Il

s'arme contre lui de vingt textes de l'Écriture sainte où le dogme de la Rédemption est clairement relaté. Abailard disait ne pouvoir comprendre que le diable eût sur nous quelque puissance. « Et qu'est-ce donc, reprend le saint, que cette *puissance des ténèbres* dont parle Notre-Seigneur? La puissance du diable n'est que trop indéniable. Il ne faut même pas se scandaliser, si nous affirmons que c'est une puissance juste. Un être injuste peut détenir une puissance qui soit juste. Nous qualifions ainsi la puissance exercée par le diable sur les pécheurs, quoiqu'elle ait été acquise injustement et iniquement usurpée, parce qu'elle a été permise justement. L'homme était tenu justement captif, en ce sens que cette justice dont nous parlons ne se trouvait ni dans l'homme, ni dans le diable, mais en Dieu seul. »

L'homme étant bien et dûment captif, il fallait qu'il fût bien et dûment délivré. « Il l'a été miséricordieusement, dit le saint, et toutefois justement. Et comment? En ce que Notre-Seigneur, qui ne devait rien à la mort et qui toutefois paya cette dette, acquitta par là même la dette de l'homme, et par suite le délivra du joug du diable. L'homme était débiteur; celui qui paya était homme lui aussi. Tous étant voués à la mort, seul il mourut pour tous; seul il porta les péchés de tous et satisfit pour tous; et il le fit, s'étant identifié avec ceux pour lesquels il satisfaisait. Il était la tête, eux les membres; la tête et les membres ne formaient qu'un seul Christ; c'est la tête qui satisfit pour les membres, le Christ pour nous qui sommes ses entrailles.

« Si l'on me dit : Ton père t'a perdu; je réponds : Mon frère m'a racheté. La justice peut venir du dehors, là où le péché vient du dehors. Adam me constitue pécheur, Jésus-Christ me justifie du péché : le premier, par le sang qui m'engendre; le second par le sang qui me régénère.

Que la justice reste à qui elle est! me direz-vous. Alors que le péché reste à qui il est! Convient-il au fils de porter l'iniquité du père, s'il lui est interdit de participer à la justice de son frère? Par un homme la mort, par un homme la vie. De même que tous meurent en Adam, tous seront vivifiés par le Christ. Si je tiens au premier, je tiens aussi au second. Au premier par la chair, au second par la foi. Pourquoi m'imputerait-on davantage ce qui vient du prévaricateur? A la génération j'oppose la régénération. La différence est que celle-ci est spirituelle, celle-là charnelle. L'équité se refuse à maintenir entre elles la balance égale : il est dans l'ordre que l'esprit triomphe de la chair, et que l'action soit plus efficace là où le principe est supérieur; par suite, la seconde génération doit l'emporter sur la première. La faute est venue jusqu'à moi; la grâce y est venue également; la grâce doit vaincre le péché. » (*De Err. Ab.*, VI.)

C'est avec ce feu, avec cette belle véhémence, avec cet enthousiasme de reconnaissance, que saint Bernard se glorifiait dans le Seigneur d'avoir été racheté par le Seigneur. Il est impossible, croyons-nous, de mieux faire ressortir la profondeur du mystère. Pour Abailard il n'y avait ni mystère, ni profondeur. Rien de plus simple. Notre-Seigneur n'était pas venu pour nous donner la justice, mais pour nous l'enseigner; pour répandre en nous la charité, mais pour nous en inculquer un exemple dans sa vie et dans sa mort. « Très bien! disait saint Bernard, je conviens que Notre-Seigneur, en mourant pour nous, nous a donné un exemple sublime et très efficace d'humilité et de charité; mais cette humilité et cette charité ressortent précisément de ce qu'il est mort pour nous racheter : si vous supprimez la rédemption, vous peignez en l'air, vous bâtissez sur le vide. » (*De Err. Ab.*, IX.)

Abailard ne voyait pas sous l'empire de quelle nécessité

Notre-Seigneur avait dû souffrir tant de traitements indignes. Le saint lui répond : « Vous parlez de nécessité! il n'y en avait pas de son côté, mais bien du nôtre : c'est la nécessité de ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Quant à la raison d'être du mystère, il faut la chercher dans la bonté de Dieu qui l'a opéré gratuitement. Qui donc niera que Dieu eût pu choisir un autre mode de rédemption? Cette considération ne relève que mieux celui qu'il a choisi de préférence à beaucoup d'autres qui étaient possibles. Dieu voulut vraisemblablement opérer ainsi notre salut, afin qu'en cette terre oublieuse nous fussions plus énergiquement avertis de la grièveté de notre chute par la grièveté des blessures de notre Rédempteur. Personne d'ailleurs ne peut arriver à pleinement comprendre ce que contient de bien au point de vue de la grâce, d'harmonie au point de vue de la sagesse, de beauté au point de vue de la gloire, d'efficacité au point de vue du salut, l'inscrutable hauteur de ce mystère vénérable, que le prophète contemplait avec stupeur sans oser le sonder, et que le précurseur lui-même se jugeait indigne de pénétrer. » (*De Err. Ab.*, XIII.)

Jamais docteur de l'Église a-t-il traité avec plus de respect l'insondable mystère? Ah! saint Bernard en avait compris, autant qu'il est donné à l'homme ici-bas, les harmonies de lumière, il en avait goûté les richesses de grâce; il en parlait le cœur plein.

Est-il besoin d'insister sur l'opportunité de raviver aujourd'hui ces beaux enseignements? Est-ce que l'idée de la Rédemption n'est pas, sinon perdue, du moins amoindrie dans l'esprit de bien des chrétiens? On concède que Notre-Seigneur nous a rachetés, mais le moins possible. On est bien loin de juger, comme le faisait saint Bernard, de la grièveté de la chute par la grièveté des blessures du Dieu crucifié.

Prenons un exemple. Saint Bernard établit contre son adversaire que le diable tient sous son joug dégradant tous ceux qui n'ont pas été régénérés en Jésus-Christ. Et de fait, quand un enfant est porté au saint baptême, l'Église multiplie les exorcismes pour chasser le diable de tous les sens ainsi que de l'âme de ce petit être. Supposons qu'il vienne à mourir avant le baptême. Il est clair qu'il restera éternellement sous la puissance ténébreuse de l'esprit maudit. Comment dès lors pourrait-il être heureux? Est-ce que l'espèce de béatitude, dont on gratifie bénévolement les enfants morts sans baptême, n'implique pas sourdement une diminution de la Rédemption?

Pareillement, dire, et même poser comme une sorte de dogme, que Notre-Seigneur se fût incarné indépendamment du péché d'Adam, n'est-ce pas tendre à représenter la Rédemption comme une œuvre simplement accessoire, au lieu qu'elle est l'œuvre propre du Fils de Dieu, et, d'après le symbole, la raison même de sa descente parmi nous? *C'est pour nous hommes et pour notre salut qu'il est descendu des cieux* : voilà notre *Credo*! Et il en est qui disent : Il serait descendu, alors même que nous n'aurions pas eu à être sauvés par lui. Il nous semble qu'un tel langage est bien étranger à l'Écriture sainte et aux Pères, en un mot à la tradition, telle que la comprenait, après saint Augustin, saint Bernard. La Rédemption est reléguée au second plan, au lieu d'occuper toute la scène.

X

Le péché originel.

Afin de pouvoir diminuer ou même annihiler la Rédemption, Abailard devait, par une induction logique, dimi-

nuer ou même annihiler le péché originel. Enlevez ce péché, qui est le foyer d'où provient toute la corruption de l'homme, vous pourrez avoir un Christ docteur et chef de l'humanité, vous n'avez plus besoin d'un Sauveur, d'un Jésus; ou du moins ce Jésus ne sera plus le Sauveur de tous les hommes, mais seulement de ceux qui auraient commis quelque péché personnel. Ces propositions vont à l'anéantissement du dogme catholique.

Abailard niait donc la transmission du péché. Mais, par une flagrante inconséquence, en niant que nous ayons hérité le péché d'Adam, il affirmait que nous avons hérité la peine de ce péché. Ainsi, d'après cet étrange logicien, nous serions des punis sans être des pécheurs. Qu'on trouve très haute et vraiment insondable la justice de Dieu d'après laquelle le péché d'Adam a passé en nous tous, nous le comprenons. Mais, un fois ce point du mystère admis, tout le reste en découle par voie de rigoureuse conséquence. Dès lors que nous sommes des pécheurs, que nous portons en nous un péché, un *vrai péché*, comme parle le Concile de Trente, *veri et proprii nominis peccatum*, il est logique que nous en portions également la peine. Mais porter la peine du péché sans avoir le péché lui-même, c'est une chose qui choque le bon sens non moins que la foi.

Quand Abailard niait que le joug du péché pesât sur nous, il se mettait en contradiction avec toute l'Église; mais au moins il était conséquent avec sa thèse détestable qui niait la transmission du péché originel. Quand il admettait les autres conséquences afflictives du péché, il commettait, en même temps qu'une hérésie, une absurdité.

En réfutant le novateur sur le dogme de la Rédemption, saint Bernard avait par là même tranché la racine de toutes les erreurs qu'il rattachait à la négation de ce dogme.

Pour Abailard la nature de l'homme était entière et intègre, la chute d'Adam n'y avait apporté aucun mal; la grâce n'y ajoutait qu'un secours extérieur et tout facultatif. Le saint docteur montrait au contraire que la nature, étant tombée, avait besoin d'être relevée; étant blessée, avait besoin d'être guérie; étant viciée, avait besoin d'être réparée. Très réel était le péché transmis en nous par Adam; très réel est aussi le travail réparateur de la grâce répandue en nous par Notre-Seigneur. Nous sommes affectés au fond de nous-mêmes par le principe de mort, comme nous sommes régénérés dans l'intime de notre être par le principe de vie. « Le remède apporté d'en haut, dit très bien le saint docteur, correspond à la blessure. De même que nous mourons tous en Adam, nous sommes tous vivifiés en Jésus-Christ. Une chose répond à l'autre. Ce n'est pas uniquement par ses exemples et ses préceptes que Jésus-Christ nous donne la vie; ce n'est pas non plus par son exemple, comme disait Pélage, qu'Adam nous donne la mort, mais par une transmission de son péché. » (*De Err. Ab.*, IX.)

Cette exposition de la doctrine catholique était péremptoire : saint Bernard la jugea suffisante pour réfuter son adversaire, mais en d'autres endroits de ses ouvrages, par exemple dans son *Exhortation* aux Templiers, il développe le même point doctrinal avec une grande richesse d'aperçus et la concision la plus nerveuse. Écoutons-le quelques moments encore; nous aurons grandement à y gagner.

Le saint docteur montre comment la mort spirituelle, causée par le péché, a eu pour résultante la mort corporelle; comment, par une loi de talion inexorable, la révolte de la raison contre Dieu a provoqué par contre-coup la révolte des sens contre la raison. Il fait voir comment Notre-Seigneur, par une mort unique supportée volontairement en son corps innocent, a remédié efficacement à la

double mort qui nous frappe, l'une spirituelle et volontaire, l'autre corporelle et nécessaire. Il indique la génération charnelle comme étant le canal de la transmission du péché; le péché, dit-il, que nous sentons en notre chair, est une preuve manifeste que nous descendons, selon la chair, de la chair d'un pécheur. « Et cette concupiscence, inoculée en nous par notre génération elle-même, ne s'éteint jamais entièrement en notre chair durant cette vie mortelle. Gloire à Dieu de ce que la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ nous a délivrés de la loi du péché et de la mort qui nous vient d'Adam! » (*Exhort. ad. mil. Templi*, IX.)

En l'un de ses sermons, le saint parle du péché originel de la manière suivante : « On appelle ainsi le très grand péché que nous avons contracté dans le premier Adam, en qui nous avons tous péché, par lequel tous nous mourons. Très grand en effet, puisqu'il a infecté de telle sorte le genre humain, que nul n'échappe à la contagion. Il s'étend du premier homme au dernier. Et en chacun de nous ce venin s'est propagé de la plante des pieds au sommet de la tête. Enfin il pèse sur nous du jour où nous sortons du sein de notre mère jusqu'au jour où nous entrons dans le sein de la mère commune. Par lui se vérifie en nous le mot de Job : *L'homme, né de la femme, vivant peu de temps, est rempli de beaucoup de misères.* Oui, de beaucoup de misères, et très multipliées, misères du corps, misères du cœur. » (*Fer. IV Hebd. sanctae Sermo.*)

N'est-il pas très opportun de nos jours de rappeler ces graves enseignements sur le péché originel? Eh! qui donc pense au péché originel et à ses conséquences, notamment à cette concupiscence qui ne s'éteint jamais, qui imprime en nous le stigmate de la honte, qui fait de si affreux ravages dans la triste humanité, qui, suivant saint Bernard,

nous infecte de la tête aux pieds? Cette concupiscence, appelée par saint Paul *le péché demeurant en nous* (Rom., VII, 17), *une loi qui nous traîne en esclavage* (Id., ib., 23), beaucoup de gens la regardent comme un instinct tout naturel; y céder, c'est sacrifier à la nature; à peine y voit-on un désordre et un mal. Abailard soutenait effrontément que ce mouvement désordonné des appétits inférieurs était en lui-même absolument irréprochable. Il préconisait la concupiscence, à peu près comme l'a fait Michelet dans ses livres infâmes. Ces idées n'ont-elles pas cours en bien des esprits?

Quand nous entendons dire que le péché originel ne nous a pas blessés, mais seulement dépouillés, nous nous demandons ce qu'il faut entendre par blessure, si la concupiscence n'en est pas une; pourquoi l'Église, si nous ne sommes pas viciés, parle si souvent de la grâce médicinale du Rédempteur; comment l'ouvrage de Dieu, s'il est intact, peut porter sur lui un stigmate de honte.

Étudions, d'après saint Bernard, la grâce de Dieu; et la lumière se fera, plus limpide encore, sur toutes ces questions.

(*A suivre.*)

Dom Bernard Maréchaux.

La Spiritualité de la Mère Thérèse Couderc

Le P. Mélizan, O. P., a écrit dans la *Vie Spirituelle*, janvier 1926, des pages très pleines, qui caractérisent bien la vie et les vertus de la servante de Dieu et marquent déjà les grandes lignes de sa spiritualité. Comme j'ai entre les mains des lettres et des notes intimes de la pieuse Fondatrice et des témoignages des religieuses qui l'ont spécialement connue, il m'a semblé que ce serait faire œuvre utile aux lecteurs de cette revue que de leur présenter, dans une sorte de synthèse, les enseignements spirituels de la vénérable Mère. Il sera aisé de les coordonner, si l'on se rappelle que cette vie tout entière est orientée vers le mystère du Cénacle. C'est le jour même de la Pentecôte que Marie-Victoire Couderc fit sa première communion, à l'âge de dix ans. Dès lors commencèrent à se vérifier pour elle les divines promesses : « Si vous m'aimez, observez mes commandements. Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera le Paraclet, afin qu'il demeure avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut point recevoir, parce qu'il ne le voit point; mais, pour vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera en vous et qu'il sera en vous... Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons chez lui et nous ferons chez lui notre demeure (1). »

(1) S. Jean, XIV, 15, 17, 23.

Sa vie tout entière, comme celle de son Institut, sera de reproduire le rôle de Marie au Cénacle. Or, la sainte Vierge, au Cénacle, se livre entièrement à Dieu, vit avec Dieu, sans jamais perdre sa présence, jouit de cette habitation permanente des Personnes adorables qui est un avant-goût de l'éternité. Mais la contemplation de la divinité ne lui fait pas perdre le souvenir des mystères de la vie et de la passion de son Fils, et la Mère qui fut martyre avec Jésus sur le Calvaire veut achever en elle ce qui manque à la passion du Rédempteur. Unie constamment à lui par la pensée et les affections, elle aura encore l'ineffable communion de l'Eucharistie.

Ce rôle de Marie au Cénacle, bien que caché et spirituel, est un bienfait social, parce qu'elle prépare les apôtres à leur mission et qu'elle exerce le plus fécond des apostolats dans l'Église naissante.

Tels sont aussi les traits fondamentaux que nous allons retrouver dans la spiritualité de la Mère Thérèse Couderc.

I. — Se livrer a Dieu.

La plénitude des dons que Marie reçut au Cénacle fut comme la consommation de sa sainteté et acheva de livrer son âme à la direction du céleste Paraclet. « Se livrer » au Saint-Esprit, voilà ce que Mère Couderc recommande avant tout comme moyen de sanctification :

« Déjà plusieurs fois, dit-elle dans ses notes intimes, Notre-Seigneur m'avait fait connaître combien il était utile pour l'avancement d'une âme qui désire se perfectionner de *se livrer* sans réserve à la conduite de l'Esprit-Saint. Mais ce matin, il a plu à sa divine Bonté de m'en donner encore une vue toute particulière. Je me disposais à commencer ma méditation, lorsque j'ai entendu le son de différentes

cloches qui appelaient les fidèles à l'assistance des divins mystères. Dans ce moment j'ai désiré m'unir à toutes les messes qui se disaient, et ai pour cela dirigé mon intention afin d'y participer. Alors, j'ai vu d'une vue générale tout l'univers catholique et une multitude d'autels où s'immolait en même temps l'adorable Victime; le sang de l'Agneau sans tache coulait en abondance sur chacun de ces autels, qui me paraissaient environnés d'une fumée fort légère, qui s'élevait vers le ciel. Mon âme était saisie et pénétrée d'un sentiment d'amour et de reconnaissance à la vue de cette satisfaction si abondante que Notre-Seigneur offrait pour nous, mais j'étais aussi dans un très grand étonnement de ce que le monde entier n'en était pas sanctifié. Je demandais comment il se faisait que le sacrifice de la croix n'ayant été offert qu'une seule fois ait été suffisant pour racheter toutes les âmes et que, renouvelé tant de fois, il ne suffise pas à les sanctifier toutes. Voici la réponse que j'ai cru entendre : Le sacrifice est sans aucun doute suffisant par lui-même, et le sang de Jésus-Christ plus que suffisant pour la sanctification d'un million de mondes, mais les âmes manquent de correspondance et de générosité. Or le grand moyen d'entrer dans la voie de la perfection et de la sainteté, c'est de *se livrer* à notre bon Dieu. Mais qu'est-ce que *se livrer*? Je comprends toute l'étendue du sens de ce mot : *se livrer*, mais je ne puis l'expliquer, je sais seulement qu'il est très étendu, qu'il embrasse le présent et l'avenir.

« *Se livrer* c'est plus que se dévouer, c'est plus que se donner, c'est même quelque chose de plus que s'abandonner à Dieu. *Se livrer*, enfin c'est mourir à tout et à soi-même, ne plus s'occuper du moi que pour le tenir toujours tourné vers Dieu. *Se livrer*, c'est encore ne plus se chercher en rien ni pour le spirituel, ni pour le corporel, c'est-à-dire ne plus chercher de satisfaction propre mais

uniquement le bon plaisir divin. Il faut ajouter que *se livrer* c'est aussi cet esprit de détachement qui ne tient à rien, ni pour les personnes, ni pour les choses, ni pour le temps, ni pour les lieux, c'est adhérer à tout, accepter tout, se soumettre à tout.

« Mais on va croire peut-être que cela est bien difficile à faire ; qu'on se détrompe, il n'y a rien de si facile à faire, et rien de si doux à pratiquer. Le tout consiste à faire une seule fois un acte généreux en disant avec toute la sincérité de son âme : « Mon Dieu, je veux être tout à vous, daignez accepter mon offrande », et tout est dit.

« Avoir soin désormais de se tenir dans cette disposition d'âme et ne reculer devant aucun des petits sacrifices qui peuvent servir à notre avancement dans la vertu, se rappeler qu'on *s'est livré*.

« Je prie Notre-Seigneur de donner l'intelligence de ce mot à toutes les âmes désireuses de lui plaire et de leur inspirer un moyen de sanctification si facile.

« Oh! si l'on pouvait comprendre d'avance quelles sont les douceurs et la paix que l'on goûte quand on ne met pas de réserve avec le bon Dieu, comme Il se communique à l'âme qui le cherche sincèrement et qui a su *se livrer* ! Que l'on en fasse l'expérience, et l'on verra que c'est là où se trouve le vrai bonheur que l'on cherche en vain sans cela.

« L'âme *livrée* a trouvé le paradis sur la terre, puisqu'elle y jouit de cette douce paix qui fait en partie le bonheur des élus. »

II. — L'union a Dieu.

Une âme *livrée* au Seigneur sera infailliblement unie à lui : par la prière, qui est notre ascension jusqu'au niveau de Dieu ; par la pensée, pour garder sa présence ; par la

volonté, pour se conformer aux vouloirs divins ; par les sentiments et les affections, afin de n'aimer que Dieu ou que pour Dieu.

Marie, qui fut toujours une âme d'oraison, donna cet exemple de la prière durant la retraite du Cénacle, comme l'attestent les *Actes des Apôtres*, en ces termes délicieux : « Et tous ils persévéraient unanimement dans la prière avec les femmes et *avec Marie, Mère de Jésus* (1). »

Écoutons ce qu'on nous dit de Mère Couderc : Après un jour de récollection, Mère Thérèse disait : « Je n'ai plus qu'un besoin, qu'une pensée : *prier, prier toujours*. Cela est si fort en moi que, le dimanche, je suis comme une âme en peine, tout le temps que je passe hors de la chapelle... Pour ma méditation, je lis souvent deux sujets, en préparant celui de la communauté, et je voudrais les méditer le lendemain, mais cela m'est impossible. Il y a deux sentiments qui m'absorbent alternativement et qui occupent tout le temps de mes exercices.

« D'abord, la sainteté de Dieu. Je ne puis pas considérer autre chose : *Sainteté*, qui êtes mon Dieu ! *Sainteté* de Dieu au-dessus de toute pensée humaine ! Tout est là pour moi et je me confonds dans un profond anéantissement, disant pendant des heures : *Jésus*, je vous adore, parce que vous êtes *Saint* et la *Sainteté* même. Quand je considère le péché en face de cette Sainteté de Dieu et les obstacles que nous mettons à notre sainteté personnelle, cela me perce le cœur.

« Le deuxième sentiment est celui de ma profonde misère, et alors je ne sais dire qu'un mot : Jésus, ayez pitié de moi ! Mais ce mot est comme un miroir qui fait passer devant moi les besoins du monde entier (2). »

(1) Act., I, 14.
(2) Témoignage de la Mère Chartier.

La sainte Vierge avait une droite et continuelle contemplation des choses divines, de telle sorte que le Seigneur était la fin de tous ses actes et qu'elle ne perdait jamais la présence de Dieu.

« La présence de Dieu, disait Mère Thérèse, mais nous y sommes toujours, nous y vivons, personne ne peut s'y soustraire. Oh ! que le bon Dieu m'a fait de grâces pendant une maladie à Montpellier !... Je trouvais Notre-Seigneur à tout instant dans ma petite cellule. Je faisais tous mes exercices comme si j'étais devant lui à la chapelle. Oh ! que j'ai béni le bon Dieu de son immensité, qui le rend présent partout ! (1) » Elle ajoute dans ses notes intimes : « Il m'a semblé qu'un plus grand détachement se faisait en moi et que l'esprit de Dieu m'environnait et me remplissait tellement que je m'en trouvais investie dans toutes les puissances de mon âme et en général dans tout mon être. J'ai dit alors dans un grand sentiment de bonheur et de consolation : *Mon Dieu et mon Tout, le reste, rien, rien.* »

La présence de Dieu dans les justes devient cette *habitation* savoureuse qui est l'union de l'ami avec l'ami, de l'époux avec l'épouse. Dès lors, qu'il doit être doux à l'âme sainte de converser avec les personnes adorables, de leur parler et d'écouter leur voix ! La *visite* à la sainte Trinité est une pratique très fructueuse, à recommander à quiconque veut arriver à la perfection (2). Mère Couderc l'avait bien compris : « J'avais offert ma retraite pour demander à Dieu un peu plus d'habitude de sa divine présence et d'union avec lui ; car il me semble qu'il est tellement le centre de notre âme qu'elle ne peut trouver de repos qu'en

(1) Témoignage de la Mère d'Esparbès.

(2) Voir l'ouvrage du P. Froget, O. P., *L'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes*, et notre livre : *Le Mystère de la Très Sainte Trinité.* Conclusion.

lui. Aussi ai-je faim de penser à lui, de le *visiter*, de le prier et de m'unir à lui de toutes les manières possibles. Ce désir est habituel, et tout le reste m'est à charge et à dégoût; rien ne me fait plaisir que ce qui peut procurer la gloire de Dieu, le faire connaître et aimer (1). »

Il est manifeste que l'intimité avec le Seigneur ne sera ni durable ni vraie sans la conformité aux vouloirs éternels. La Vierge Marie est l'idéal de la sainteté consommée, parce qu'elle a toujours dit le *Fiat*, dans l'Annonciation, sur le Calvaire, au Cénacle, jusqu'au suprême instant, et il est bien certain que son dernier soupir, qui fut un soupir d'amour, fut aussi un acte parfait d'adhésion à la volonté divine.

La pieuse Fondatrice réglait tout d'après ce principe. « Dans le plus fort de ma peine, toute ma consolation était de dire au bon Dieu que je ne voulais que sa volonté et son bon plaisir, et que, s'il ne voulait pas de cette Œuvre, je ne devais pas non plus la vouloir. Saint Ignace ne demandait qu'un quart d'heure pour faire à Dieu le sacrifice de sa Compagnie, je ferais comme lui si j'étais aussi sainte que lui (2). »

Elle ajoutait plus tard : « J'ai commencé ma retraite avec le désir bien senti de devenir meilleure; et c'est de tout cœur que j'ai articulé ces paroles : Voici, mon Dieu, votre petite servante, qu'il me soit fait selon votre volonté et votre bon plaisir. Aujourd'hui, je la termine par ces autres paroles que j'ai apprises du divin Maître : Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt à embrasser toutes vos volontés (3). » — « Que ma volonté ne se fasse pas, mais la sienne. C'est là ma prière de prédilec-

(1) Lettre du 23 décembre 1868.
(2) Lettre du 27 mai 1862.
(3) Lettre du 16 février 1864.

tion, que je veux faire tous les jours tant qu'il me restera un souffle de vie, parce que c'est celle qui me donne et me laisse le plus de paix à l'âme (1). »

Dès lors, on comprendra sa maxime : « Il y a des choses que le bon Dieu veut qu'on demande avec soumission : Seigneur, *si* c'est votre volonté..... Que votre volonté soit faite et non la mienne (2). » — « Oui, je l'adore et je la veux cette divine volonté, car elle est toujours juste, toujours sainte, et toujours digne de notre amour (3). »

En même temps qu'elle était *un* avec Dieu par la volonté, la sainte Vierge était *un* par les sentiments et les affections, de telle manière qu'il n'y eût pas dans son cœur une parcelle qui fût vide d'amour : la charité a pénétré son être dans toutes ses profondeurs; en elle tout est plein de tendresse, comme de pureté, afin qu'elle soit mère d'amour pour Celui dont le Père est aussi l'amour, notre Dieu (4).

Faut-il s'étonner de trouver quelque chose de ces ardeurs en Mère Thérèse? « Aussi me suis-je laissée aller à cet attrait de l'amour qui est toujours en moi le plus dominant et le plus fréquent... J'étais malade, j'étais dans mon lit, j'étais heureuse au-delà de tout ce que je puis vous dire, parce que Dieu me faisait goûter le sentiment de sa présence et de son amour; mon corps était abattu, mais mon esprit conservait toute sa liberté, et ma volonté toute sa force pour se livrer et pour vouloir toujours être unie au souverain bien qui est Dieu... Que nous faisons donc bien de le laisser faire et de nous abandonner à sa divine conduite! (5) » — « Sans aucun effort de ma part, je me

(1) Lettre du 16 octobre 1881.
(2) Témoignage de la Mère d'Esparbès.
(3) Lettre du 25 janvier 1884.
(4) « Ut *nullam* in pectore virginali *particulam vacuam amore* relinqueret, sed toto corde, tota anima, tota virtute diligeret et fieret mater charitatis, cujus Pater est charitas Deus. » S. Bernard, *in Cantic.* Serm. XXIX, n. 8.
(5) Lettres du 13 février et du 5 octobre 1864.

trouve parfois aussi recueillie au milieu d'une bruyante récréation que dans une profonde méditation. Il me semble entendre parfois au dedans de moi une voix qui répète sans cesse : *Mon Dieu, mon Dieu*; et je me trouve alors saisie d'un sentiment d'amour et de respect qui me recueille toute en lui (1). » — « Un attrait comme irrésistible me porte vers le recueillement, le silence, l'oubli de tout ce qui n'est pas Dieu (2). »

Ce besoin de Dieu n'exclut pas l'union avec l'Humanité de Notre-Seigneur, puisque l'économie du surnaturel c'est d'être conduit au Père par Celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ.

III. — La dévotion a l'Humanité de Jésus et a l'Eucharistie.

L'évangéliste saint Luc, après avoir raconté ces scènes de la nativité et de l'enfance de Jésus où se révèle toute la beauté du gracieux, ajoute avec une fine psychologie surnaturelle, que Marie *conservait* et repassait *dans son cœur* ces mystères, sur lesquels revenait sans cesse le cours de ses pensées (3). N'était-ce pas là aussi une de ses plus chères méditations au Cénacle et durant toute sa vie?

Thérèse Couderc ne se lassait pas de méditer ce profond mystère de l'Incarnation, et le seul nom de *Jésus* la faisait tressaillir. « Je trouve tant de douceur à prononcer ce nom sacré que je passe souvent une partie de ma méditation et de mon action de grâces à le répéter, à le méditer, à le savourer, à l'invoquer, à le bénir. *Jésus* ma vie, *Jésus* mon

(1) Lettre du 23 avril 1866.

(2) Lettre du 23 décembre 1868.

(3) S. Luc dit tout d'abord, II, 19 : *Maria autem conservabat omnia verba haec, conferens in corde suo*; et il ajoute plus loin, II, 51 : *Et mater ejus conservabat omnia verba haec in corde suo.*

amour, *Jésus* mon tout. Dans sa grande misère on sent une si grande faim de ce bien souverain, de ce bien unique, source de tous les biens et sans lequel tous les autres biens ne sont que des maux, que l'on se sent porté à l'appeler de toutes les forces de son âme! (1) »

Elle suit Notre-Seigneur dans les diverses phases de sa vie et dans sa Passion douloureuse. « Je me contente de dire tout à Notre-Seigneur et, quand je suis avec lui au jardin des Olives surtout, je n'ose plus me plaindre, car ses peines sont bien autrement grandes que les miennes, qui ne sont qu'une petite goutte, comparées à cet océan d'amertume qui est venu fondre sur lui au moment de l'agonie. Il connaît ma faiblesse et il la ménage (2). »

La pensée de Notre-Seigneur suffit à la consoler et à la dédommager de tout : « Et nous avons Notre-Seigneur!... Nous n'avons voulu que Lui, nous ne cherchons que Lui. Demandons-Lui notre sanctification, non pas pour nous, mais pour Lui : que nous ayons la joie de le louer, de le bénir, de le glorifier! (3) »

La vraie manière de glorifier Jésus, c'est d'acquiescer toujours à sa volonté et de prier avec Lui. C'est pourquoi Mère Thérèse demande la grâce « de ne cesser jamais de répéter la prière qu'il m'a apprise au jardin des Olives (4) ».

Pour rendre efficaces la prière et les autres actions, il faut les greffer, en quelque sorte, sur les mérites du Sauveur : « Eh bien! dans ces moments si désespérants, j'offre les mérites de Notre-Seigneur, qui sont plus que suffisants pour suppléer à une si extrême pauvreté, à une si grande indigence (5). »

(1) Lettre du 27 mai 1862.
(2) Lettre du 19 octobre 1873.
(3) Témoignage de la Mère d'Esparbès.
(4) Lettre du 19 septembre 1879.
(5) Lettre du 19 octobre 1873.

Mais, en puisant dans ces mérites infinis, on pénètre infailliblement dans le Sacré-Cœur. Aussi bien la Fondatrice veut-elle « obtenir du Cœur de Jésus que le mien soit embrasé du feu de son amour... Tous les jours, je le place, ce pauvre et chétif cœur, sur l'autel de l'holocauste, en priant Notre-Seigneur de vouloir bien faire descendre du ciel le feu qui doit le consumer et en faire une victime parfaite (1). » — « Je jette tout dans le Cœur de Jésus, qui est un abîme de miséricorde, et le je prie de vouloir bien, dans sa bonté, tout réparer, tout perfectionner, tout sanctifier (2). »

C'est par l'Eucharistie que l'union se consommait.

Marie fut la première à mettre en honneur la pratique de la communion quotidienne, et les auteurs se plaisent à la reconnaître au nombre de ces fervents qui persévéraient dans la prière et dans la communion de la fraction du pain (3). Cette présence sacramentelle de son Bien-Aimé lui rappelait tous les transports du premier instant de l'Incarnation et lui renouvelait les joies de sa maternité et les délices de ses premiers embrassements. Jésus enivrait encore sa Mère de tout son amour et de toutes ses grâces, et la Vierge répondait par des élans de tendresse et de reconnaissance.

Écoutons ce que les témoins nous racontent de la dévotion de Mère Coudere envers l'Eucharistie. Dès son enfance, elle se sentit affamée du pain de vie. Pour se rendre de son village à l'église, il fallait au moins une heure et demie de chemin : la jeune fille assistait à la messe le dimanche et le jeudi, par dévotion au Saint Sacrement, tandis que sa mère y allait le lundi pour les âmes du purgatoire et le

(1) Lettre du 16 octobre 1881.
(2) Lettre du 17 octobre 1882.
(3) *Act. Apost.*, II, 42.

vendredi en l'honneur du Sacré-Cœur. En été, elle devait souvent partir avant quatre heures du matin, et, en hiver, braver la neige et le froid pour avoir, chaque semaine, une communion de plus. Aussi, dans la suite a-t-elle gardé le plus profond respect, non seulement pour cet acte auguste de la communion, mais encore pour les cérémonies qui le précèdent, l'accompagnent et le suivent : elle ne supportait pas le sans-gêne de la piété moderne à cet égard, qu'elle attribuait à l'affaiblissement de la foi. Ce respect s'étendait du sacrement à ses ministres : quand elle était retenue à l'infirmerie, elle n'aurait pas voulu faire monter le prêtre pour elle seule et, dans le combat qui se livrait dans son âme entre l'amour et l'humilité, il fallut que l'autorité intervînt pour décider que Mère Thérèse communierait tous les jours.

Elle rendait compte à une Mère du temps qu'elle employait à l'action de grâces. « Quand j'ai fait la sainte communion, il m'est impossible de quitter la chapelle, comme les autres jours. Le temps consacré à l'action de grâces par la communauté me paraît si court que je suis obligée de me faire violence pour la suivre au réfectoire. J'y vais, je déjeune, sans savoir ce que je fais et sans être un instant distraite de la présence de Notre-Seigneur. Quand je reviens à la chapelle et que je m'y trouve seule, je puis me livrer aux impressions que j'ai dû cacher jusque-là et souvent je suis inondée de larmes... Autrefois je faisais avec goût et consolation ma lecture spirituelle; maintenant je ne puis m'y appliquer, ni y trouver un soulagement à l'attrait si puissant qui m'appelle devant le Saint-Sacrement (1). » — Même dans ses dernières années, alors qu'elle était accablée d'infirmités, on la voyait se rendre, appuyée sur son bâton, de sa chambre à la tribune et de la tribune à sa chambre, allant, pour ainsi dire, de Dieu à Dieu.

(1) Témoignage de la Mère Chartier.

« Quand on m'a accordé la faveur, dit la Mère d'Esparbès, d'accompagner le Saint-Sacrement dans la chambre de notre sainte Mère, j'ai été *saisie* du mouvement qui l'a fait se soulever et comme s'avancer vers Notre-Seigneur. Ce mouvement était frappant et j'en suis restée impressionnée. »

Nous comprenons que l'on montre toujours, dans la chapelle du Cénacle de Fourvière, la petite tribune où elle a passé de si longues heures, unie au Dieu du tabernacle, vivant de sa vie, aimant de son amour, offrant tout pour sa gloire.

Mais, parce qu'elle a voulu aller jusqu'au bout de l'amour, elle a dû aller aussi jusqu'au bout du sacrifice et se faire victime avec Jésus le Rédempteur et avec Marie la Corédemptrice.

IV. — La victime d'holocauste.

Dans le plan actuel de la rédemption, Notre-Seigneur nous apparaît comme l'Agneau voué à l'immolation sanglante pour effacer les péchés du monde, et son nom même de *Jésus*, en nous disant qu'il est Sauveur par la passion, nous rappelle que ses souffrances et ses douleurs ont dépassé toutes les autres en étendue et en intensité, afin que ce fût le sacrifice complet, surabondant, pour expier tous les crimes du genre humain et obtenir aux hommes tous les fruits du salut éternel (1). Lui, qui est l'amour tout-puissant, il a voulu prendre un nom nouveau et se faire pour nous *l'amour victime*... Dès lors, toute créature qui veut porter la suprême auréole doit lui ressembler et se transfigurer en lui par l'immolation.

(1) Voir S. Thomas, III^a^ P., q. 46, a. 6, et notre livre *Le Mystère de la Rédemption*, Paris, Téqui.

Marie fut associée à Jésus dans une même passion et une même réparation. Son cœur, selon l'heureuse expression de saint Laurent Justinien (1), fut le *miroir* très limpide de la passion du Christ, comme si toutes les douleurs du Fils étaient reproduites et vécues à nouveau dans le cœur de la Mère. Elle est plus que martyre *pour* le Christ, elle est martyre *avec* le Christ (2); et même au Cénacle et dans toutes les périodes de sa vie elle continue son rôle de Corédemptrice.

Pour ressembler à son double modèle, Thérèse Couderc dut être associée au mystère de la passion : « Notre-Seigneur, écrivait-elle, nous a appelées à boire et à partager son calice, qu'il en soit béni ! Nous aurions tort de nous en plaindre, puisqu'il y a bu le premier (3). — Avec le calice, il faut savourer les fruits de la croix : « La croix est un *arbre qui porte des fruits pour toutes les saisons de l'année* et pour tous les états où l'on puisse se trouver dans cette vie. On souffre donc et quelquefois beaucoup, mais l'on aime ces souffrances, et c'est ce qui les adoucit (4). »

Ce n'est pas une souffrance légère que le Sauveur lui demande, c'est le sacrifice total, universel, qui doit consumer la victime tout entière, en un mot, l'holocauste : « Je priais, je m'offrais (5) à Notre-Seigneur aussi complètement que j'en étais capable ; je lui disais que je n'osais pas m'offrir comme victime, car les victimes devaient être pures pour lui plaire, et je l'avais tant offensé. Alors il me

(1) *De Pugna triumphali Christi.*

(2) « Plus est esse commartyrem Christi quam esse martyrem Christi. » Guillelmus Abbas, *In Cant.* III.

(3) Lettre du 25 mars 1867.

(4) Lettre du 7 août 1867.

(5) C'était à la suite d'une conférence, où le prédicateur, homme de Dieu, avait dit que le divin Maître demandait des âmes dévouées à son bon plaisir, à l'accomplissement de toutes ses volontés, c'est-à-dire des victimes offertes en sacrifice pour sa gloire et le salut des âmes.

fit comprendre qu'il me voulait cependant, qu'il m'agréait en qualité de victime; et j'entendis distinctement ces mots : *Tu seras une victime d'holocauste*. Il n'y avait en moi aucune révolte, j'adhérais entièrement, mais j'étais tremblante, interdite. Je demandais ce que signifiaient ces mots : *victime d'holocauste*. Notre-Seigneur voulut bien m'expliquer que la victime ordinaire était sacrifiée, immolée sur l'autel, et que les restes en étaient distribués aux prêtres et servaient encore à quelque usage, mais que le feu du ciel descendait sur *la victime d'holocauste* et dévorait tout sans exception : que les cendres mêmes devaient être dispersées par le vent, de sorte qu'il ne restât aucune trace, aucun vestige capable d'aucun usage. *Car tout était pour lui*; et elle répétait ces mots : *Car tout* était pour lui (1). »

Cette loi du renoncement est, d'ailleurs, une loi fondamentale, indispensable, pour quiconque veut tendre à la perfection, et Mère Thérèse fait sienne la doctrine qu'avait exposée le prédicateur de la retraite de 1868 : « Qu'une religieuse doit être toute à Dieu sans partage, sans restriction, sans réserve aucune; et, pour cela, dévouement, sacrifice, renoncement, mort à la nature, aux sens et à toutes les satisfactions de l'amour-propre, mort enfin à tout ce qui n'est pas Dieu. Et celles qui croiraient pouvoir bâtir l'édifice de leur perfection et de leur sainteté sur d'autres bases que sur ce dépouillement de tout et de soi-même seraient dans l'illusion et ne parviendraient jamais à la perfection (2). »

Elle explique, ailleurs, que la croix, les tribulations, les peines sont le pain des forts qui donne la vigueur aux âmes : « *Ce pain des forts* n'est pas toujours de notre goût; il faut néanmoins s'en nourrir aussi longtemps que Notre-

(1) Témoignage de la T. Rév. Mère Marie-Aimée Lautier.
(2) Lettre du 23 décembre 1868.

Seigneur le voudra et dire notre *Fiat* de grand cœur, afin de ne rien perdre du mérite qu'il y a attaché pour nous (1). »

Elle sera associée à l'agonie et à la passion douloureuse. Elle voyait, racontent les Mères qui l'ont connue, elle voyait constamment son Jésus à l'agonie et les causes de l'agonie et des douleurs de l'Homme-Dieu dans tous les temps et particulièrement dans notre temps ; tous les péchés des hommes, tous les périls où les âmes innocentes encore allaient succomber. Le visage de la sainte Mère était rempli de larmes, qui coulaient sans interruption des heures entières ; quelquefois des sanglots pouvaient être entendus... Elle sentait le poids de la colère divine, le bras du Seigneur prêt à frapper. Elle voyait et éprouvait en elle-même la peine incomparable causée à Notre-Seigneur par l'ingratitude des pécheurs et leur aveuglement et par l'inutilité de ses souffrances pour un si grand nombre d'âmes. Elle répétait avec Jésus les paroles de sa prière : « Mon Père, éloignez de moi ce calice ; néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre. Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite ! »

Elle dut même sentir quelque chose du délaissement de la divine Victime sur la croix, par ces frayeurs et ces appréhensions qu'elle éprouva si longtemps. L'année qui précéda sa mort, elle écrivait : « L'impression de la crainte s'est accrue, celle de l'ennui et de la tristesse n'ont pas diminué ; tout cela marche ensemble, et je suis persuadée qu'il sera ainsi jusqu'à la fin. Il n'y a donc rien à faire qu'à accepter avec soumission et même avec joie, disant en tout temps et en tout lieu : Mon Dieu, que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre ! (2) »

(1) Lettre du 27 mai 1867.
(2) Lettre du 25 janvier 1884.

Afin de participer à l'immensité et à l'universalité de la Passion, elle fut associée non seulement aux douleurs morales, mais encore aux douleurs physiques du Rédempteur.

Dans la dernière période de sa vie surtout, les douleurs physiques la visitèrent sous la forme des maladies et des infirmités, au point que ses filles croyaient pouvoir lui appliquer sans exagération les paroles du Prophète touchant Notre-Seigneur durant sa Passion : qu'il n'y avait plus aucune partie saine dans son corps. Tout était meurtri dans la vénérée Mère. Sa tête, ses mains et ses pieds, son côté, lui faisaient souffrir de telles douleurs que, soit assise sur son fauteuil de bois, soit forcée de rester au lit, elle ne pouvait s'appuyer d'aucune part sans éprouver une souffrance aiguë intolérable. Elle était enflée des pieds à la tête. Intérieurement un feu incessant et une soif dévorante la consumaient. Elle priait, elle suppliait qu'on demandât pour elle la patience; elle n'exprimait aucune plainte, aucun désir de soulagement.

La voilà ainsi unie aux mystères de la Passion, depuis l'agonie jusqu'au crucifiement; et, parce qu'elle est victime, elle pourra être apôtre et exercer dans l'Église du Christ une action durable et féconde.

V. — Le zèle surnaturel. L'apostolat dans l'Église.

Marie, Reine des apôtres, dont elle fut la directrice au Cénacle et longtemps encore dans la suite, a présidé, pour ainsi dire, à la formation de l'Église naissante, et, sans sortir de sa vie intérieure et cachée, elle a contribué très efficacement à la conversion du monde. Et, de même, Thérèse Couderc, tout en se complaisant dans son rôle effacé, a fait des merveilles dans l'Église de Dieu.

Son apostolat permanent, qui perpétue son action à travers les temps, c'est l'institution de l'œuvre des retraites, c'est la fondation de cet Institut du Cénacle qui communique à tant d'âmes dans le monde l'amour de la vie intérieure et l'esprit surnaturel. Et, même après qu'elle fut condamnée à l'isolement, elle ne cessa pas d'être apôtre. « Seule, en apparence, et inoccupée, attestent ses filles, on peut dire que jamais, en réalité, elle n'avait été plus utile à la gloire de Dieu et au bien du prochain, à l'Église et à notre Société; que jamais elle n'avait été plus entourée et moins seule, puisque tout le monde surnaturel lui était comme présent par Jésus, avec Jésus et en Jésus. »

Son zèle embrasse le monde entier. « Les journées me paraissaient trop courtes pour m'entretenir avec Dieu et pour lui parler. On a tant de choses à lui dire, pour soi et pour les autres, pour l'Église en général et pour tous les fidèles qui la composent. J'embrasse tout cela quand je m'y sens portée. On m'a dit que je devais me laisser aller à mon inspiration. Eh bien ! je le fais, et je parle même souvent à Notre-Seigneur des infidèles, qui n'ont pas le bonheur de le connaître et de participer comme nous aux fruits de sa rédemption (1). »

On disait communément à Fourvière qu'elle s'intéressait à tout, prenait part à la vie de chacune et aux œuvres de toutes, sans qu'il fût possible de savoir par qui elle en était instruite.

C'est surtout envers les membres souffrants du Christ en ce monde et dans l'autre que ce zèle se faisait compatissant. Elle s'oubliait elle-même pour s'occuper des autres malades. « Je lui demandai si elle souffrait beaucoup, elle me répondit : — Il faut beaucoup prier pour les malades, pour qu'ils ne perdent pas la patience et afin de leur obtenir de *bien souffrir*. Tout est là, *bien souffrir*.

(1) Lettre du 5 octobre 1864.

« J'ai remarqué plusieurs fois son complet oubli de ses propres souffrances et sa préoccupation charitable de tout ce qui concernait les autres (1). »

C'eût été, disent encore ses filles, un autre tourment pour elle que de cesser de compatir et de souffrir. Elle exerçait ces deux offices pour l'Église militante et pour l'Église souffrante ; elle vivait pour souffrir et compatir, pour achever d'accomplir, au nom des pécheurs et des captifs du purgatoire, ce qui manque à la Passion de Notre-Seigneur, c'est-à-dire pour l'application efficace des fruits de la rédemption.

Elle avait, affirment toujours ses filles, de fréquentes et intimes communications avec les âmes du purgatoire, particulièrement la dernière année de sa vie. Elle les voyait, les entendait autour d'elle, tantôt implorant son secours, tantôt réparant, par d'incessantes prières et le chant non interrompu des saints offices, leurs fautes, leurs négligences au service de Dieu, surtout les manquements et les imperfections dans la prière publique et le devoir de la louange divine. Un jour, où elle venait de communier, ces âmes l'empêchèrent — c'est elle qui l'a dit — de faire son action de grâces. A peine le prêtre avait-il déposé la sainte hostie sur ses lèvres, qu'elles entonnèrent le *Te Deum* avec un élan irrésistible et une incomparable harmonie, et, malgré les efforts de la servante de Dieu pour adorer Notre-Seigneur selon sa coutume, elle dut entrer dans leurs dispositions et les suivre jusqu'au dernier verset, dont le souvenir la faisait tressaillir : « *In te, Domine, speravi, non confundar in aeternum.* »

Son dévouement pour l'Église souffrante, son zèle apostolique pour l'Église militante, ne gênaient point ses communications avec l'Église triomphante, qu'elle semblait entrevoir dans la dernière période de sa vie mortelle.

(1) Témoignage de la Mère d'Esparbès.

Les témoins nous disent encore : « Elle qui n'allait jamais au parloir, qui ne recevait point de lettres, à laquelle les directeurs ne pouvaient plus se faire entendre, pénétrait les desseins de la divine Providence dans la conduite des choses humaines, les voies et les pensées de Dieu, desquelles il a été dit qu'elles ne sont pas nos voies et qu'elles ne sont pas nos pensées. Nous voulions qu'elle priât plus ardemment lorsque les intérêts de la religion nous semblaient en péril extraordinaire ; nous essayions de la consoler en lui faisant part de ce que nous appelions de bonnes nouvelles ; mais, à ses paroles comme à son silence, à l'expression de son regard et de son sourire, il était facile de comprendre qu'elle voyait plus loin, qu'elle savait mieux. »

Son amour de l'Église et des âmes se traduisait dans cette phrase, qui résumait toutes ses prières : « *Que le règne de Dieu arrive*, qu'il soit glorifié par tous les desseins qu'il lui plaira d'accomplir, et que la volonté de Dieu soit faite *sur toutes les âmes et par toutes les âmes* ! »

Elle a donc eu, elle aussi, sa part dans l'œuvre merveilleuse de la rédemption, elle a montré par ses actes la vérité de cette belle parole d'un Docteur : « *Il n'y a rien de plus divin que d'être les coopérateurs de Dieu par l'apostolat* (1). »

Voilà, dans ses grandes lignes, la spiritualité de la servante de Dieu, Thérèse Couderc : reproduire la vie de Marie au Cénacle, et, pour cela, se livrer à Dieu, s'unir à Dieu, vivre avec Jésus dans les mystères de sa vie et de son Eucharistie, se faire victime d'holocauste, brûler du zèle surnaturel pour l'Église et pour les âmes.

L'exécution constante de cet idéal surnaturel a été la pratique ininterrompue des vertus chrétiennes. Se livrer

(1) Nous avons vu plus haut qu'elle s'offrit comme *victime d'holocauste* pour la gloire de Dieu *et le salut des âmes*.

et s'unir à Dieu de la manière que nous avons exposée suppose un exercice exquis des vertus théologales ; conserver cette saine appréciation des événements et régler toute la vie en vue de la fin dernière, c'est mettre en œuvre la prudence des saints ; savoir se faire victime d'holocauste et ne pas se laisser abattre par l'adversité, persévérer dans la fidélité malgré les difficultés du dehors et du dedans, c'est déployer toutes les énergies de la force ; garder ce détachement absolu de toutes choses, porter jusqu'au bout l'amour de l'oubli (1), le sentiment de l'humilité, établir dans les puissances même inférieures cette harmonie, cette paix qui est la *tranquillité de l'ordre* (2) : voilà le triomphe de la tempérance.

Lorsque la cause sera portée en cour de Rome, il ne sera pas difficile de montrer que la servante de Dieu a pratiqué les vertus théologales et les vertus cardinales jusqu'à ce degré supérieur qui est l'héroïcité.

Nous déclarons, d'autre part, n'attacher aux paroles et aux faits cités que la valeur de témoignages privés et vouloir nous conformer en tout aux décrets d'Urbain VIII et aux autres règles de l'Église concernant la béatification et la canonisation des saints.

Rome, Angelico, avril 1927.

Fr. Édouard Hugon, O. P.

(1) « Un trait caractéristique de la vertu de notre bonne Mère Thérèse était l'amour de l'oubli, porté, on peut le dire, jusqu'à l'excès... le désir de la vie cachée... l'amour des mortifications, l'horreur des exceptions... » Témoignage de la Mère Chartier.

(2) S. Augustin définit la paix universelle : « tranquillitas ordinis », la tranquillité de l'ordre. *De Civit. Dei*, lib. XIV, c. XIII ; *P. L.*, XLI, 640.

TEXTES ANCIENS

Au service de l'Eglise

L'une des caractéristiques les plus marquées de sainte Catherine de Sienne est l'amour de l'Église. Peu de saints ont parlé avec tant de clarté et d'ardeur du Corps mystique du Christ, des biens qu'il nous communique, de sa beauté, de sa sainteté, de nos devoirs à son endroit. Peu ont aussi profondément senti l'identification du Christ et de l'Église. « L'Église est inséparable du Christ », écrivait-elle. « Nous devons nous passionner pour la sainte Église par amour pour Jésus crucifié. Entre tous les services, le plus agréable à Dieu, c'est de servir sa douce Épouse. » Elle-même se consuma à ce service avec une ardeur qui entraîna son siècle. Peu de jours avant de mourir, elle écrivait à son confesseur, le B^x^ Raymond de Capoue, qu'elle souffrait et mourait pour l'Église; racontant une de ses ultimes luttes, « les démons, lui dit-elle, se déchaînaient contre moi, mais mon désir s'enflammait davantage et je criais : O Dieu éternel, recevez le sacrifice de ma vie dans le corps mystique de la sainte Eglise. Et alors l'Éternel, me regardant avec clémence, prit mon cœur et le pressura sur la sainte Église. » Elle donna sa vie pour l'Église.

Voici quelques pages empruntées à ses lettres :

Servir l'Église, c'est servir Dieu (1)

Je me souviens d'une servante de Dieu, à laquelle fut révélé combien ce qu'on fait pour l'Église lui est agréable; je vous le dis afin que vous soyez encouragé à souffrir pour elle. Une fois entre autres cette servante de Dieu désirait ardemment donner son sang et se consumer pour l'Épouse du Christ, la sainte Église. Elle appliquait

(1) *Lettre à Nicolas d'Osimo*. Catherine y raconte une de ses visions.

son intelligence à comprendre son néant et la bonté de Dieu à son égard ; elle voyait que Dieu, par amour, lui avait donné l'être et qu'il avait ajouté toutes sortes de grâces et de dons. Elle contemplait cet abîme de charité, elle savourait cet amour et cherchait le moyen de remercier Dieu.

Comment remercier le Seigneur ? En l'aimant.

Mais la servante de Dieu comprenait qu'elle ne pouvait lui être utile en rien, qu'elle ne pouvait lui prouver qu'elle l'aimait. Alors elle cherchait à aimer pour lui quelque chose et lui donner ainsi la preuve de son amour ; et elle vit que Dieu aime d'un amour infini la créature raisonnable, et elle trouvait cet amour de Dieu en elle et dans ses frères. Elle avait donc un moyen de montrer à Dieu si elle l'aimait ou non ! Elle pouvait donc lui être utile ! Alors elle se livra avec ardeur à la charité envers le prochain et elle ressentait un tel amour de son salut qu'elle aurait donné joyeusement sa vie pour l'obtenir. Ce qu'elle ne pouvait faire pour Dieu, elle désirait le faire pour son prochain. Elle comprenait qu'il faut remercier Dieu par le moyen du prochain et lui rendre ainsi amour pour amour. Dieu a manifesté son amour et sa miséricorde par le Verbe, son Fils : ainsi voulait-elle Lui rendre honneur en désirant le salut des âmes et Lui plaire en le procurant.

Et elle se disait : En quel jardin pourrai-je ainsi travailler ? à quelle table satisfaire ce désir ?

Le Sauveur lui apparut et lui dit :

« Ma fille bien-aimée, c'est dans le jardin de mon Épouse et sur la table de la sainte croix, par tes peines, par l'angoisse du désir, par les veilles et les prières, par d'actifs et persévérants efforts.

« Tu ne peux rien désirer pour le salut des âmes que tu ne le désires pour l'Église : elle est le corps universel

de ceux qui participent à la lumière de la sainte foi. Nul ne peut avoir la vie s'il n'est soumis à mon Épouse. Tu dois désirer voir le prochain, chrétiens et infidèles et toute créature raisonnable, se nourrir dans ce jardin, sous le joug de la sainte obéissance, et se revêtir de la lumière d'une foi vive, c'est-à-dire de bonnes œuvres, car sans les œuvres la foi est morte. C'est là le désir et le besoin général du corps universel de l'Église.

« Mais en ce moment, je te le dis, il faut ressentir un désir et une faim particulière. Je te veux prête à mourir, s'il le faut, pour l'Église... Je vous invite, toi et mes autres serviteurs, à vous consumer dans les désirs, les veilles, les prières et les autres exercices, selon l'inspiration que je vous donne. Ce désir et cette angoisse pour le bien de l'Église me sont si agréables que je les récompense non seulement dans mes serviteurs d'intention droite et pure, mais encore dans les serviteurs du monde qui parfois servent l'Église par intérêt ou crainte servile. Je te le dis, personne ne la servira avec respect sans en être récompensé, tant je l'aime. Oui, celui-là ne tombera pas dans la mort éternelle comme ceux qui offensent et attaquent l'Église : d'une manière ou d'une autre, je châtirai toujours les outrages de mon Épouse. »

Travailler au jardin de l'Église (1)

... Tout chrétien est obligé d'être fidèle à la sainte Église et de la servir, chacun selon son état. Dieu met ses ouvriers dans le glorieux jardin de l'Église. Et nous sommes ces ouvriers qui devons le servir de trois manières.

La première regarde tous les fidèles qui doivent travailler par d'humbles et saintes prières et par une obéissance

(1) Lettre à Thomas d'Alviano.

véritable. Ils doivent être obéissants et respectueux envers la sainte Église, jardin de Dieu où les chrétiens trouvent la joie et la vie de la grâce quand ils y travaillent et qu'ils ne méprisent pas le précieux Sang par le péché, par la désobéissance et la révolte envers la sainte Église.

La seconde manière regarde ceux qui sont appelés à travailler dans ce jardin comme ministres, en administrant les sacrements, en nourrissant et en guidant nos âmes. Ils doivent nous nourrir de doctrine et d'exemples. Même si leur conduite n'est pas un miroir de vertus, nous n'en tirons pas moins la vie des sacrements qu'ils nous donnent. Les défauts et les mauvais exemples des pasteurs ne doivent pas détruire le respect que nous leur devons, puisque la vertu des sacrements n'est point affaiblie par leurs fautes ; respectons-les à cause de la vertu des sacrements, ils sont consacrés et Dieu les appelle *ses christs* (psaume 104, 15). Qu'ils soient bons ou mauvais, Dieu ne veut pas que les laïcs s'élèvent contre eux : c'est un péché abominable devant le Seigneur. Ceux qui s'arrogent le droit de juger et de punir les pasteurs, commettent une faute et deviennent des membres du démon : aveugles qui persécutent notre sainte mère l'Église.

Dieu a prévu cette persécution en appelant à son jardin la troisième sorte de travailleurs : ceux qui assistent l'Église au point de vue temporel et mettent fidèlement à son service leurs biens et leurs personnes. Ce service est si agréable à Dieu que nos paroles ne pourront jamais l'exprimer, surtout s'il est donné avec un zèle désintéressé pour l'accroissement et l'exaltation de la sainte Église : même ceux qui manquent parfois d'intention droite et sainte seront récompensés de tout ce qu'ils font pour la douce Épouse du Christ, tant ce dévouement à l'Église plaît à Dieu.

Appel à l'obéissance (1)

... Vous savez bien que le Christ nous a laissé son Vicaire et qu'il nous l'a laissé pour le salut de nos âmes; autrement nous ne pouvons avoir la santé, laquelle est dans le corps mystique de la sainte Église. Le Christ est la tête, nous les membres. Celui qui n'obéira pas au Christ de la terre, représentant le Christ du ciel, ne participera pas au fruit du Sang du Fils de Dieu, car Dieu a voulu que nous recevions le Sang du Christ par les mains de son Vicaire, ainsi que tous les sacrements qui nous donnent la vie par ce Sang. Impossible d'avancer par une autre voie ni d'entrer par une autre porte...

Celui qui se révolte contre la sainte Église et contre notre Père tombe dans la mort comme un membre corrompu, car ce que nous faisons au Christ de la terre, hommages ou offenses, nous le faisons au Christ du ciel. Je vous le dis avec peine, mes frères bien-aimés, par votre désobéissance et vos persécutions vous êtes tombés dans la mort et dans la haine de Dieu. Et il ne pouvait pas vous arriver un plus grand malheur que d'être privés de sa grâce.

Toute la puissance des hommes vous servira de peu sans la puissance de Dieu. Hélas! c'est en vain que se fatigue celui qui garde la cité, si le Seigneur ne la garde lui-même. En injuriant le Vicaire du Christ, notre Père, vous vous êtes mis en guerre avec Dieu, et je dis que vous vous êtes affaiblis puisque vous avez perdu son soutien.

Je sais que beaucoup ne croient pas avoir offensé Dieu et qu'ils s'imaginent lui avoir été agréables en persécutant l'Église et ses pasteurs. Vous vous défendez en disant : Ils sont coupables et font beaucoup de mal. Et moi je vous dis ce que Dieu veut et ordonne : lors même que les Pas-

(1) Lettre aux Seigneurs de Florence qui faisaient alors la guerre au Pape.

teurs de l'Église et le Christ de la terre seraient des démons incarnés, au lieu d'avoir la douceur et la bonté d'un père, il faudrait tout de même leur obéir, non pas pour eux, mais à cause de l'obéissance due à Dieu qu'ils représentent.

Un fils n'a jamais raison de s'élever contre son père, celui-ci serait-il mauvais et injuste, car l'existence reçue de son père est un si grand bienfait que rien ne pourra l'acquitter envers lui. Songez que l'existence et la grâce que nous tirons du corps mystique de la sainte Église sont des bienfaits si grands qu'aucun hommage, aucun acte ne pourront jamais acquitter notre dette. Hélas! Hélas! mes enfants, je vous le dis en pleurant et je vous en conjure de la part de Jésus crucifié, réconciliez-vous, faites la paix avec votre Père; cessez cette guerre et n'attendez pas que la colère de Dieu éclate sur vous; je vous le dis : Dieu regarde cette injure comme faite à lui-même. Réfugiez-vous donc sous les ailes de l'amour et de la crainte de Dieu. Humiliez-vous et faites tous vos efforts pour retrouver la paix et l'union avec votre Père. Ouvrez, ouvrez les yeux de votre intelligence, et ne marchez plus dans cet aveuglement. Nous ne sommes pas des Juifs et des Sarrasins, nous sommes des chrétiens baptisés et rachetés par le sang du Christ : nous ne devons nous révolter contre notre Chef pour aucune injure reçue, nous ne devons pas combattre chrétiens contre chrétiens, mais contre les infidèles...

Ne pensez pas que Dieu dorme sur les injures faites à son Épouse : il veille. Et ne croyez pas le contraire parce que votre prospérité s'accroît, car sous la prospérité se cache la verge de sa main puissante.

Pardonnez-moi ma hardiesse : vous devez l'attribuer à l'amour que j'ai pour le salut de votre âme et de votre corps, à la peine que me cause votre malheur. Si par moi il peut se faire quelque chose pour l'honneur de Dieu et

votre réconciliation avec la sainte Église, je suis prête à donner ma vie, s'il le faut.

Demeurez dans la sainte et douce dilection de Dieu. Doux Jésus, Jésus Amour.

Prière pour l'Église

O Puissance du Père éternel, aide-moi ! Sagesse du Fils, éclaire le regard de mon intelligence. Douce Clémence du Saint-Esprit, embrase-moi et unis mon cœur à toi. O Père éternel, je proclame que ta toute-puissance est capable de secourir l'Église et d'arracher ton peuple aux mains de Satan ; elle peut faire cesser la tribulation de la sainte Église et m'obtenir victoire et supériorité sur mes ennemis.

Je le confesse, la Sagesse de ton Fils qui est une même chose avec toi, peut éclairer mon intelligence et celle de ton peuple et dissiper les ténèbres qui enveloppent ta chère Épouse.

Je confesse, ô douce et éternelle bonté de Dieu, que la clémence de ton Esprit-Saint, que ta charité de feu veulent embraser mon cœur pour se l'unir — mon cœur et celui de toute créature raisonnable.

Et donc, puisque tu sais que tu peux et que tu veux, j'adjure ta Puissance, ô Père éternel, j'adjure la Sagesse de ton Fils, par son précieux sang, j'adjure la Clémence de l'Esprit-Saint, brasier et abîme de charité qui tint ton Fils cloué à la croix, de faire enfin miséricorde au monde et de rendre à la sainte Église la paix et l'union avec l'ardeur de la charité.

Hélas ! je ne veux pas que tu tardes davantage ; je t'en supplie, que ta bonté infinie t'empêche de fermer l'œil de ta miséricorde sur ta sainte Épouse. Doux Jésus ! Jésus amour !

Sainte Catherine de Sienne.

LES IDÉES ET LES ŒUVRES

« Primauté du Spirituel » [1]

C'est une vérité bien consolante que Dieu donne aux justes les biens et les maux, en ce monde, selon la mesure que requiert leur salut éternel, de sorte que l'épreuve imposée par Jésus-Christ à son Église a cette grandeur, cette force et cette efficacité qu'exige un nouveau mouvement qu'il veut lui donner : ainsi, dans le cœur des enfants de Dieu, les maux temporels eux-mêmes se tournent en biens spirituels, et la souffrance fructifie en grâce (2).

Un des plus beaux fruits nés de l'épreuve qui nous brise encore l'âme — l'un des plus riches en substance — est certainement ce livre de M. Maritain qu'on peut bien appeler capital. Il ne suffit pas de le lire; il faut le méditer. Il a été écrit avec une intelligence forte et un cœur tendre — un cœur que tant de détresses navrent et que l'auguste douleur de l'Église brûle. Quel accent a-t-il su mettre dans son témoignage! « L'amour que j'ai pour le Vicaire du Dieu crucifié, écrit-il, me fait sentir aussi la profondeur de ses souffrances à lui, de ses souffrances paternelles. Il a charge du monde entier. S'il frappe, c'est pour le bien des âmes, pour guérir les plaies du troupeau du Christ. Dans la terrible solitude qui l'élève au-dessus des hommes, toutes les douleurs de la chrétienté retentissent en lui; il agit en pasteur fidèle, il s'expose pour l'a-

(1) Jacques Maritain, *Primauté du Spirituel*. Collection « le Roseau d'or », chez Plon.

(2) « Tantum... dat Deus viris justis de bonis temporalibus, et etiam de malis, quantum eis expedit ad perveniendum ad vitam aeternam; et in tantum sunt simpliciter bona huiusmodi temporalia. » I[a] II[ae], q. 114, a. 10.

mour de nous, pressé par la conscience de ses responsabilités. Dans la foule des chrétiens qu'agitent des sentiments humains de toute sorte, qui pense aux tristesses du Pape, à la grande angoisse qui veille au sommet des tours de l'Église? (1) »

Mais il faut dire plus. Qui aime assez le Pape pour s'approcher de lui par une prière incessante, être à ses pieds comme aux pieds mêmes de Jésus-Christ, pour recevoir ses ordres et ses moindres conseils avec cet élan que donne l'amour? C'est une chose digne d'étonnement que la parole de cet homme unique et si élevé par Dieu au-dessus de tous suscite si peu d'enthousiasmes féconds chez les croyants eux-mêmes. La docilité, le respect, l'obéissance, étant les vertus fondamentales des sujets comme tels, qu'adviendrait-il de l'Église si ces vertus n'étaient point portées chez les chrétiens à ce degré de force, de suavité et d'allégresse qu'exigent notre charité et notre dévotion envers le Christ et son Vicaire? (2) Et, par contre, quels bienfaits pour le monde et tout l'ordre social, si tous les fils de l'Église, sur toute la face de la terre, mettaient à faire rayonner et triompher la parole du Pape cette ardeur que les révolutionnaires usent à détruire nos institutions! Si, par la faute de l'univers catholique, les ordres de salut qui nous viennent du Christ du Ciel par le « Christ de la terre » échouent, il serait pour le moins cruel d'en faire retomber ensuite le malheur sur celui qui, le premier et en avant de tous, se dévoue, sous la main du Sauveur, à la paix du monde. Quelques-unes des pages les plus profondes de M. Maritain aideront beaucoup d'âmes à s'élever à ce point de ferveur filiale où Dieu les veut pour les grouper, en foi et en charité, autour de Pierre et les dévouer à son Église. A ces âmes nous voudrions rappeler certaines vérités qui les porteront à entrer pleinement dans les vues du Pape, en ces temps où la nuit se fait plus épaisse en beaucoup d'esprits.

I. — *Primauté du spirituel dans l'ordre social.*

Nous voulons, nous, catholiques, un ordre social chrétien. Il faut donc en connaître d'abord la nature et les essentielles exigences. On peut raisonner de l'ordre universel de l'huma-

(1) *Primauté*, p. 76.
(2) Cf. II^a II^{ae}, q. 104, a. 3.

nité, comme de l'ordre d'un seul homme, puisque la fin dernière de toute la société est la même que celle d'un seul (1). Or « il n'y a d'ordre et de paix dans l'être humain que si les sens sont soumis à la raison et si la raison elle-même est soumise à Dieu, ce qui ne se fait que par la foi et l'amour surnaturel. Effectivement la première subordination ne tient que par la seconde. Adam a brisé celle-ci et celle-là, le Christ les a rétablies par sa grâce et par les dons du Saint-Esprit. L'erreur du monde moderne a été de prétendre assurer le règne de la raison sur la nature, en refusant le règne de la surnature sur la raison (2) ».

Il suffit de donner une portée universelle à cette vérité, pour saisir l'ordre normal de l'humanité, tel que Dieu veut l'établir, et pour voir du même coup la cause première, quoique cachée, des ruines qui font chanceler tant de peuples. « On perd la vénération des lois, quand on les voit si souvent changer, a écrit Bossuet. C'est alors que les nations semblent chanceler, comme troublées et enivrées (3). » Le principe de tous ces changements est en ce que l'esprit moderne n'atteint plus à la loi éternelle ; et il n'y atteint plus, parce que la foi du Christ en est rejetée, tant il est vrai que la raison elle-même, pour atteindre *tout son objet comme il convient*, a besoin d'être guérie par la grâce.

La grâce est essentiellement requise en toute action, qu'elle soit intérieure ou extérieure, privée ou publique, pour donner à l'agir humain toute sa portée obligatoire : elle seule fait les vertus *achevées*, car l'ordre purement naturel n'existant plus de fait, et toutes les vertus étant surnaturelles de droit, l'économie du monde, son équilibre universel, sont impossibles sans une diffusion également universelle de la grâce, sans un règne efficace du Christ sur tous les hommes (4). C'est dans

(1) *De Reg. Princip.*, l. I, c. 14.

(2) *Primauté*, p. 8.

(3) *Politique sacrée*, cité par Bausset, « Hist. de Bossuet », l. IV, 24.

(4) Cf. I^a II^ae, q. 109, a. 1, 2, 3. Il faut cependant noter une grande différence entre l'ordre spéculatif et l'ordre pratique, du point de vue de la nécessité de la grâce. Dans l'ordre spéculatif, sans la grâce l'intellect peut atteindre certaines vérités naturelles *absolues* : la grâce n'est même que moralement nécessaire pour atteindre les vérités les plus hautes de la métaphysique sur Dieu, l'immortalité de l'âme. Dans l'ordre purement pratique il n'en va plus de même. La vérité

toutes les assises de la société que la grâce du Saint-Esprit doit descendre pour y guérir en tous la nature, y restaurer les vertus intellectuelles et morales, les relever jusqu'à leur fin surnaturelle, y infuser les vertus théologales, qui doivent rattacher tous les hommes à Dieu, dans une fraternité où « il n'y a plus de Juif ni de Grec », et dans une unité miraculeuse qui doit faire de tous les rachetés les membres d'un même corps mystique.

C'est à cela que travaille la force de l'Évangile dans le monde, laquelle est, en vérité, « une force de salut », la seule! Cette « force de Dieu » est si nécessaire, qu'il n'y a point sans elle de vraie prudence, soit individuelle, soit économique, soit politique : sans elle, par conséquent, point d'ordre social véritable (1).

A cette lumière de la foi, le philosophe contemple avec une sorte d'angoisse la fragilité de l'arcature morale qui porte la

pratique se prenant par conformité à l'intention droite, et l'intention ne pouvant être justement rectifiée que par la vraie fin dernière, celui qui ignore cette fin manque de règle souveraine dans l'action, n'a pas le premier principe de l'ordre à établir : il ne peut en avoir la science définitive dans les plans qu'il en fait; dans l'exécution il court vers des inconnus redoutables. Les résultats un jour ou l'autre le prouvent.

Dans l'ordre spéculatif, Empirisme et Thomisme peuvent se rencontrer sur certains points *absolus*, et cela sans équivoque; dans l'ordre pratique, l'équivoque les guette à tout moment.

(1) Il ne peut y avoir de vraie et parfaite prudence sans la grâce. La prudence des pécheurs, ou bien n'est que prudence de la chair, — un renversement de la prudence de l'esprit, qui établit la primauté de la matière, — ou bien une prudence imparfaite. La prudence de la chair ordonne toute la vie aux fins temporelles prises comme fins absolues et dernières : c'est le paganisme. La prudence imparfaite, tout en visant une fin bonne en soi, s'arrête à une fin particulière; ou bien si elle vise la vraie fin dernière, elle est incapable de commander en vue de cette fin, car elle n'en a point l'amour efficace. De toutes manières la prudence imparfaite est incapable de saisir l'ordre moral parfait, de prendre des mesures vraiment sages et définitives. Le maurrassisme relève de l'une ou de l'autre de ces deux dernières prudences : se présentant comme une éthique, comme une conception absolue de la Cité, il ne peut cependant « conseiller et commander » *ad finem totius vitae*. Cf. J. Vialatoux, *La Doctrine Catholique et l'École de Maurras*, janvier 1927, p. 14 ss. Voir S. Thomas, II^a II^{ae}, q. 47, a. 13.

société moderne : que verrons-nous, quand sera complète, effectivement « *radicale* », la laïcisation des « vertus civiques » ?

Il faut donc rechristianiser tout l'ordre social, et cela se fera premièrement par la grâce du Christ.

On conçoit donc la sagesse, l'opportunité et la prodigieuse efficacité du dessein directeur, qui anime toute l'activité pontificale actuelle : la paix du Christ, par le règne du Christ.

A nous de répondre aux initiatives du Chef ! « Les hommes de ce temps, écrit M. Maritain, sont appelés à une restauration intégrale des valeurs chrétiennes, à une universelle réinvention de l'ordre. C'est toute la barbarie du monde naturaliste et athée, — capitaliste ou communiste — qu'ils doivent rejeter de leur pensée : non seulement dans le domaine politique, mais dans le domaine économique et social, corrompu par le régime de la fécondité de l'argent, mais dans le domaine des relations internationales, mais, et avant tout, dans le domaine de la vie intellectuelle et de la vie religieuse. Il n'y a pas d'ordre véritable et complet de la vie humaine sans le primat de la grâce et de la charité, puisque tout ordre pratique suppose la rectification de la volonté par rapport à ses fins, et donc la précellence de l'amour du Bien suprême (1). »

Mais nous voudrions signaler ici une pensée que nous a suggérée le livre de M. Maritain. La diffusion de cette grâce du Christ se fait par le sacerdoce catholique : ce sont les prêtres qui tiennent « la clé du sang », comme disait sainte Catherine de Sienne. « Vous savez bien, écrivait-elle, que le Christ laissa son Vicaire, et il le laissa pour guérir nos âmes ; car, en dehors du corps mystique de la sainte Église, dont le Christ est la tête et dont nous sommes les membres, il n'y a pas pour nous de salut. Et qui désobéit au Christ de la terre, lequel tient la place du Christ du ciel, n'a point part au fruit du sang du Fils de Dieu, parce que Dieu a établi que nous soient communiqués et donnés par ses mains ce sang et tous les sacrements de la sainte Église, lesquels reçoivent vie de ce sang. Et nous ne pouvons aller par une autre voie, car la première Vérité a dit : Je suis la voie, la vérité et la vie.

« Celui qui va par ce chemin, va par chemin de vérité et non de mensonge.

(1) *Primauté*, p. 109.

« Voyez-le donc, celui qui se révolte contre la sainte Église et contre notre Père, le Christ de la terre, le voilà tombé, comme un membre pourri, au ban de la mort : parce que tout ce que nous faisons à lui, que ce soit révérence ou insulte, c'est au Christ du ciel que nous le faisons (1). »

Si le premier et le plus salutaire devoir des cités comme des individus est de rester unis à ce sacerdoce catholique, qui peut seul infuser au monde le sang rédempteur du Fils de Dieu, à un autre point de vue, le Chef de l'Église se sent pressé d'étendre ce sacerdoce à toute la terre. L'appel à l'épiscopat des prêtres chinois et japonais est un acte symbolique et d'une portée immense : l'effort pour le développement des missions correspond au dessein le plus spécifiquement catholique d'un Pape, qu'on dit calomnieusement attaché à je ne sais quelle politique terrestre : il éprouve au contraire — et avec quelle force ! — le besoin inouï que le monde actuel a de l'Église.

(1) Cette page de sainte Catherine de Sienne, si « catholique », si traditionnelle, montre à quel point l'Église est « chrétienne », c'est-à-dire rattachée au Christ par son Chef. Or le grand reproche que l'on fait à Pie XI, dans l'École qu'il vient de condamner, c'est précisément d'être trop *chrétien* et pas assez catholique. Un témoin de ces erreurs le dit « merveilleusement chrétien », mais il lui manque « la vertu de bon sens qui le ferait bon catholique ». Laissons parler « le maître » qui catéchise le disciple : « Mais je vous vois inquiet et surpris parce que j'oppose l'esprit chrétien à l'esprit catholique. Je ne suis pas le premier... La parole du Rédempteur dans sa perfection, elle n'est un aliment que pour les saints, et peut-être aux seules heures éclatantes de leur vie... Mais dans l'ordinaire de la vie, le gouvernement selon l'évangile pur entraîne les faibles hommes dans des égarements qui étonnent ceux mêmes des imprudents pasteurs qui souhaitaient semblable gouvernement. C'est ce qu'ont compris tous les maîtres raisonnables du troupeau humain, qu'ils fussent clercs ou laïques... Nous serons parfaits chrétiens quand le règne de Dieu sur la terre sera arrivé. En attendant, soyons bons catholiques. C'est la plus sûre recette pour faire notre salut et ne point retourner aux coutumes des bêtes.

« Or, nous avons, hélas ! un pape honnête homme... et selon le cœur, chrétien. » — François Poncetton, *Paradoxes royalistes, Rome et Maurras*, Mercure de France, 15 janvier 1927, p. 291-292.

S'étonnera-t-on après ces blasphèmes raffinés que ce « maître » ajoute : « Je ne comprends rien à cette soudaine effervescence, et à cet appétit romain de muer le Christ-Dieu en Christ-Roi » (*Loc. cit.*, p. 293). Un autre document plus significatif encore : *L'Église et l'intelligence*, Merc. de France, 1er avril 1927, p. 22 ss.

Que chacun dès lors, s'il veut efficacement travailler, comme il le doit, à la « paix du Christ », soit appelé à surnaturaliser son action particulière, à donner en sa vie la primauté au spirituel, c'est l'évidence même. Mais puisque la grâce, qui est aux mains des prêtres, est le principe de cette paix, l'activité qui doit être le plus radicalement surnaturalisée, c'est l'action sacerdotale : cette action ne doit tendre qu'à sanctifier. D'ailleurs, dans l'effort que fait l'Église pour la paix des peuples, le rôle mondial du sacerdoce catholique apparaît immense, si l'on sait que le rêve d'une union universelle des nations sans une diffusion également universelle de la grâce est un mythe sanglant. Qu'un saint prêtre est puissant pour le bien commun de la Cité, quand vraiment il agit selon son sacerdoce! En diffusant la grâce du Christ, et en infusant ainsi les seules vraies vertus privées et publiques dans les esprits, il travaille au premier chef à procurer le bien public lui-même, en ce qu'il a de plus essentiel et de plus fondamental, puisque la vie parfaitement bonne, en ce monde, consiste principalement dans la vertu. Le prêtre sert éminemment la société en sanctifiant les âmes! Mais le regard le plus élevé ne pourrait suivre, d'ailleurs, la ligne des chutes spirituelles et enfin matérielles qu'entraînerait une activité sacerdotale arrachée, déviée de son plan, par des soucis temporels trop immédiats, capables de la jeter dans la mêlée des partis et de l'arracher à ses plus nécessaires devoirs. On comprend donc que le Pape, qui meut, comme premier instrument du Christ, tout le corps sacerdotal, non seulement veuille l'étendre à tout l'univers, mais encore et surtout l'arracher aux tâches qui ne sont pas les siennes (1).

On voit encore avec quelle efficacité et à quelle profondeur tous les catholiques peuvent travailler « au règne du Christ » dans la société si, de toute leur âme, par leurs prières, sacrifices, aumônes, entreprises, ils favorisent l'essor, la sanctification, la diffusion du sacerdoce. On demande parfois : Que veut de nous le Pape? — Mais quel champ d'activité ne nous ouvre-t-il pas avec les œuvres des vocations sacerdotales et des missions, champ où le Christ attend beaucoup d'ouvriers!

(1) M. Maritain souhaite avec raison que le « curé ne fasse pas de politique au village ». Mais le prêtre, qui doit enseigner la morale, doit aussi enseigner les principes de la politique chrétienne, qui font partie de cette morale.

Mais les catholiques ne sont pas appelés seulement à collaborer avec l'Église dans le seul ordre des choses religieuses : toute leur activité sociale, d'une certaine manière, doit tendre à l'établissement de l'ordre catholique. Ils ont une certaine part au sacerdoce du Christ. C'est à tous qu'il est dit : « Mais vous, vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis afin que vous annonciez les perfections de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière (1). » Tous les chrétiens, ne formant qu'un seul corps mystique avec le Christ, font avec Lui un seul principe d'action, et tout ce Corps travaille à atteindre dans toute l'humanité les fins spirituelles de l'Évangile ; de par sa loi interne, il tend à réaliser une forme surnaturelle de la société humaine, un ordre social chrétien universel, et ainsi, tous les catholiques de toutes les nations doivent s'employer, sous la direction de l'Église, à cette tâche de transformation et de rénovation (2).

De ce fait, il est demandé aux catholiques de rester, *comme catholiques*, « en dehors et au-dessus de tout parti politique quel qu'il soit », bien que, *à titre de citoyens*, ils puissent opter pour tout parti politique en accord avec les justes lois humaines et divines, « dès l'instant que l'Église n'a pas dénoncé en lui soit des erreurs doctrinales, soit un péril de déviation spirituelle (3) ».

Il ne faut pas confondre, en effet, ces deux plans d'action : le plan d'action catholique, qui est au service de la Cité spirituelle, l'Église ; le plan d'action civique, qui est au service de la Cité temporelle, l'État. Ces deux activités ne se combattent pas ; elles s'harmonisent en se subordonnant, à condition que l'action civique ne poursuive pas un idéal national contraire au bien universel, éminemment incarné dans l'Église catholique ; à condition, par conséquent, que dans l'ordre social, le spirituel prime le temporel, se le soumette et le dirige, selon

(1) I Petr., II, 9.

(2) Selon les déclarations réitérées du Souverain Pontife, « l'action catholique est la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Église ». Lettre adressée, au nom du Saint-Père, par le Card. Gasparri, à Luigi Colombo, Président du Comité central d'Action catholique italienne. *Osservatore Romano*, 18 août 1927.

(3) *Primauté*, 103.

les exigences des fins dernières marquées par Dieu à toute l'humanité.

Ces deux activités d'ailleurs, sur les deux plans, doivent rester *surnaturelles*, en visant toujours comme fin dernière le bien de la charité ; mais chacune est surnaturelle à sa manière.

L'action catholique est éminemment spirituelle, emploie principalement des moyens spirituels, est immédiatement sous la direction du Pouvoir spirituel, cherche ses principes, ses règles, ses directives dans l'enseignement de l'Église : elle est aux ordres du Pape et des évêques, engage la responsabilité de l'Église et vise directement le règne universel du Christ, l'établissement d'un ordre humain conforme à l'Évangile, une *forme chrétienne du monde*.

Sur le plan civique, l'action des catholiques doit encore rester surnaturelle, mais d'une autre manière. Même dans cet ordre temporel, les croyants ne peuvent abandonner « leurs préoccupations intellectuelles et religieuses, — et comment feraient-ils abstraction de celles-ci en jugeant du bien commun ? Leur adhésion à tel ou tel parti politique est un choix moral, qui reste subordonné à leur tendance à la fin dernière et à leur appréciation des valeurs spirituelles. Mais c'est au service de la cité terrestre dans sa subordination au bien éternel, non au service de l'Église elle-même, qu'elle est directement ordonnée. Et ce choix personnel qu'ils font *comme membres catholiques de la cité terrestre, non comme membres de la cité catholique*, n'engage nullement l'Église, et n'affirme aucune nécessité de moyen liant le sort du catholicisme à un parti humain, car avec le même désir de servir le Christ et l'Église, des esprits différents peuvent très bien avoir des appréciations différentes sur le bien commun temporel, même subordonné, comme il se doit, aux intérêts éternels, et opter en conséquence pour des partis politiques opposés (1) ».

La comparaison de ces deux plans d'action nous amène à formuler quelques remarques, utiles de nos jours plus que jamais.

Les catholiques de toutes nations, qui doivent travailler à la paix du monde par le règne du Christ, se tromperaient dangereusement s'ils perdaient de vue d'abord les fins spirituelles et primordiales de l'action catholique, ou s'ils doutaient de l'efficacité de cette entreprise de Dieu parmi les sociétés que

(1) *Primauté*, p. 103-104.

l'Église poursuit avec ses moyens surnaturels; s'ils intervertissaient l'ordre des valeurs et mettaient au premier plan de leurs soucis l'action purement civique, se montraient ainsi pratiquement français ou américains avant tout, et non catholiques avant tout; si sur le plan de l'action catholique ils essayaient d'introduire des moyens purement politiques, ou encore faisaient descendre sur le terrain civique les forces qui doivent rester au service du catholicisme (1). Cette faute que beaucoup de catholiques commettent, sans peut-être s'en rendre compte, il serait intolérable qu'on l'attribue à celui qui a la vue la plus divinement claire, — par état et par grâce, — des fins spirituelles et universelles du Royaume de Dieu, lequel pour n'être pas de ce monde, est pourtant dans ce monde et doit sauver ce monde en le transformant.

Ramener ainsi l'action catholique à sa pureté et à son ordre, c'est rompre une équivoque périlleuse, en montrant qu'elle est essentiellement *supra-politique* et *supra-nationale*. Militant ici-bas, l'Église « sait qu'elle est du ciel ». « Étant d'ailleurs, écrivait Léon XIII, non seulement une société parfaite, mais une société supérieure à toute société humaine, l'Église refuse résolument, de droit et par devoir, de s'asservir aux partis et de se plier aux exigences muables de la politique (2)... » « La tendance terriblement générale du monde conservateur à lier la défense de ses intérêts matériels et celle de la religion » ne la fera pas plus dévier de sa ligne toute divine que les menaces d'une révolution satanique ne feront reculer les audaces de sa charité pour les peuples. Et à ce point de vue, note fort justement M. Maritain, « l'affaire de l'*Action Française* a une valeur de signe particulièrement frappante. La crise religieuse qu'elle semble ouvrir, si elle peut être dure, sera pour autant salu-

(1) Étant posé que « l'action catholique est la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Église », « il s'ensuivra comme conséquence nécessaire que l'on ne pourra nullement douter du devoir qui incombe à tous à l'égard de l'Action catholique, et pareillement apparaîtront claires et évidentes la nécessité de cette action et sa supériorité sur toutes les autres espèces d'activités dirigées vers le bien social, lesquelles, visant des fins sans doute bonnes mais matérielles et terrestres, ne tendent pas à un but aussi excellent et d'importance aussi capitale que celui de collaborer à la mission apostolique de l'Église ». Lettre du Card. Gasparri, *loc. cit.*

(2) Léon XIII, Enc. *Sapientiae christianae.*

taire... C'est une crise de libération, de délivrance. Il faut que le spirituel se délivre des attaches terrestres qui risquaient de l'assujétir (1). »

II. — *Primauté du Spirituel dans l'ordre politique*

S'il faut reconnaître la primauté du Spirituel dans l'ordre social, parce que le social dépend du moral et le moral relève du religieux, l'ordre politique n'échappe-t-il pas au moins au Spirituel ? L'acte royal — entendons par là l'exercice du Pouvoir civil — est un acte souverain, donc suprême : il ne dépend de personne, il n'a sa règle que dans la loi naturelle et la constitution du peuple.

A ces prétentions césariennes, il faut opposer les droits de l'Église, qu'elle tient de sa mission.

La mission de l'Église répond à la fin surnaturelle qu'elle poursuit. Quel pouvoir lui confère cette charge de tout élever jusqu'au Bien éternel?

On l'a dit excellemment, l'action humaine doit être élevée, proportionnée à la fin surnaturelle de toute la vie; tout acte, à quelque vertu qu'il appartienne, — qu'il relève de la prudence individuelle ou politique, — doit être essentiellement surnaturalisé, intérieurement dirigé vers Dieu, et exercé au dehors, non plus seulement selon les règles de l'honnêteté naturelle, mais encore et surtout selon les exigences de la vie éternelle. « Or, dit saint Thomas, on doit apprécier la fin de la multitude de la même façon que celle de l'individu... Et puisque l'homme, en vivant selon la vertu, se trouve ordonné à une fin plus lointaine qui consiste, nous l'avons déjà dit, en la jouissance de Dieu, il faut qu'il y ait une fin commune à la société humaine et à l'individu. La fin dernière de la société n'est donc pas de vivre selon la vertu, mais d'atteindre, par la pratique de la vertu, la jouissance de Dieu. »

« Or, si la nature humaine par ses seules forces pouvait atteindre cette fin, il appartiendrait nécessairement à la fonction royale de diriger les hommes vers cette fin... Mais comme l'homme n'atteint pas cette fin qui est la possession de Dieu, par ses propres forces, mais par la puissance divine, selon le mot de l'Apôtre (Rom., VI, 13) : *Le don de Dieu, c'est la vie*

(1) *Primauté*, p. 102.

éternelle, il n'appartient pas au gouvernement humain, mais au gouvernement divin de le conduire à cette fin. Or un tel gouvernement relève de ce roi qui n'est pas seulement homme, mais aussi Dieu, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel, en faisant des hommes les fils de Dieu, les a introduits dans la gloire céleste (1). » De ce fait les États comme les individus se trouvent sous le pouvoir spirituel du Christ (2). « Son empire, écrivait Léon XIII, ne s'étend pas seulement aux nations catholiques... il embrasse aussi tout ce qu'il existe d'hommes n'ayant pas la foi chrétienne, de sorte, qu'en toute vérité l'universalité du genre humain est soumise à la puissance de Jésus-Christ (3). » « En cette matière, continue Pie XI, il ne faut pas distinguer entre les individus et les sociétés domestiques et civiles, puisque les hommes réunis en société ne sont pas moins sous la puissance du Christ que les particuliers (4). »

De ce fait le Christ a le pouvoir d'obliger les États à obéir à ses ordres, sans enlever pour cela à César ce qui est à César, mais pour obliger César à rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Il peut abroger les lois qui s'opposent aux siennes, et requérir même les biens temporels nécessaires aux fins de son royaume spirituel (5). Ce pouvoir, il l'exerce comme Roi invisible, au Ciel, et sur la terre comme Roi visible par son Vicaire, car l'Église n'est que « Jésus-Christ répandu et communiqué » (Bossuet).

(1) S. Thomas, *De Regim. Princ.*, l. I, ch. 14. Trad. Claude Roguet.

(2) La royauté du Christ est « surtout spirituelle... Toutefois ce serait une erreur honteuse de dénier au Christ-Homme la puissance sur les choses civiles quelles qu'elles soient; il a en effet reçu du Père un droit si absolu sur les créatures que tout est soumis à son bon vouloir. » Pie XI, Enc. *Quas primas.*

(3) Enc. *Annum Sacrum*, 25 mai 1899.

(4) Enc. *Quas primas.*

(5) Soto, *De Justitia et Jure*, l. IV, q. 4, a. 1, exprime en ces termes la doctrine commune : « Deinde quantum ad ejus humanitatem, pariter secundum fidem catholicam agnovimus eumdem (Christum) quatenus hominem, jure redemptionis, unicum fuisse regem regni coelorum : quippe cui incumbebat cuncta, quae ad sempiternam haereditatem attinent, dispensare, administrare, ac disponere; subindeque reges universos, ut suis legibus parerent, cogere, eorumque reges, qua parte suis adversarentur, abrogare; universa denique temporalia, quoties ad suum spiritualium finem opus esset, in suum usum assumere. »

Ces vérités éclairent toute la vie de l'Église, et nous montrent le sens, la vraie portée de cette *politique surnaturelle,* pourrait-on dire, qui doit diriger les États vers leur fin spirituelle. En effet, l'administration du royaume spirituel, qui doit comprendre tous les royaumes terrestres, a été confiée « non pas aux rois... mais aux prêtres, et principalement à notre grand Prêtre, le successeur de Pierre, le Vicaire du Christ, le Pontife romain, à qui tous les rois (1) de la Chrétienté doivent se soumettre comme à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. C'est à lui que revient le soin de la fin dernière, à lui que doivent se soumettre ceux que regarde le soin des fins intermédiaires, et c'est par ses ordres qu'ils doivent être dirigés (2). »

Cette doctrine se développe dans la pure lumière de la Révélation : il suffit de bien l'entendre. Du fait de notre élévation à l'ordre surnaturel, tout acte moral (3), — même l'acte royal — a une double mesure : une mesure *objective immédiate* (et pour l'action politique, c'est la vie commune parfaite selon la vertu naturelle), une mesure *définitive,* par rajustement de l'acte naturel à sa fin surnaturelle. Dans le domaine public, il appartient au Pouvoir temporel de donner à l'activité humaine sa mesure objective immédiate ; lui donner sa mesure définitive n'appartient qu'au Pouvoir spirituel.

Saint Thomas d'ailleurs a fort bien défini ce qui revient à l'un et l'autre pouvoir dans la vie vertueuse. Toutes les vertus, enseigne-t-il, cherchent à imiter Dieu, exemplaire éternel de la vie parfaite et bienheureuse, mais cette imitation a des degrés. Parce que l'homme selon sa nature est un animal politique, les vertus politiques réalisent ce premier degré de perfection que requiert la condition humaine, en ce monde : c'est ce bien que vise le pouvoir civil. Mais il faut que l'homme s'arrache à la terre, et qu'il s'élève, comme l'avait déjà vu Aristote, selon tout son pouvoir, au divin (4). Le précepte du Sauveur

(1) Entendons par roi, acte royal, fonction royale, le Pouvoir civil souverain.

(2) S. Thomas, ibid.

(3) Par opposition à l'acte théologal des vertus de foi, d'espérance et de charité : en ces vertus l'objet et la fin coïncident, car leur objet c'est Dieu même, qui est la fin de toute vertu.

(4) D'où la nécessité morale de recevoir l'ordre surnaturel, de s'y soumettre. Le refus du surnaturel n'est pas seulement un péché contre le respect dû à Dieu, c'est un péché contre nature. Voir Aristote, X *Eth.*, c. VII, n° 8 ; S. Thom. leç. XI.

nous l'impose : *Soyez parfaits*, dit-il, *comme votre Père céleste est parfait*. Il faut donc qu'entre les vertus politiques, qui constituent le premier degré de perfection, et les vertus exemplaires, qui sont en Dieu le terme idéal de tout l'agir, s'interposent des vertus intermédiaires : les vertus de ceux qui vont au-delà des biens temporels, — *virtutes transcendentium*, — et tendent vers la ressemblance divine. Ces vertus *purifiantes* sont le principe du progrès spirituel de l'humanité, des individus comme des peuples : elles seules pourront assurer le triomphe de l'esprit dans un monde terriblement dominé par la matière. Elles travaillent à réaliser ce degré de *transcendance morale*, ce point d'élévation spirituelle, si l'on veut, où la prudence méprise toutes les mondanités pour se livrer à la contemplation des choses divines, et diriger vers les beautés souveraines tous ses regards, tous ses soucis; où la tempérance renonce, autant que notre condition le souffre, aux choses que requiert l'usage du corps; où la force donne à l'âme d'envisager sans peur la chute de cette vie et l'approche de l'éternité, la rend capable de tout souffrir, de tout entreprendre pour ne pas retarder et pour avancer ce mouvement vers les choses célestes; où la justice pousse la volonté à se soumettre aisément aux exigences de cet ordre divin de la vie (1). Ces vertus sont nécessaire : sans elles les sociétés ne peuvent réaliser leur vocation; sans elle l'humanité n'obtiendra pas ce degré de purification que son équilibre moral requiert; et il appartient au Pouvoir spirituel d'en réaliser le bienfait parmi les nations et dans les États.

Le Pape est cet homme chargé du poids de toutes les âmes, il doit les porter toutes au sein de Dieu : l'âme des rois comme l'âme des bergers, des individus comme des cités : il a charge de nations. Il lui appartient donc d'ordonner la vie nationale de tous les peuples, non pas à sa fin politique, qui demeure du ressort de l'État, mais à sa fin surnaturelle, où toute la vie humaine doit s'élever (2). Dans sa prudence souveraine — la

(1) S. Thom., *Summa*, I^{a} II^{ae} q. 61, a. 5. Au-dessus des vertus purifiantes, se trouvent les vertus des parfaits, mais elles ne sont pas absolument nécessaires, ici-bas, puisque notre purification peut s'achever en purgatoire.

(2) Cette doctrine, Suarez la formule en ces termes : « Pontificem summum, ex vi suae potestatis seu jurisdictionis, esse superiorem regibus et principibus temporalibus, *ut eos in usu potestatis temporalis*

plus immédiatement ordonnée à l'objet universel de la charité —, il reste *seul juge* des exigences de la fin dernière qu'il doit seul assurer dans la société, seul juge des décisions à prendre et des moyens à employer (1).

Il n'y a pas d'ailleurs de conflit essentiel entre le pouvoir politique et le pouvoir spirituel, puisque leur subordination correspond à une subordination réelle des fins ; puisque cette subordination réelle des fins répond à l'ordre vrai de la vie et à nos aspirations justes. Si tous les hommes étaient à peu près ce qu'ils doivent être — les hommes politiques principalement, — le Temporel aspirerait à recevoir du Spirituel lumière et direction. Toutes les nations ne devraient-elles pas être les filles aimantes et respectueuses de l'Église? Puisque toutes les vertus convergent vers la même fin, qui est aux mains du Christ de la terre, si les vertus avaient en ce monde leur essor normal, Pierre attirerait tout à lui, pour tout gouverner vers Jésus-Christ, et la vraie société des nations s'établirait alors dans l'unité catholique, qui reste, malgré l'état d'anarchie actuelle, *le terme obligatoire* de toute l'action apostolique.

Ce n'est donc pas une téméraire utopie pour le Pape d'entreprendre cette union des peuples dans le règne du Christ : c'est sa mission la plus haute, la fonction la plus pure de sa charge, la forme la plus héroïque de sa charité envers le monde. Cette politique chrétienne il la poursuit par des moyens spirituels sans doute, mais applicables pourtant à la vie des États. Sur eux le Pape peut agir par sa diplomatie (2) ; il peut le faire

dirigat in ordine ad spiritualem finem, ratione cujus potest talem usum praecipere vel prohibere, exigere aut impedire, quantum ad spirituale bonum Ecclesiae fuerit conveniens. » *Defensio fidei*, l. XXII, 1. Il s'appuie sur S. Thomas · II[a] II[ae], q. 40, a. 2, ad 3 ; q. 60, a. 6, ad 3. On a bien vu le rôle coercitif du Pouvoir spirituel à l'endroit des lois iniques ; en a-t-on vu le rôle positif et vraiment constructif-organisateur? Cette puissance a été constituée par Dieu dans le monde pour faire de tous les peuples un seul *corps* mystique du Christ. Un conflit est inévitable entre les forces de l'Église et les tendances des nationalismes exaspérés qui font du bien de la Cité le Bien absolu.

(1) Voir Garrigou-Lagrange, « Les exigences divines de la fin dernière en politique », *Vie Spir.* mars 1927.

(2) La vraie souveraineté du Pape étant spirituelle, la diplomatie pontificale a sa raison d'être permanente dans sa mission apostolique auprès des États, indépendamment de toute considération relative à sa souveraineté temporelle sur les États pontificaux.

aussi par l'action catholique des fidèles à l'intérieur de la nation : ses buts, même alors, restent spirituels, ses moyens aussi, bien que les apparences puissent prêter à bien des calomnies, en choses si complexes. La sagesse est ici de faire confiance au Pape; la prudence, de ne pas juger un gouvernement qui nous dépasse de si haut.

Sans doute nous sommes loin de cet idéal catholique, mais l'anarchie actuelle a son principe dans le mépris que le monde moderne en a fait. « L'Europe, écrit M. Maritain, a oublié la subordination même des fins politiques aux fins spirituelles. C'est là sa grande faute. De là cet état général d'oppression de l'esprit et de la conscience, ce mépris pratique de la personne humaine et de sa dignité, dont chacun sent plus ou moins le poids écrasant. Plaignons par-dessus tout les peuples qui, rassemblés par grâce insigne autour du Pape, ayant au milieu d'eux la voix du Christ qui leur rappelle incessamment les exigences de la Vérité, s'obstinent depuis des siècles à se boucher l'oreille. *Generatio perversa et incredula, usquequo patiar vos ?* » (1) A l'heure où le vieux monde se décompose, que nous réserve cette menace?

Et cependant l'Église ne se lasse pas de proclamer la Vérité, elle va au salut des peuples avec toute sa foi immortelle, sa prodigieuse jeunesse d'âme, et tout son amour né de l'Esprit. Elle a un discernement merveilleux des besoins du monde, et, à l'heure où les deux *universalismes* décrits par M. Maritain vont s'affronter, elle appelle de ses vœux ces hommes annoncés par les Saints (2), qui seront « libres de tout, sauf de Jésus ». « Ils ne feront pas acception des personnes, ni des nations, ni des races. La routine antique ou les préjugés modernes, la quiétude des riches, le sort de la grammaire et du bon goût, les préoccuperont peu. Divisant en toutes choses la lumière d'avec la nuit, ils entreprendront de réconcilier dans la justice les oppositions humaines, et de rendre tout l'homme à Dieu. L'amour les fera universels par grâce comme Dieu l'est par nature, dilatera leur intelligence à la mesure des intentions divines. Si le monde ne les reçoit pas, leur œuvre pourtant ne sera pas vaine, et s'accomplira en tous cas dans l'invisible royaume des esprits qui les entendront (3). »

(1) *Primauté*, p. 132.
(2) Saint Vincent Ferrier, le B. Grignon de Montfort.
(3) *Primauté*, p. 165.

De ces vrais apôtres du Christ du ciel, le Christ de la terre sera le Chef aimé et jusqu'à la mort obéi. A nous de comprendre en tout cas que « les positions purement défensives, les réduits provisoires, les vérités partielles ne sont plus de rien. C'est à une expansion universelle de l'intelligence que nous sommes appelés par l'amour. Il est temps. L'âme demande à adhérer purement à l'absolutisme de la vérité et de la charité (1) ».

Ét. Lajeunie, O. P.

(1) *Primauté*, p. 164.

Recrutement et formation des vocations ecclésiastiques

II. — Formation dans les grands séminaires

Ces pages étant écrites bien plus pour le clergé que pour les simples fidèles, nous avons jugé utile, pour traiter en son entier la question qui nous occupe, d'ajouter les pages qui vont suivre.

Jusqu'ici nous n'avons guère eu en vue que la formation des élèves des Petits Séminaires. Si maintenant nous envisageons celle des élèves des Grands Séminaires, les raisons de soumettre les jeunes clercs au *régime* d'une communion fréquente, très fréquente, dès les premières années de Grand Séminaire, abondent et s'imposent, croyons-nous, à tous ceux qui, ayant la mission de veiller et de pourvoir à la formation cléricale des futurs prêtres, doivent aussi avoir à cœur de faciliter cette formation.

Nous disons : dès les premières années de Grand Séminaire, et par là nous écartons la théorie, surannée et, Dieu merci! rejetée, *d'une communion plus ou moins fréquente suivant le rang qu'on occupe dans la hiérarchie sacrée*. Nous estimons que la dispensation du Sacrement de l'Eucharistie doit se baser, en principe et en fait, bien plutôt sur les *dispositions* et les *besoins* des âmes que sur la *dignité extérieure* dont elles peuvent être revêtues.

Pourquoi un diacre, par exemple, communierait-il plus souvent qu'un simple tonsuré, qu'un séminariste non encore admis à la tonsure? Serait-ce parce qu'il est diacre et que l'autre ne l'est pas? qu'étant plus rapproché de la prêtrise, le premier

doit avoir avec l'Eucharistie, raison et fin du sacerdoce, des rapports plus fréquents que le dernier?

Nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que la proximité du sacerdoce peut être un motif relativement suffisant d'une plus fréquente communion ; mais il y a d'autres motifs de communier fréquemment, et ces motifs peuvent exister pour les simples débutants dans la milice cléricale tout aussi bien que pour ceux qui sont à la veille de recevoir le caractère sacré du sacerdoce.

Nous disons plus. Ces motifs peuvent être plus impérieux pour ceux-là que pour ceux-ci. La formation cléricale, ébauchée au Petit Séminaire, a besoin, en effet, d'être complétée, perfectionnée au Grand Séminaire. Elle l'est sans doute, par l'ensemble des exercices qui en remplissent la vie, et qui tous sont ordonnés au développement, dans les séminaristes, de l'esprit de piété, de l'amour de Dieu et des âmes. Toutefois, aucun de ces moyens de formation ecclésiastique n'est plus directement ordonné à faire vivre les jeunes clercs de la vie de Jésus-Christ que le Sacrement où Jésus-Christ lui-même s'unit à eux pour vivre en eux : « *Qui manducat me, ipse vivet propter me.* » Pourquoi donc ce moyen, après avoir été d'un usage fréquent, journalier même, durant les années du Petit Séminaire, cesserait-il de l'être au Grand Séminaire, ou du moins, y serait-il employé dans une mesure plus restreinte? L'abondance des secours surnaturels procurés par la vie commune, par les bons exemples, la direction spirituelle, les exercices de piété plus nombreux, doit-elle et peut-elle être un motif de recourir moins assidûment à ce secours, dont l'excellence n'est contestée par personne? Et supposé qu'au Petit Séminaire il n'ait pas été fréquemment employé, n'est-ce pas un devoir d'en montrer l'éminente utilité et d'en promouvoir, le plus possible, l'usage fréquent et journalier, au Grand Séminaire ?

On nous dira peut-être, que nous nous donnons beaucoup de mal pour soutenir une thèse admise, et que dans les Grands Séminaires existe ce que nous voudrions y voir introduire.

A quoi nous répondons que, même en supposant la thèse admise *théoriquement*, on ne peut pas encore dire qu'elle le soit partout et par tous *pratiquement*.

En vertu de certaines traditions locales respectueusement

conservées, le système de la participation plus fréquente à l'Eucharistie *graduée d'après l'acheminement vers les ordres supérieurs* pourrait encore, ici ou là, être en vigueur.

Qu'il nous soit permis de reproduire une lettre que nous adressait, il y a quelques années, le Supérieur d'un Petit Séminaire. Elle nous fournira l'occasion de compléter notre pensée sur la question qui nous occupe en ce moment :

« Il est évident pour moi et pour chacun de mes confrères que rien jusqu'ici n'a plus contribué à donner à notre maison le cachet de piété, de régularité, de bon ordre qu'elle a, que ce qu'avec tant de raison, vous appelez *le régime sauveur*. Aussi sommes-nous *tous* disposés à mettre de plus en plus en honneur ce régime dans notre Petit Séminaire.

« Mais une grosse difficulté se présente et, je ne dirai pas nous arrête, mais nous fait hésiter. Vous savez que dans certains Grands Séminaires la pratique de la communion est réglementée, sinon *en principe*, du moins *en fait*; de telle façon que la fréquence de la communion se règle d'après le degré qu'on occupe dans la hiérarchie cléricale. D'où il suit que si nous admettons nos enfants, les uns à la communion fréquente, les autres à la communion quotidienne, suivant leurs *besoins* et leurs *dispositions*, *sans distinction ou catégorie d'âge, de division, de classe*, etc..., nous adoptons par là même une méthode ou une pratique différente de celle en usage dans les Grands Séminaires.

« Or n'y a-t-il pas à craindre qu'un changement trop notable de régime, pour un certain nombre de nos élèves, durant les premières années de leur Grand Séminaire, ne soit préjudiciable? Ne vaudrait-il donc pas mieux pour nous adopter une *moyenne* qui s'accordât mieux avec celle du Grand Séminaire? Quand je dis : ne vaudrait-il pas mieux, vous entendez que ce n'est pas ma pensée que j'exprime, mais seulement l'objection que je formule... »

Après la promulgation des Décrets de Pie X, sanctionnés par ses vénérés successeurs sur le Saint-Siège Apostolique, et par le nouveau Code canonique, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de généraliser le fait signalé par les lignes qui précèdent. Ce fait, s'il existe encore, ne saurait être qu'une exception.

Fût-il unique, il n'en serait pas moins utile, pour envisager

sous ses divers aspects la question qui nous occupe, et de répondre à « l'objection » de notre vénéré correspondant. Et pour répondre à la dite objection, nous ne nous placerons qu'au point de vue des *principes* qui à nos yeux, comme aux yeux de quiconque ne met pas la routine et le préjugé au-dessus de toutes les raisons, doivent faire conclure à l'utilité de la communion fréquente et quotidienne pour les clercs, *à quelque degré de la hiérarchie sainte qu'ils soient parvenus.*

Supposé, en effet, que la fréquence de la communion doive se régler d'après le rang hiérarchique (1), il est évident que ce ne peut pas être là l'unique raison de cette fréquence. Le besoin individuel de chaque âme et ses dispositions personnelles doivent primer toute autre considération.

(1) C'est ce que prétendent ceux qui tirent un argument des paroles suivantes du Concile de Trente, reproduites dans les rubriques du Pontifical romain : « *Minores ordines iis qui saltem latinam linguam intelligant... conferantur... atque ita de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum ætate vitæ meritum et doctrina major accrescat; quod et bonorum morum exemplum...* ET CREBRIOR QUAM ANTEA CORPORIS CHRISTI COMMUNIO *maxime comprobabunt.* » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. XI) — Mais cette prétention tombe d'elle-même si l'on étudie le texte cité non pas tant au point de vue *doctrinal*, qu'au point de vue *historique*. On verra en effet, qu'en demandant aux clercs promus aux ordres inférieurs de communier plus fréquemment qu'auparavant, l'Église faisait une recommandation qui, dans ce temps-là, était nécessaire, attendu qu'on ne communiait pas fréquemment. Mais aujourd'hui que la communion fréquente et quotidienne est *rentrée* dans les pratiques de la vie chrétienne et surtout cléricale, ce *crebrior* n'a plus guère sa raison d'être, et n'exclut en aucune façon la communion déjà fréquente et même quotidienne *avant la réception des ordres mineurs*. — Il est vrai que le même Concile de Trente (sess. XXIII, c. XVIII), parlant des clercs élevés dans les Grands Séminaires, dit : « *Curet Episcopus ut singulis diebus missae sacrificio intersint, ac saltem* SINGULIS MENSIBUS *confiteantur peccata et,* JUXTA CONFESSORIS JUDICIUM, *sumant Corpus Domini nostri Jesu Christi.* » Mais, outre que cette recommandation générale laisse au jugement du confesseur la liberté d'étendre et de restreindre le nombre des communions, il importe de tenir compte des coutumes de cette époque (1563) où, selon que l'enseigne saint Alphonse de Liguori (Rép. aux object. d'Arist. Cypr.), la tiédeur des fidèles était telle, qu'il y en avait très peu qui communiassent une fois l'an, et encore moins qui le

Toutes choses égales, ne pourrait-on pas dire que la communion fréquente, quotidienne, est plus utile encore aux commençants qu'à ceux qui ont déjà reçu, durant plusieurs années, ce qu'on nomme la *formation* du Séminaire? Les premiers n'ont-ils pas un plus grand besoin que les seconds d'être excités à la piété, à la pratique des vertus qui conviennent à l'état dans lequel ils débutent? Et qu'est-ce qui est plus capable de les y exciter, que le Sacrement de la piété, que le vivant principe des vertus cléricales?

Et puis, est-ce chose rare que les premières années du Grand Séminaire soient pour les jeunes clercs un temps d'épreuves pénibles et même douloureuses? Le milieu nouveau dans lequel ils ont à vivre, les observances de la vie commune, la solitude de la cellule, le caractère des études auxquelles ils sont appliqués, ne peuvent-ils pas constituer, pour une nature de dix-huit ou vingt ans, une source d'ennuis, de doutes, d'hésitations, de découragement?

N'y a-t-il pas parfois des tentations plus douloureuses et plus humiliantes encore, inconnues peut-être jusque-là ou plus violentes que dans le passé, qui soudainement s'éveillent, assiègent l'âme, la harcèlent, l'obsèdent, la torturent?

Tout cela ne démontre-t-il pas l'incontestable nécessité pour les commençants d'avoir, comme les autres, à leur disposition tous les secours surnaturels réclamés par leur faiblesse? Et parmi ces secours en est-il de plus efficace et, par suite, de plus opportun que le Sacrement de toute force, de toute pureté, de toute vie?

Dès lors, la sagesse, la prudence ne demandent-elles pas qu'on laisse aux jeunes clercs débutants, tout aussi bien qu'aux séminaristes plus rapprochés du sacerdoce, la faculté de recourir aussi souvent qu'ils en ont besoin à ce divin secours; que l'on supprime tout ce qui pourrait être ou avoir l'apparence d'être une barrière officielle, une restriction réglementaire; et

ssent trois fois par an. Celui qui communiait six ou sept fois était nsidéré comme un prodige. Aussi, voyons-nous le Concile déjà cité session XXV, c. x.) enjoindre aux *religieuses* de communier *au moins* ne fois par mois, et la bulle Clémentine *Ne in agro* faire la même njonction aux *religieux* (V. *Homo Apostol.*, tract. XVI, o. 1, 2).

qu'on laisse, en cette question, les confesseurs entièrement libres, non seulement en *principe*, mais en *fait*, de juger et de prescrire ce qu'ils croiront devoir être le plus utile à leurs pénitents : « *Confessariorum secreta cordis explorantium judicio est relinquendus qui... quod prospicient saluti profuturum, id... præscribere debebunt* (1) » ?

Du reste, il est une raison qui, selon nous, est d'un très grand poids dans la question qui nous occupe.

Si, dès le petit Séminaire, les aspirants à la cléricature sont admis à la communion fréquente et quotidienne; s'il est manifeste qu'ils doivent à cette pratique de s'être conservés purs, d'avoir fait des progrès dans la piété, d'avoir persévéré dans le désir de se consacrer au service des autels; n'est-il pas naturel qu'une fois entrés au Grand Séminaire, ils gardent cette pratique; et ne serait-ce pas étrange qu'ils communiassent au Grand Séminaire moins fréquemment qu'au Petit?

Toute la force du prêtre, toute l'efficacité de son ministère auprès des âmes n'est-elle pas dans son *union* avec Jésus-Christ? « *Qui manet in me, hic fert fructum multum* (2) ». Or cette union avec Jésus-Christ, n'est-ce pas principalement par l'Eucharistie qu'elle s'alimente, se resserre et se perfectionne? « *Qui manducat meam Carnem et bibit meum Sanguinem*, IN ME MANET ET EGO IN ILLO (3) ».

Dès lors n'est-il pas nécessaire que les aspirants au sacerdoce *s'habituent* à recevoir fréquemment, quotidiennement, la sainte Eucharistie et à vivre avec elle dans ces rapports d'intimité, de familiarité, de saint commerce, qui font ici-bas la joie et la force du prêtre?

« N'est-il pas dans l'ordre des choses, comme nous l'écrivait un directeur de Grand Séminaire, que l'Eucharistie, qui est la *principale* raison d'être du sacerdoce, soit le principe qui prépare le sacerdoce? Et saurait-on faire quelque chose de meil-

(1) *Decret. Inn. XI*, 1679. — Ce passage du Décret pontifical regarde spécialement les laïques, les gens de négoce et les personnes mariées : *laicis, negotiatoribus et conjugatis*. Il doit pareillement s'appliquer aux clercs et, en général, à tous les chrétiens.

(2) Joan., xv, 5.

(3) *Ibid.* 67.

leur et de plus conforme à l'esprit de Jésus-Christ et de l'Église que d'appliquer ce principe dans toute la mesure possible, c'est-à-dire en permettant aux élèves, dès leur première année de Grand Séminaire, de s'approcher fréquemment et même tous les jours de la Table sainte? »

« *La meilleure préparation à célébrer saintement la messe tous les jours*, écrivait également S. E. le cardinal Parocchi, *c'est la pratique de la communion fréquente, quotidienne, pendant l'éducation ecclésiastique, dans les Séminaires.* » Et, comme pour prévenir une objection tirée de l'habitude, le vénéré cardinal ajoutait : « *Au Séminaire l'habitude accroîtra la ferveur, loin de l'éteindre* (1). »

Nous sommes heureux, à ce propos, de signaler aux lecteurs deux brochures publiées, il y a quelque vingt ans, sous le titre : *La sainte communion, moyen par excellence pour conserver et multiplier les vocations ecclésiastiques; Lettres à un Directeur de Séminaire par un de ses confrères* (2).

La thèse en question, selon que le titre de ces brochures l'indique, consiste à démontrer que de tous les moyens de conserver et de multiplier les vocations ecclésiastiques, comme aussi de les former, la sainte Communion est le plus excellent et le plus efficace. Dès lors, nul moyen ne mérite davantage d'être employé, en vue de ce résultat. Dès lors aussi, la communion non seulement fréquente, mais même quotidienne, doit-elle être en honneur dans les Grands Séminaires, et les Directeurs la doivent-ils favoriser et généraliser le plus possible.

L'auteur a soin d'appuyer ces conclusions sur des principes incontestables empruntés à la foi, à la tradition, à la raison et aux faits. Se plaçant au point de vue général, d'abord, il démontre tour à tour que la communion quotidienne — sans exclure la communion non quotidienne, — répond pleinement

(1) Lettre du 30 octobre 1892 à l'auteur de l'opuscule : *La Sainte Communion, moyen par excellence pour conserver et multiplier les vocations ecclésiastiques.*

(2) Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Cassette 6; — René Haton, boulevard Raspail; — Lyon, Emm. Vitte, 3, place Bellecour. — Prix : *franco*, 0 fr. 50 chaque brochure.

aux intentions et aux désirs de Jésus-Christ et produit de merveilleux effets dans les âmes; puis, l'envisageant au point de vue spécial des aspirants au sacerdoce, il fait ressortir les immenses avantages que ces derniers retireraient de la participation quotidienne au banquet eucharistique; quelle influence sanctifiante cette communion de tous les jours exercerait sur leur formation cléricale. Enfin, dans une troisième partie, il s'applique à réfuter diverses objections, plus spécieuses que sérieuses, et à démontrer qu'en réalité les inconvénients qui pourraient, dans certains cas, résulter de cette pratique ne sont pas une raison suffisante pour ne pas l'adopter.

L'une des objections les plus communes faites à cette doctrine ou plutôt à la pratique de cette communion fréquente et quotidienne, dès les premières années de Grand Séminaire, est tirée de ce que d'aucuns nomment le *droit traditionnel* : « *Ipsum quod fuit, illud quod futurum est.* » Mais, nous le demandons, *l'usage traditionnel* peut-il constituer un droit réel et légitime, s'il est démontré que l'usage contraire présente des avantages plus grands et qu'il est de tous points plus conforme « aux vrais principes, à l'enseignement constant de l'Église, et plus en harmonie avec les besoins des âmes et avec l'idée qu'on doit se faire d'un clerc, d'un futur consécrateur de la sainte Eucharistie » ; — si, par ailleurs, il est démontré que *l'usage traditionnel* remonte, par ses origines historiques, à une époque et plonge ses racines dans des principes qui se ressentent de l'hérésie janséniste ; qu'il s'est insinué peu à peu et a fini par prévaloir, en pratique, dans tel ou tel Institut, par suite d'une dérogation inconsciente peut-être, mais en tout cas réelle, de la doctrine et des principes de son fondateur?

Or, ne serait-ce pas le cas ici? « En consultant les écrits de notre Père, nous disait, il y a quelque temps, un directeur de Grand Séminaire, et en les mettant en regard de notre méthode de direction à l'endroit de la communion, il est manifeste qu'il y a, sous ce rapport, une sorte de contradiction... »

Un autre vénérable Directeur de Grand Séminaire nous écrivait, de son côté : « En somme, je suis convaincu qu'il est opportun de mettre la question à l'étude, *de reviser nos usages, pus que cela, de les amender* dans le sens d'une plus grande fréquence de la communion sacramentelle ».

*
* *

D'aucuns, peut-être, estimeront que nous donnons ici une importance exagérée et déplacée à une question qui a pu, à une certaine époque non encore très lointaine, avoir sa raison d'être discutée, mais qu'il n'y a plus lieu, à l'heure actuelle, de « remettre sur le tapis ».

Quoi qu'il en soit, afin de fournir à nos lecteurs tous les éléments d'une étude complète, nous allons reproduire trois lettres, parmi plusieurs autres, qui nous ont été adressées relativement à l'importante question qui nous occupe.

La première est d'un docteur en théologie, ancien professeur et directeur de Grand Séminaire.

« Vous me demandez, écrit-il, ce que je pense de la pratique en vigueur dans plusieurs Grands Séminaires et qui consiste à fixer aux élèves le nombre des communions pendant la semaine selon leur avancement dans la carrière cléricale.

« Je réponds que la question étant souverainement délicate, demande, pour ce motif, d'être étudiée et résolue à la lumière des principes qui excluent tout doute en cette matière.

« Ces principes sont ceux-là mêmes qui doivent guider tous les fidèles sur ce point important de la communion, et se peuvent formuler dans les propositions suivantes : La volonté de Notre-Seigneur, interprétée par la sainte Église, est que les fidèles communient *le plus fréquemment possible*; — l'Eucharistie n'est pas la *récompense* de leur sainteté, mais le grand *moyen* de l'acquérir; — c'est au *confesseur* qu'incombent le droit et le soin de juger des dispositions, des besoins, du profit et, par conséquent, de la fréquence de la communion.

« En s'inspirant de ces principes, on éviterait les *déplorables* contradictions qui ont lieu aux diverses époques de l'éducation des aspirants au sacerdoce, je veux dire les contradictions dans les *règlements* (1), auxquels ils sont successivement et *arbitrai-*

(1) Peut-être serait-il plus exact de remplacer le mot *règlements* par celui d'*usages*, mais d'usages ayant *force de loi*. Qu'importe, en effet, d'affirmer que *le règlement ne prescrit rien par rapport à la communion et que chacun s'en tient sur ce point, au jugement de son confesseur*, si dans la pratique, *le nombre des communions est en rapport avec le rang qu'on occupe dans la milice cléricale*? En fait, cela n'équivaut-il pas à

rement soumis, sous le rapport de la communion, dans les Petits et les Grands Séminaires.

« Il est aisé de voir quels graves inconvénients peuvent résulter de ces communions ainsi *réglementées*; je ne signalerai, pour le séminariste *systématiquement* réduit à communier au Grand Séminaire moins fréquemment qu'il ne le faisait avant de revêtir l'habit ecclésiastique, je ne signalerai que le danger soit de concevoir moins d'estime et de goût pour la communion fréquente, soit de regretter la condition séculière qui lui permettait de s'approcher plus souvent, tous les jours, du sacré Banquet.

« Et qu'on n'oppose pas le Concile de Trente. — Ce Concile (chap. XI de la Session XIII) ne prescrit pas aux élèves du sanctuaire une règle sur *l'augmentation graduelle du nombre des communions*; mais il signale seulement *la fréquence croissante* des communions comme preuve du progrès dans la vertu. — De même aux chapitres XIII et XVIII de la même session, il ne fait qu'indiquer le *minimum* de cette fréquence : cela ressort clairement de l'expression *saltem* employée dans chacun des passages du texte où il est question de la communion des clercs.

« En terminant, je ne puis, mon Révérend Père, que formuler le vœu suivant, qui répond, je crois, de tous points aux principes si justes résumés par vous dans l'excellent travail que vous avez bien voulu me soumettre : Que les Directeurs des Grands Séminaires considèrent la communion fréquente et quotidienne comme le moyen par excellence de former les clercs aux vertus et à l'esprit du sacerdoce; et qu'ils emploient à introduire et à promouvoir cette salutaire pratique et à l'étendre *à tous les séminaristes, sans distinction d'ordre et d'ancienneté*, tout le zèle dont ils sont animés pour préparer à l'Église de dignes ministres. »

La lettre suivante nous a été adressée par un autre Supérieur de Grand Séminaire, lequel a été, durant plusieurs années, professeur de philosophie et de théologie.

« J'ai lu votre étude sur « la communion dans les maisons

une *réglementation*? Il est des cas où *la coutume fait loi* : dans l'hypothèse, on serait dans l'un de ces cas.

(Note de l'auteur de la lettre citée.)

d'éducation » et je me suis grandement réjoui de constater le mouvement qui se produit de tous côtés autour de cette importante question. Le dernier article que vous avez bien voulu me communiquer touche et, à mon humble avis, résout très justement l'objection que je m'étais faite à moi-même sur la fréquence de la communion dans les Grands Séminaires et la mise en pratique du fameux *crebrior quam antea*, dont vous expliquez si exactement le sens.

« ... Mais le mouvement qui se produit dans les Petits Séminaires emportera la digue, et force sera de laisser passer le souffle de Dieu.

« Au fond, après dix-huit siècles d'existence du christianisme, peut-il se produire une différence notable d'opinions et de pratiques sur cette question vitale? L'histoire de l'Église ne nous crie-t-elle pas bien haut que la fréquence de la communion est, si j'ose m'exprimer ainsi, le *thermomètre* de la vie divine dans l'humanité? La communion quotidienne des premiers siècles chrétiens n'a-t-elle pas fait les héros et les martyrs, et l'absence ou la diminution de la communion n'a-t-elle pas préparé les bouleversements de la grande Révolution?

« Aujourd'hui, comme aux premiers temps de l'Église, la vie chrétienne véritable, active, courageuse, zélée pour la défense de la vérité catholique, existe là où existe la communion. Il ne saurait en être autrement, car enfin la vie divine seule peut faire les œuvres divines; et c'est l'Eucharistie qui nous communique cette vie. — Livré à ses seules ressources, l'homme reste sous l'influence du principe de mort de la chute originelle; relevé par la communion, principe de vie divine, il est capable de tout : *Omnia possum in Eo qui me confortat.*

« Si donc la fréquente communion doit exister quelque part, c'est assurément dans les noviciats du sacerdoce : Petits et Grands Séminaires.

« Quoi! l'Eucharistie, qui fait le sacerdoce, ne serait pas le principe qui prépare le sacerdoce? Et si le prêtre tire toute sa puissance d'action de l'Eucharistie, s'il est prêtre par l'Eucharistie et pour Elle (1); s'il a mission avant tout de la servir, de

(1) Nam omnia alia Sacramenta ordinari videntur ad hoc Sacramentum, *sicut ad finem*. Manifestum est enim quod Sacramentum Ordinis ordinatur ad Eucharistiae consecrationem. (S. Thom., p. III, q. LXV. art. 3.) — Hoc Sacramentum est perfectio aliorum Sacramentorum,

l'enseigner et de la distribuer aux âmes, n'est-il pas juste que sa formation sacerdotale soit faite par le même principe qui sera la force et la fécondité de son ministère?...

« Lors de la fameuse question des classiques, il y a quelque cinquante ans, on a dit, et récemment encore, on a redit qu'on ne fait pas du christianisme avec du paganisme. De même, dirai-je à mon tour, on n'arrivera pas à faire cet homme divin qu'on appelle le Prêtre sans le principe divin qui se nomme l'Eucharistie.

« Je n'entends point conclure par là que ce principe est négligé dans les Séminaires; une telle affirmation serait aussi éloignée de la vérité qu'elle l'est de ma pensée. Mais la pratique, ou plutôt le système des communions réglementées, n'est-il pas un indice suffisant de plus d'un *desiderandum*?...

« Si l'on admet que l'Eucharistie, qui est la grande force du prêtre, doit être aussi le grand moyen de formation du clerc, on ne peut pas ne pas admettre que cette formation sera d'autant plus suivie, d'autant plus complète, qu'elle se sera exercée par un contact plus fréquent et plus assidu avec l'Eucharistie.

« Dès son entrée au Grand Séminaire, l'élève ecclésiastique doit donc être pénétré de cette vérité, vivre de cette vérité. — La communion doit être l'objectif constant de ses pensées, de ses désirs. Tout, par ailleurs, doit favoriser ces désirs et les

(Id., Comm. in lib. IV Sent., Dist. VIII, q. 1, art, I, quæst. II, sol. I) —... Ea ministeria, quæ ad sacrosanctum Missae sacrificium et Eucharistiam, vel conficiendam, vel administrandam, *cujus causa præcipue sunt instituta*... (*Catech. Rom.*, p. II, n. 12). — ... Hoc vero aliqua ex parte ita assequentur (Pastores) si omnium Sacramentorum vi atque natura patefacta, Eucharistiam *fonti*, cætera rivulis, comparaverint. Vere enim ac necessario fons omnium gratiarum dicenda est, cum fontem ipsum cœlestium charismatum et donorum omniumque Sacramentorum Auctorem Christum Dominum admirabili modo in se contineat a quo tanquam a fonte *ad alia Sacramenta* quidquid boni et perfectionis habent derivatur. (Ibid., n. 46.) — Quapropter, si in aliquo auctore gravi interdum legatur Eucharistiam esse veluti *primarium fontem* efficaciam omnium Sacramentorum virtute continentem, id... est intelligendum, per *eminentiam* quamdam quam in proprio et specifico effectu hoc divinum Sacramentum habet in perficiendis quodammodo effectibus Sacramentorum omnium... Dum reverentiam ad Deum et amorem ad proximum conciliat, quodammodo confert et ad effectum et finem sacramenti Ordinis, quo ministri Dei præparantur ut digni illi inserviant. (Suarez, Disp. XL sup. quæst. LXXIII, art. 3, sect. I, n. 6).

satisfaire dans la plus large mesure possible. S'il vit de la communion au Séminaire, il vivra sûrement de la messe plus tard : cela équivaut à dire qu'il sera un saint prêtre.

« Sans doute il faut du discernement; — mais ce qu'il faut aussi, c'est l'exclusion de toute réglementation quelle qu'elle soit; — ce qu'il faut encore, c'est, de la part des confesseurs, une entière liberté de décision et de direction; — ce qu'il faut enfin, c'est pénétrer suffisamment l'esprit des jeunes aspirants au sacerdoce de la valeur de l'Eucharistie, du rôle prépondérant qu'elle doit jouer, dès le Séminaire, dans leur sanctification personnelle, comme plus tard dans l'apostolat et la sanctification des âmes.

« Ce que je dis des Grands Séminaires, je le dis pareillement des Petits. Loin d'entraver ce mouvement vers la Table sainte qui se produit de jour en jour plus marqué, qu'on le seconde, qu'on l'encourage ; on a toutes sortes d'avantages à en attendre. A défaut d'autres preuves, je n'aurais qu'à m'en rapporter à mon expérience personnelle. Enfant de Mgr de Ségur, qui a été l'un des plus ardents promoteurs de la communion fréquente dans les séminaires, et témoin de son apostolat, j'ai pu toucher du doigt les magnifiques résultats de cette pratique. La plupart des Séminaires que l'infatigable apôtre a évangélisés ont été transformés et sont devenus des pépinières de bons et saints prêtres. »

Au risque de multiplier plus que de raison les citations, nous joindrons un nouvel et dernier témoignage à ceux qui précèdent. Les pages qu'on va lire sont la traduction d'une lettre écrite en langue italienne dont l'auteur est un prêtre vénérable, supérieur, durant plus de vingt années, d'un séminaire à Rome, et qui a longtemps été professeur dans un des Collèges ecclésiastiques de la Ville éternelle. Ses savants écrits théologiques et historiques sont justement et universellement estimés (1). Nous reproduisons cette lettre dans sa forme didactique. Elle n'en sera, croyons-nous, que mieux appréciée.

« Vous me demandez ce qu'il faut penser de la pratique qui consiste à permettre dans les séminaires ou collèges ecclésiasti-

(1) Don Joseph Pennachi, Professeur au Collège de la Propagande et Supérieur du Séminaire des Missions de Chine, à Rome; mort depuis.

ques la communion plus ou moins fréquente selon le rang que l'on occupe dans la hiérarchie sacrée ; ce qui revient à dire qu'il est permis à ceux qui ont reçu ou doivent recevoir prochainement les ordres majeurs, de communier plus fréquemment, et à ceux qui n'y ont pas encore été promus de le faire moins fréquemment.

« Pour légitimer cette pratique on allègue entre autres motifs les deux suivants : 1° par cette réglementation de la communion on veut *faire comprendre aux aspirants au sacerdoce la perfection plus grande qu'ils doivent acquérir à mesure qu'ils sont élevés à un ordre supérieur* ; — 2° si, dès leur entrée au Grand Séminaire, on permettait aux élèves de communier fréquemment ou tous les jours, *ils se familiariseraient avec cette pratique, et n'en retireraient pas tout le fruit qu'on en doit attendre* (1).

« Avant de répondre à la question posée, je tiens à rendre hommage à la pureté d'intention de ceux qui ont introduit ou qui observent cet usage et à dégager leur bonne foi de toute suspicion.

« Toutefois il me semble que cette pratique n'est point conforme aux intentions de la sainte Église et qu'elle est en désaccord avec les principes dont doivent s'inspirer ceux qui ont la mission de former la Jeunesse cléricale.

« Voici sur quoi je fonde mon assertion :

« 1° Le Concile de Trente, dans sa XXII^e^ Session (chap. XVI), exprime le désir de voir les fidèles, — *a fortiori* les clercs — communier fréquemment et même tous les jours. — Innocent XI (Décret du 12 février 1679) requiert seulement, pour cette communion quotidienne, les dispositions *intérieures* dont il laisse juges les confesseurs : « *Frequens ad sacram alimoniam percipiendam accessus confessariorum secreta cordis explorantium judicio est relinquendus* ». — Donc lorsque ces dispositions existent, on ne doit pas invoquer d'autres raisons *extrinsèques*.

« 2° Il est certain que la *fréquente* communion faite avec les

(1) Telles sont les raisons alléguées par M. Icard, dans son ouvrage *Traditions de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice pour la direction des Grands Séminaires*. Sect. II, chap. VI, art. II, § I, VI. Nous croyons savoir que ces raisons n'ont plus aujourd'hui force de loi dans les Séminaires dirigés par les dignes fils du V. Olier. Et d'ailleurs, l'ouvrage en question n'est pas ou n'est plus, croyons-nous, dans le domaine public.

dispositions requises sanctifie l'âme et l'unit toujours plus intimement à Dieu. — Donc la crainte que ceux qui communient fréquemment *se familiarisent avec la communion et en retirent moins de profit* est contraire au fruit intrinsèque ou à la fin de cet admirable sacrement.

« 3° Il est *de fait* — et je parle ici d'expérience, — que les âmes qui communient *tous les jours* avec les dispositions nécessaires sont des âmes ferventes et animées d'une grande piété. — Donc la crainte dont j'ai parlé est contraire à un *fait* constant et universel.

« Si l'on objecte que, parmi ceux qui communient tous les jours, quelques-uns ne sont pas ce qu'ils doivent être, on peut répondre que ces *quelques-uns* sont une exception, et que l'exception confirme la règle. — A quoi l'on peut ajouter que si ces âmes ne sont pas ce qu'elles doivent être, cela vient uniquement de ce qu'elles n'ont pas les dispositions *intérieures* marquées dans le décret d'Innocent XI.

« 4° Appliquons maintenant ces principes à la question spéciale qui nous occupe. — La raison du plus ou moins grand avancement dans les ordres sacrés, sur laquelle on s'appuie pour autoriser la communion plus ou moins fréquente, est une raison purement *extrinsèque*. Or, pour la communion fréquente et quotidienne, seules les dispositions *internes* sont requises.

« 5° Si la communion plus ou moins fréquente était accordée en vue de la proximité plus ou moins grande de quelque ordre sacré, sans aucune autre considération, elle pourrait être accordée à des personnes qui en sont peu dignes.

« Si l'on répond qu'*outre* l'avancement dans les saints ordres on requiert les dispositions marquées dans le décret d'Innocent XI : donc, conclurons-nous, ce n'est pas tant eu égard à l'ordre hiérarchique qu'à ces dispositions qu'on accorde la communion plus fréquente. Mais ces dispositions peuvent se trouver aussi bien dans les séminaristes moins avancés dans la cléricature que dans les autres. Pourquoi donc les priverait-on de la communion fréquente?

« 6° Si l'on permet, en principe et en fait, la fréquente communion à ceux qui sont plus avancés dans les saints Ordres, on suppose, dans ce cas, que les dispositions intérieures existent. — Or cette supposition, fondée sur un fait extrinsèque, pourrait bien n'être pas toujours vraie.

« 7° De plus, il me semble que ce système est contraire au décret de la Sacrée Congrégation du Concile rendu sous Innocent XI, et mentionné plus haut : « *Frequens ad sacram alimoniam accessus* », etc. Dans ce décret on donne comme *criterium* de la communion fréquente la pureté de conscience, *ex conscientiae puritate*; le profit tiré de la communion, *frequentiae fructu*; le progrès dans la vertu, *et ad pietatem progressu.* — Vient ensuite cette prescription aux pasteurs et aux confesseurs : « *Del operam ut quisque digne, pro devotionis et praeparationis modo, rarius aut crebrius Dominici Corporis suavitatem degustet.* » — Il est bon de signaler que ce passage du décret concerne les *laïques.*

« Or la pratique en usage dans certains Grands Séminaires est opposée à ce décret, puisque les dispositions prescrites par ce décret pour être admis à la fréquente communion peuvent fort bien se trouver dans un séminariste en première année et ne point se trouver dans un diacre, par exemple. Pourquoi donc permettre à celui-ci la communion fréquente et quotidienne qu'on refuse à celui-là? Pourquoi, les conditions dont je viens de parler se trouvant dans le second aussi bien que dans le premier, ne permet-on pas à l'un ou à l'autre la communion fréquente?

« Les séminaristes en première ou en deuxième année *se familiariseraient*, dit-on, *avec la pratique de la communion.* — Mais cette crainte, ni le Concile de Trente ni la Sacrée Congrégation ne l'ont eue; — d'ailleurs le meilleur moyen de s'affranchir de cette crainte est de constater si ceux qui communient fréquemment, *quels qu'ils soient*, font preuve de ce profit, de cette dévotion de cette piété dont il est parlé dans le décret cité. Si oui, en vertu de ce même décret, *crebrius accedant.* Si non, *rarius accedant.*

« Mais il n'en va pas ainsi, d'après ce que j'ai appris de diverses sources. Il existe des séminaires où, encore qu'un jeune homme de première ou de seconde année présente les dispositions requises pour communier fréquemment, — lesquelles dispositions doivent servir de *norme* au *confesseur* pour autoriser la communion fréquente et quotidienne — il ne lui est pas permis, si ce n'est par une exception très rare, du reste, et cela en vertu d'usages traditionnels qui font loi, de s'approcher de la sainte Table plus d'une fois ou deux par semaine.

« Or il me semble qu'une telle pratique n'est point conforme

au décret cité plus haut; il me semble qu'elle en dépasse la teneur et qu'elle est en opposition manifeste avec ce décret.

« 8° Il me semble encore que cette pratique repose sur une fausse supposition. — La communion plus ou moins fréquente est permise aux séminaristes à proportion de l'élévation des ordres auxquels ils sont promus, parce qu'ainsi, dit-on, ils se pénétreront davantage de la nécessité de faire des progrès dans la vertu et de se perfectionner dans leur vocation à mesure qu'ils approchent du sacerdoce.

« Mais ne doit-on pas supposer, au contraire, qu'un jeune homme qui reçoit dignement et fréquemment Jésus-Christ dans son cœur comprendra qu'il doit faire des progrès dans la vertu et s'efforcera de se rendre digne du sacerdoce? Dès lors, pourquoi supposer que ce n'est qu'en graduant la communion, à partir de la tonsure jusqu'à la prêtrise, qu'on obtiendra une meilleure formation cléricale et préparation sacerdotale?

« 9° En outre, il me semble que la pratique en question est en opposition avec le principe « *quod prospicient eorum saluti profuturum, id praescribere debebunt* » invoqué par les partisans de cette pratique.

« En effet, un jeune homme qui se prépare dignement à la communion fréquente et en retire les fruits marqués dans le décret, ce jeune homme ira de vertu en vertu, et il est impossible qu'il ne fasse pas des progrès dans la sainteté : sinon il faudrait dire que Jésus-Christ refuse le fruit du sacrement à qui le reçoit dignement : ce qui serait absurde, pour ne pas dire blasphématoire.

« Or comme, d'une part, avancer dans la vertu est *utile au salut des âmes,* et qu'il est certain, d'autre part, que ceux qui communient dignement avancent nécessairement dans la vertu; il s'ensuit que leur refuser la communion, c'est les priver de cet avancement. Donc il est faux que la pratique en question, — j'entends la communion réglementairement et uniformément graduée, — « *prosit saluti* »; il est plus exact de dire, au contraire, que « *nocet saluti.* »

« 10° Cette conclusion pourra paraître illégitime et outrée. Mais elle est confirmée, me semble-t-il, par l'autorité si grave du vénérable fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice. Dans son opuscule d'or intitulé : *Pietas Seminarii Sancti Sulpitii,* M. Olier dit : « *Summa freti fiducia accedant ad hoc caeleste convivium, certo scientes omnem profectum vitae spiritualis in hoc*

uno positum, communicare interius divinis charismatibus Christi, sese intime communicantis fidelibus christianis, qui fide, reverentia, puritate et humilitate muniti, ad ipsum accedunt sesegue totos divino ejus amori committunt, quibus vicissim se totum tradit omnesque thesauros virtutum et mysteriorum abunde largitur. »

« Mais cette souveraine confiance, cette pureté, cette foi, ce respect et cette humilité, *tous* les élèves du sanctuaire *sans exception* sont capables de les avoir. — Du moment donc qu'on prive systématiquement de la fréquente communion une partie des séminaristes, on les prive de l' « *omnem profectum vitae spiritualis* IN HOC UNO POSITUM, *communicare interius charismatibus Christi.* » Dès lors aussi, s'écarte-t-on, par cette pratique, de la règle si sage et si salutaire tracée par le vénérable fondateur des Séminaires en France.

« Je pense, mon Révérend Père, que ces quelques observations peuvent suffire à vous dire quelle est mon opinion sur la question au sujet de laquelle vous m'avez consulté. Je les abandonne à votre jugement et à celui de tous les Directeurs tant des Grands que des Petits Séminaires. Puissent-elles leur être utiles, ainsi qu'à vous ! »

*
* *

Lors de la publication des lettres qu'on vient de lire dans un volume paru en 1895 sous le titre *Le Régime sauveur ou la Communion dans les Maisons d'éducation* (1) ; par conséquent dix ans avant qu'eût été promulgué le décret *Sacra Tridentina Synodus*, un mouvement de réaction se produisit dans un certain nombre de Séminaires, qui mit un terme à ce qu'on pourrait qualifier de « passe-droit » abusif, reconnu d'ailleurs comme tel par ceux-là mêmes qui avaient cru devoir en user.

Nous trouvant, il y a quelque années, dans un Grand Séminaire de Normandie, et ayant eu l'honneur de nous entretenir sur cette question de la communion avec un vénérable Directeur dont la vie, depuis trente-huit ans, était toute consacrée à la formation des jeunes clercs, nous avions recueilli de ses lèvres l'aveu suivant que nous avons été autorisé à reproduire,

(1) In-12 d'environ 400 pages. Prix : 10. 50. Bureau de l'Œuvre des Prêtres Éducateurs, 27, rue Championnet, Paris-18e.

et qui trouve bien ici sa place : « Oui, c'est vrai, nous n'avons pas pour principe d'admettre, dès la première année, nos jeunes gens à la communion quotidienne ou très fréquente. Mais s'ils l'ont pratiquée avant de venir au Séminaire, si cette pratique les a préservés, conservés, préparés à une vie de recueillement, de prière, d'étude, d'obéissance, pouvons-nous, *en conscience*, leur supprimer la communion quotidienne, et n'est-ce pas pour nous *un devoir* de la leur maintenir? »

Un autre Directeur de Grand Séminaire nous écrivait, de son côté : « Pour moi, s'il m'arrive d'avoir parmi mes pénitents des jeunes gens qui pratiquaient déjà la communion quotidienne avant de venir au Grand Séminaire, je me garderai bien de les en détourner. Je dois supposer, en toute justice et charité, que les directeurs qui les ont autorisés à communier tous les jours avaient de bonnes raisons de le faire. Je les laisserai donc communier, à moins que je ne les trouve infidèles à la grâce. »

A la même époque, un Supérieur de Grand Séminaire nous écrivait : « Nous avons fait bien du chemin depuis cinq ans. *Nos traditions* qui, jusqu'ici avaient été *l'Arche sainte*, ont reçu, grâce à l'impulsion intelligente et à l'esprit tout imbu des doctrines romaines de M. C..., une interprétation bien différente de celles d'un passé quelque peu... systématique... Dans nos Séminaires, nulle pratique ne jouit d'une liberté plus grande que celle de la communion. Aucune réglementation ni directe, ni indirecte, n'en restreint l'usage. Séminaristes de première année, aussi bien que dans les ordres sacrés, vont à la Table Sainte aussi souvent que leurs Directeurs Spirituels le leur permettent ; et je puis dire que c'est souvent, très souvent, pour beaucoup même, tous les jours. Les résultats en sont excellents, *sub omni respectu*. Sans médire du passé, je crois qu'on est en droit d'augurer on ne peut mieux de l'avenir de notre Jeunesse cléricale ainsi formée par l'Eucharistie. »

* * *

Nous croyons en avoir dit assez pour que de tout ce qu'on vient de lire se dégage, lumineuse, indiscutable — surtout après les déclarations du Saint-Siège, — la conclusion suivante par laquelle nous terminerons ces pages brèves :

De tous les moyens de provoquer, encourager, multiplier,

fortifier les vocations au Sacerdoce, de maintenir ceux qui y sont appelés dans la pureté de conscience, la pratique des vertus et l'acquisition de l'esprit que requiert cette vocation, il n'en est pas, il ne peut pas y en avoir de plus directement adaptés que la dévotion envers l'adorable Eucharistie et, en particulier, la sainte Communion.

Dès lors, il y a lieu d'utiliser un moyen si souverainement efficace en lui-même, et de mettre les élus du Seigneur, les jeunes recrues de la milice sainte en rapports fréquents, assidus, avec ce divin Sacrement dont l'usage, a dit Léon XIII, « est un moyen si efficace de promouvoir la piété chrétienne, spécialement dans les Séminaires (1) », et Pie X : « que la communion fréquente et quotidienne augmente l'union avec Jésus-Christ, alimente avec plus de force la vie spirituelle, embellit l'âme des plus abondantes vertus (2) ».

N'est-ce pas là ce qui doit avant tout exister et apparaître chez les Élus du Seigneur, chez ceux qui, par vocation, doivent être « sel de la terre » et « lumière du monde » ? (3)

Chan. J.-M. LAMBERT,
Directeur de l'Œuvre
des Prêtres Éducateurs.

(1) 9 décembre 1893.
(2) Decret. *Sacra Trid. Syn.*, n. 6.
(3) Matth., v, 13, 14.

La collaboration des laïques à l'apostolat

A propos du Congrès de l'Union des Œuvres Ouvrières Catholiques qui s'est tenu à Reims du 3 au 6 juillet 1927.

L'Union des Œuvres ouvrières catholiques a le grand mérite, il convient de le reconnaître, de traiter dans ses congrès annuels des sujets vivants, actuels et pratiques. Sans revenir sur les réunions de ces dernières années, insistons sur le thème important et délicat de la collaboration des laïques à l'apostolat, qui a été abordé durant le récent Congrès tenu à Reims du 3 au 6 juillet 1927. La baisse de l'esprit de foi dans les masses, la diminution sensible du nombre des prêtres dans les paroisses, les déclarations nettes et autorisées, que les quatre derniers Papes (1) ont infatigablement répétées, mettent ce problème, de notre temps plus que jamais, à l'ordre du jour. Nous voudrions, dans une synthèse aussi brève que possible, rapporter pour les lecteurs de la *Vie Spirituelle* quelques-unes au moins des vues les plus saillantes émises au cours de ce Congrès.

(1) Un travail intéressant et très suggestif consisterait à relever dans les encycliques, lettres et discours de Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI, les passages relatifs à l'apostolat des laïques. On en composerait une sorte de code ou catéchisme de l'apostolat, complet, à la fois doctrinal et pratique, où le clergé et les fidèles dévoués pourraient s'éclairer fort utilement. Une première ébauche de ce travail a été faite dans quelques chapitres du *Code de l'action catholique* par l'abbé Guerry, docteur en droit. (Ouvrage composé des textes extraits des encycliques et autres documents pontificaux, 150 pages. 3 fr. 50. — Édition de la Ligue dauphinoise d'Action catholique, 4, rue du Vieux-Temple, Grenoble.)

Citons ici, pour les lecteurs qui désireraient s'informer plus amplement, quelques-uns des documents pontificaux dont nous parlons : Léon XIII : Encycl. *Nobilissima Gallorum gens*, 8 févr. 1884 ; — Encycl. *Humanum genus*, 20 avril 1884 ; — Encycl. *Graves de communi*,

I

Signalons avant tout les deux rapports consacrés à l'exposition des principes qui sont à la base de la question : celui de M. François Veuillot sur la *formation des laïques à l'apostolat* et celui de Mgr Paulot, vicaire général de Reims, l'éminent collaborateur si apprécié de la *Vie Spirituelle*, sur « *le Clergé et l'utilisation de la collaboration laïque* ».

On n'était pas en droit d'exiger du premier les précisions de détail auxquelles sont accoutumés des esprits plus versés dans la théologie. C'est pourquoi nous nous permettrons de compléter sur quelques points les indications, d'ailleurs très exactes, qu'il fournit. Néanmoins, il est profondément édifiant d'entendre un fidèle parler avec tant de justesse et de conviction des qualités nécessaires au laïque, qui veut travailler à l'apostolat.

« Tout chrétien doit être apôtre », affirme M. François Veuillot. Il est d'accord en cela avec les Papes. « Ce ne sont pas seu-« lement les hommes revêtus du sacerdoce, mais *tous les fidè-« les sans exception*, qui *doivent* se dévouer aux intérêts de Dieu « et des âmes : non pas, certes, chacun au gré de ses vues et « de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la « volonté des évêques (1). » — « Cette tâche (le développement « de l'action catholique) peut paraître ardue et difficile aux « pasteurs et aux fidèles; elle n'en est pas moins évidemment « nécessaire et il faut la ranger parmi les *devoirs primordiaux* « du ministère pastoral et de la *vie chrétienne* (2). » « La coo-« pération des laïques à l'apostolat hiérarchique doit être con-

18 janv. 1901 ; — Encycl. « Parvenu à la 25 année », 19 mars 1902 ; — Instruct. de la S. Cong. des Affaires eccl., 27 janvier 1902.

Pie X : Encycl. *E supremi apostolatus*, 4 oct. 1903 ; — *Motu proprio* sur l'Action populaire chrétienne, 18 déc. 1903 ; — Allocutions des 9, 11, 25 sept. 1904 ; — Encycl. *Il fermo proposito*, 11 juin 1905 ; — Encycl. *Pieni l'animo*, 28 juillet 1906 ; — Allocut. des 15 nov. 1908 et 17 nov. 1908 ; — Encycl. *Editae saepe*, 26 mai 1910.

Benoît XV : Encycl. *Ad beatissimi*, 1er nov. 1914.

Pie XI : Encycl. *Ubi arcano*, 23 déc. 1922 ; — Allocut. consistoriale du 23 mai 1923 ; — Discours à la Jeunesse Catholique italienne, 21 oct. 1923 ; — Discours au pèlerinage internat. de la Jeunesse Catholique, octobre 1924 ; — Lettre au Card. Gasparri, 24 janv. 1927.

(1) Pie X, Encycl. *E supremi apostolatus*.

(2) Pie XI, Encycl. *Ubi arcano*.

« sidérée... par les fidèles comme un *devoir de la vie chré-*
« *tienne* (1). »

Notons au passage l'expression par laquelle Pie XI définit le caractère de l'apostolat laïque. C'est une « *coopération* à l'apostolat hiérarchique » ; l'obligation de l'apostolat réside primordialement dans le Pape et les évêques, qui ont reçu de Jésus-Christ la mission de travailler au salut des âmes ; ceux-ci s'en acquittent avec l'aide des collaborateurs, que le Sauveur lui-même a désignés, les prêtres auxquels ils confient le ministère.

Le devoir de l'apostolat qui astreint les fidèles découle de la loi de charité mutuelle portée par Notre-Seigneur : « Vous aime-
« rez votre prochain comme vous-même. » Si nous devons vouloir notre salut et nous le procurer par notre conduite, nous sommes obligés de vouloir le salut du prochain et de le lui procurer à l'occasion. La charité nous commande de faire du bien soit à son corps, soit surtout à son âme. Dans le premier cas, c'est la bienfaisance ou aumône corporelle ; dans le second cas, c'est la bienfaisance ou aumône spirituelle, à laquelle se ramène l'apostolat.

Dans quelles conditions le précepte dont nous traitons s'impose-t-il ? Comme « les actes vertueux doivent être déterminés selon les circonstances légitimes (2) », ce précepte s'impose 1° suivant la gravité plus ou moins urgente des besoins spirituels du prochain ; 2° suivant le lien plus ou moins étroit qui nous rattache à nos frères nécessiteux (parenté, union spirituelle, telle qu'elle existe dans les associations religieuses ou confréries, amitié qui nous joint à d'autres personnes, appartenance à une même communauté, paroisse, profession, cité, patrie) ; 3° suivant les ressources spirituelles plus ou moins riches que nous possédons (capacités intellectuelles et morales, instruction générale et surtout religieuse, grâces reçues de Dieu, éducation reçue des parents ou des maîtres, vertus, position sociale, crédit, réputation...) ; car plus on est doué, plus on a reçu, plus on doit donner au prochain par l'apostolat (3).

La charité exige que, même si nous ne faisons aucun bien d'une manière actuelle à quelqu'un, nous soyons du moins

(1) Pie XI, Lettre au Card. Gasparri.
(2) Saint Thomas d'Aquin, *Sum. Theol.*, II^{a} II^{ae}, q. 31, a. 2.
(3) Cf. les éléments de cette doctrine, *S. Theol.*, loc. cit., quest. 31, 32 et 33.

disposés intérieurement à faire du bien à chacun, si le cas se présente. En tout cas, de même qu'un chrétien manque à son devoir en ne faisant jamais l'aumône, il n'est pas non plus en sûreté de conscience s'il néglige habituellement de faire du bien au prochain et s'il se refuse, surtout de nos jours, à concourir par l'apostolat au soulagement des misères spirituelles dont souffrent la plupart de nos contemporains.

L'Église, de tout temps, a eu recours à l'apostolat des fidèles. De par sa mission divine, par suite des lumières qui lui ont été promises par son divin Fondateur, elle est plus apte que personne à apprécier l'étendue des besoins spirituels du prochain, soit d'un peuple, soit de l'humanité et à fixer la part de collaboration que les fidèles doivent lui apporter dans les labeurs de l'apostolat. « C'est à elle qu'est confiée la tâche, sainte entre toutes, d'avertir chacun de son devoir selon les préceptes chrétiens (1). » Or, les derniers Papes nous avertissent à l'envi 1° qu'une grave nécessité commune met en péril dans le monde les biens spirituels de tous, la foi catholique, la liberté et les droits de l'Église, l'éducation chrétienne, par conséquent le salut éternel d'un très grand nombre d'hommes; 2° que, par suite, les fidèles doivent jouer dans l'apostolat un rôle plus important qu'autrefois; « les transformations sociales ont amené ou accru la nécessité de recourir au concours des laïques dans les œuvres d'apostolat (2) ».

***

Quel apostolat le fidèle exercera-t-il? « Il est un bien que « nous pouvons faire à tous, sinon en particulier, du moins en « général; ainsi en est-il lorsque nous prions pour tous, fidè- « les et infidèles (3). » Un autre genre d'apostolat consiste dans le rayonnement de la vie chrétienne du fidèle au sein du milieu familial, professionnel, religieux et social, où il est destiné à vivre. Les Papes ont fortement insisté sur cette forme d'apostolat, que Pie XI appelle « le grand apostolat de votre vie, tou- « jours exposée au grand jour sans ostentation, mais aussi sans « crainte, sans timidité, aux yeux de tous ceux qui verront

(1) Léon XIII, Encycl. *Graves de communi.*
(2) Pie XI, Encycl. *Ubi arcano.*
(3) S. Th., *loc. cit.*, ad 1.

« votre vie chrétienne, catholique, simplement, mais solide-
« ment, généreusement et ouvertement telle (1) ». « Non multa loquimur, sed vivimus », disait saint Cyprien, que cite le Souverain Pontife; nous ne perdons pas de temps à discourir; nous vivons.

Avec l'apostolat de la prière et de l'exemple, il y a celui de la parole et de la propagande et « l'apostolat plus efficace « encore des faits, des œuvres, de la charité individuelle, « domestique, sociale, universelle — cette charité qui ne con-« naît pas de limites et qui se traduit par le dévouement sous « toutes ses formes (2) ». C'est surtout de cet apostolat méthodique dans les œuvres qu'il est question lorsqu'on parle de la collaboration que les laïques peuvent apporter.

Leur concours, pour s'exercer, remplira plusieurs conditions. La condition essentielle et nécessaire est l'intensité de la vie intérieure. On le comprend sans peine, puisque l'apostolat est un acte de la vertu de charité, tout ce qui développe dans l'âme la charité, lecture spirituelle, oraison, retraites, etc..., la sainte communion surtout, aliment de la charité, bref, tout ce qui entretient la vie intérieure favorise excellemment la pratique de l'apostolat. Cependant l'action spéciale qui se dépense dans les œuvres requiert en outre une formation particulière et méthodique; le zèle doit être prudent et éclairé. C'est le cas de rappeler toutes les qualités de la vraie charité selon saint Paul; « la charité est patiente..., etc... » (I Cor. XIII, 4 à 7). Le zèle doit adapter ses procédés à la variété des milieux, des besoins auxquels il veut faire face, des œuvres qu'il entretient. Voilà pourquoi la formation de l'apôtre présente même à certains égards un caractère technique. « La technique du patronage, dit sagement M. F. Veuillot, n'est pas celle du scoutisme; celle d'une caisse mutuelle n'est pas celle d'une école ménagère; celle du journalisme n'est pas celle du sport..., etc... »

II

A cette éducation apostolique c'est principalement le prêtre qui doit présider. Le soin de traiter cette partie capitale et épi-

(1) Pie XI, Discours au pèlerinage internat. de la Jeunesse Catholique.
(2) Ibid.

neuse du problème est confié à Mgr Paulot, qui s'en acquitte avec maîtrise. Nous ne saurions trop louer la compétence, la netteté, la discrétion, l'esprit pratique, l'éloquence même qui se manifestent dans son remarquable rapport. Nous osons espérer que l'Union des Œuvres publiera à part ces pages si denses, si précises et si justes à la fois au point de vue doctrinal. C'est un document que seront heureux d'étudier tous ceux que la question intéresse, et en premier lieu les membres du clergé, désireux de posséder des données exactes en une matière par elle-même assez délicate. Nous en donnons une analyse aussi complète que possible.

Quelle idée le clergé doit-il se faire de la participation des laïques à l'apostolat? Déterminons le *status quaestionis*. D'une part, il s'agit du clergé; on veut le renseigner sur la nécessité et la possibilité de la collaboration des fidèles. Qu'il veuille bien ne pas invoquer ici sa légitime défiance envers le laïcisme, c'est-à-dire envers l'intrusion personnelle des laïques dans la sphère du ministère ecclésiastique exclusivement réservée aux prêtres. S'il y a un laïcisme condamnable, que tout le monde réprouve et dont la consigne est « dominer », il en est un autre, louable, qui a pour devise « servir »; c'est le seul admissible, le seul noble, le seul dont on s'occupe présentement. D'autre part, la coopération à laquelle les fidèles sont invités ne regarde pas seulement l'action catholique en général; on envisage en outre un concours direct et immédiat au ministère sacerdotal.

A la question posée le rapporteur répond : 1° nous posons en principe qu'il faut utiliser la collaboration laïque; 2° cette utilisation, quant à ce qui concerne plus directement les applications pratiques, se fera sous certaines conditions, qui seront indiquées plus loin.

*
* *

1°) Le principe : la collaboration laïque est nécessaire, avantageuse, possible.

Elle est *nécessaire* au prêtre d'abord d'une sorte de nécessité de moyen : telle a été de tout temps, telle est la pensée qui ressort de la pratique continue de l'Église. Considérons-la dans les temps primitifs de son histoire. La division du travail y existe déjà. Nous ne parlons pas seulement de l'élection des diacres et de l'institution des ordres mineurs, auxquels est atta-

ché l'exercice de certaines fonctions; mais de l'admission des fidèles au travail de l'apostolat. Les épîtres de saint Paul, avec les listes qu'elles donnent des collaborateurs de l'apôtre, et où les noms des laïques sont mêlés à ceux des clercs, sont révélatrices à ce point de vue (1). C'est là qu'il les désigne d'une expression qui pourrait fournir une belle définition des apôtres laïcs : « in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos », ils se sont consacrés au service des fidèles (I Cor. XVI, 15).

Du reste, quelle est, aujourd'hui encore, la manière de faire des missionnaires? Pour suppléer à l'insuffisance de leur nombre, ils emploient comme auxiliaires des catéchistes, qui sont de simples chrétiens, spécialement formés pour ce travail. Voici ce que nous apprennent, à ce propos, les dernières statistiques (avril 1927) : sur 8000 missionnaires prêtres, dont 6500 en activité (non compris les membres du clergé indigène et les religieux non prêtres), on compte plus de 65.000 catéchistes, et

(1) Cf. Rom. XVI, où saint Paul énumère ses collaborateurs et ses collaboratrices, par exemple Phœbé, la diaconesse de l'église de Cenchrée; les plus célèbres, « Aquila et Prisca, mes collaborateurs « dans le Christ-Jésus » ; « la très chère Perside, qui a tant travaillé « dans le Seigneur... », etc. Cf. aussi I Cor., XVI, 15 sq ; — Col., IV, 10 sq ; — II Tim., IV, 9 sq. Philé. « Philémon, notre très aimé et notre collaborateur. » — Il faut mentionner également les diaconesses et les veuves : Saint Paul (I Tim. V, 3 sq.) donne de minutieuses prescriptions au sujet de ces dernières en particulier; elles doivent avoir fait leurs preuves dans l'exercice de l'apostolat; il exige, pour qu'elles soient admises dans l'ordre des veuves, qu'elles « aient exercé l'hospitalité, secouru les malheureux, pratiqué tout « l'ensemble des bonnes œuvres ».

« La collaboration à l'apostolat n'est pas une nouveauté ; c'est « l'acceptation d'un devoir que prêchaient déjà les apôtres. Admira- « ble rencontre de notre époque avec les tout premiers jours de « l'Église ! L'invitation que nous faisons aux laïques de nous donner « leur concours, correspond exactement à ce que saint Paul écrivait « quand il recommandait ceux qui « *mecum laboraverunt in evangelio* » « (Phil. IV, 3). Car il est impossible de se méprendre sur la condition « de ces collaborateurs : ce n'étaient pas des prêtres ; non, c'étaient « des femmes : « illas quae mecum laboraverunt ». Voilà bien la « collaboration laïque à l'apostolat qui est elle-même un apostolat « et qui est la substance la plus réelle, la plus solide et la plus sainte « de l'action catholique. » (Pie XI, Disc. au pèlerinage internat. de la Jeunesse Catholique.)

cela pour une population de 12 millions de catholiques; par conséquent, pour un missionnaire, il y a 10 catéchistes, c'est-à-dire 10 apôtres laïques.

Ne nous trouvons-nous pas, en France, pour ne parler que de notre pays, sinon dans une région païenne, du moins dans une région qui se paganise? Comme dans les missions, le labeur abonde et dépasse les possibilités d'un clergé trop rare; d'où la nécessité de recourir, comme à une ressource indispensable, à l'aide des fidèles.

Ce concours est également *nécessaire* « *de praecepto* ». Les documents pontificaux sont clairs à cet égard. Bornons-nous à quelques textes : Pie XI, rappelant sa première encyclique, *Ubi arcano*, affirme : « Nous avons défini l'action catholique la « coopération du laïcat à l'apostolat hiérarchique, et avons « déclaré qu'elle *doit* être considérée par les pasteurs comme « appartenant *nécessairement* à leur ministère (1). » — Pie X parle de même : « Ce n'est nullement notre pensée que dans « cette œuvre si ardue de la rénovation des peuples par le « Christ vous restiez, vous et votre clergé, sans auxiliaires. « Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son « prochain. Ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du « sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se « dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes (2). » — Léon XIII avait déjà fait appel pour notre pays à la collaboration des laïques : « Avant tout, il faut pourvoir à ce que le clergé s'enri- « chisse de plus en plus d'hommes capables... Il faut ensuite « que les laïques d'élite, qui aiment l'Église, notre Mère com- « mune, et qui, par leurs paroles et leurs écrits, peuvent uti- « lement soutenir les droits de la religion catholique, multi- « plient leurs travaux pour sa défense (3). » — Les lois de l'Église ont consacré cet enseignement : « Le curé, pour la « formation religieuse des enfants (donc pour un ministère « essentiellement pastoral), peut et même, s'il est légitimement « empêché, *doit* recourir à l'aide des clercs qui résident sur le « territoire de la paroisse, ou même, s'il est nécessaire, de « pieux laïques, principalement de ceux qui appartiennent à « la pieuse Confrérie de la Doctrine chrétienne ou à toute autre « association similaire érigée dans la paroisse (4). »

(1) Lettre au Cardinal Gasparri.
(2) Pie X. Encycl. *E supremi apostolatus*.
(3) Léon XIII. Encycl. *Nobilissima Gallorum gens*.
(4) Cod. jur. can. Canon 1333.

D'ailleurs, la coopération des laïques procure au prêtre plusieurs *avantages* très appréciables. Elle le décharge d'une partie de sa lourde besogne; — par exemple, de certaines affaires d'ordre temporel ou juridique qui peuvent être confiées à des fidèles; — elle multiplie et élargit son action; cela est vrai surtout du curé, qui a le soin de plusieurs paroisses. Quel concours ne se ménage-t-il pas, lorsqu'il réussit à avoir, dans les villages où il ne réside pas, sa personne de confiance pour visiter les malades et les préparer aux derniers sacrements, pour réunir les enfants, leur apprendre les prières, la lettre du catéchisme, les faire travailler, coudre, jouer..., etc.? Grâce à cet aide, le prêtre évite de plus le surmenage, qui est l'écueil le plus redoutable pour sa vie intérieure. Il conserve intacts ses forces physiques, son calme, son temps nécessaire à l'étude et à la préparation des instructions; il sauvegarde l'essentiel de son sacerdoce et de son ministère; enfin, il évite l'isolement avec ses périls et trouve souvent dans l'ardeur de ses auxiliaires un stimulant à son propre zèle.

Le fidèle, à son tour, recueille de son apostolat de précieux bénéfices. Le premier est sa propre persévérance. C'est une sorte d'axiome parmi les directeurs des œuvres de jeunesse; lorsqu'ils ont pu décider un jeune homme à pratiquer l'apostolat, ils regardent comme presque assurée sa persévérance au milieu des tentations de son âge. L'apostolat, en effet, est pour lui une source de mérites; exercice de la charité, l'apostolat développe et affermit chez lui cette vertu; car « chaque acte de charité mérite une augmentation de charité (1) ». De plus, le chrétien, grâce à son activité, triomphe personnellement du respect humain et contribue à le détruire autour de lui.

Certes on ne se dissimule pas les difficultés auxquelles se heurte le clergé dans l'accomplissement de ce magnifique programme. Quoi qu'il en soit, l'apostolat laïque demeure toujours *possible* dans une certaine mesure, si faible soit-elle. Maintes fois, le curé possède dans sa paroisse un petit noyau de fidèles parmi lesquels il réussira à recruter des collaborateurs, Tertiaires de saint François, Confrères de saint Vincent de Paul, associations, Ligue patriotique des Françaises, Jeunesse catholique, Noël..., etc..., qui peuvent devenir plus ou moins de petites pépinières d'apôtres. Bref, si modestes que

(1) *S. Theol.*, II^{a} II^{ae}, q. 24, a. 6, ad 1.

soient les ressources d'un prêtre sous ce rapport, si déshéritée que soit sa paroisse, il tendra toutes ses énergies de pensée vers ce problème : Quelle est la chose, la petite chose, que je pourrai demander à telle catégorie de fidèles, ou à telle personne pour en recevoir un secours au profit de mon ministère? Une pareille préoccupation est pour lui un devoir.

* * *

2°) Sous QUELLES CONDITIONS s'exercera l'apostolat des laïques? Quels sont les principes qui commandent en cette matière les applications de détail?

Les conditions à réaliser s'imposent soit de la part du clergé, soit de la part des fidèles.

Au clergé appartient la direction de l'apostolat des laïques; il a grâce d'état pour cela et il en porte la responsabilité. La condition essentielle qu'il doit apporter consiste dans la vertu principale de tout chef, la prudence. A lui de bien choisir ses auxiliaires. On ne prend pas le premier venu; on n'accepte pas aveuglément les concours même spontanés. Une sélection est indispensable. « Selecti e populo viri advocantur », suivant le mot de Pie X (1). Par conséquent, le curé arrêtera son choix sur des pacifiques, des sympathiques, des modestes, des convaincus, des soumis, non sur des belliqueux, des antipathiques, des orgueilleux, des tièdes, des indépendants, des inconstants, des découragés. L'élite qu'il groupera sera agissante; il la cultivera non pour elle-même, mais pour le bien des autres; car on ne cherche pas l'élite pour elle-même, mais l'élite pour la masse. N'exigeons pas que le futur apôtre soit universel; personne ne l'est. Étudions ses capacités; demandons à chacun le concours auquel il est apte.

Cette élite ne méritera son nom et n'aura d'influence que dans la mesure où elle sera formée au rôle qu'on lui réserve. D'où la nécessité d'une formation judicieuse, dont le soin revient également au prêtre. Il faudra, dans bien des cas, compléter l'instruction religieuse, aujourd'hui trop souvent insuffisante, des futurs apôtres, les éclairer et les stimuler dans la direction; en somme, leur procurer la préparation spirituelle

(1) Encycl. *Editae saepe*. Pour ce très noble apostolat sont appelés les hommes choisis parmi les laïcs.

et technique dont ils ont besoin, suivant les indications déjà fournies dans le précédent rapport.

Enfin, autre qualité du chef, il saura se faire aider intelligemment. Diriger, ce n'est pas tout faire ; commander, ce n'est pas tout imposer de son fonds. Le chef s'entend à éveiller les initiatives de ses subordonnés, à les respecter, à les encourager ; il ne s'agit pas de comprimer, mais de guider.

— Si la prudence est la qualité primordiale de tout directeur, il semble que les dispositions requises de tout dirigé se ramènent aux trois autres vertus cardinales. Les conditions à exiger des laïques sont la force, la tempérance et la justice. Le prêtre s'appliquera à les cultiver dans l'âme de ses auxiliaires.

La force, d'abord, ou l'esprit de sacrifice. « Ceux-ci (les « hommes choisis parmi les laïcs pour l'apostolat), en accep- « tant cette charge, doivent être prêts à se sacrifier entière- « ment, eux et tout ce qu'ils ont, pour la bonne cause, à « supporter l'envie, la contradiction et aussi l'aversion de beau- « coup, qui paient d'ingratitude les bienfaits, à travailler cha- « cun comme un bon soldat du Christ (II Tim. II, 3), à courir « par la patience au combat offert, en regardant l'auteur et le « consommateur de la foi, Jésus (Hebr. XII, 1, 2) (1). »

Sous l'impulsion de son guide, le chrétien apôtre usera d'un sage esprit de modération soit dans la matière de son apostolat, soit dans sa manière de travailler. Une certaine tempérance est nécessaire tant du côté du chef que du côté de ses collaborateurs. L'action proposée par le premier et acceptée par les seconds se mesurera aux forces physiques de ceux-ci ; à leurs aptitudes morales, à leur degré de ferveur, à la liberté dont ils disposent. Il importe d'accommoder l'instrument à la fonction, au milieu où il agit (ville, campagne, œuvre de jeunesse, œuvre économique ou sociale, confrérie..., etc...) et aux chances de succès. Une semblable réserve modérera les dispositions qu'il convient d'apporter dans l'exercice de l'apostolat : d'où, avant l'action, défiance contre l'emballement, contre les plans grandioses, compliqués ou extravagants ; le charlatanisme s'allie mal avec l'apostolat et il faut savoir commencer avec peu ; pendant l'action, le calme, la résistance au découragement, la persévérance en dépit des insuccès apparents ou des succès qui ne répondent pas de suite aux efforts.

(1) Pie X. Encycl. *Editae saepe.*

En dernier lieu, la collaboration des laïques a besoin d'une règle; l'esprit de justice et de soumission la lui fournira et lui fera rendre à chacun son droit, par conséquent observer l'obéissance envers l'autorité à laquelle elle est due, c'est-à-dire à l'évêque dans le cadre du diocèse, au curé dans celui de la paroisse. Il n'est pas de condition d'apostolat que les Souverains Pontifes aient rappelée avec autant de force que celle-là; et avec raison, car, à notre époque orgueilleuse, l'insubordination est toujours une menace; elle tend à vicier et à rendre infructueux le travail apostolique, qui doit rester foncièrement surnaturel, donc se maintenir dans les limites de l'humilité et de l'obéissance (1).

***

Pour terminer, Mgr Paulot parle brièvement de l'apostolat auquel les clercs peuvent et doivent s'initier. Voici le principe général qu'il énonce à ce propos : évitons de leur demander trop ou trop peu. Le séminaire a pour fin avant tout de leur donner l'éducation spirituelle et théologique, qui les prépare

(1) « Le zèle qui pousse à se départir de l'obéissance due aux pas-« teurs n'est ni pur, ni d'une efficacité utile, ni agréable à Dieu. Ce « que Dieu aime, c'est le bon esprit de ceux qui, sacrifiant leurs « idées personnelles, écoutent les ordres des chefs de l'Église comme « les ordres de Dieu lui-même. » (Léon XIII. Encycl. *Graves de communi.*) — « Toutes les œuvres qui viennent directement en aide au « ministère spirituel et pastoral de l'Église, et qui, par suite, se « proposent une fin religieuse, visant directement le bien des âmes, « doivent dans tous leurs détails être subordonnées à l'autorité de « l'Église et, partant, également à l'autorité des évêques... Mais, « même les autres œuvres, qui sont principalement fondées pour « restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civilisation chré-« tienne et qui constituent l'action catholique, ne peuvent nullement « se concevoir indépendantes du conseil et de la haute direction de « l'autorité ecclésiastique, d'autant plus d'ailleurs qu'elles doivent « toutes se conformer aux principes de la doctrine et de la morale « chrétienne, il est bien moins possible encore de les concevoir en « opposition plus ou moins ouverte avec cette même autorité. » (Pie X, Encycl. *Il fermo proposito.* — Même doctrine dans son Encycl. *E supremi Apostolatus*, dans son *Motu proprio* du 18 déc. 1905. — Item Benoît XV, Encycl. *Ad beatissimi*, Lettre « *Intellexímus* » aux évêques de Vénétie (14 juin 1920); et Pie XI, Encycl. *Ubi arcano.*)

au ministère sacerdotal. Rien ne doit compromettre ce travail essentiel. C'est pourquoi il ne convient pas qu'ils se jettent avec excès dans les œuvres. Cependant, par analogie avec les prescriptions du Décret de la S. Congrégation des Séminaires touchant la formation catéchistique des futurs prêtres, la pratique d'un certain apostolat est recommandable, car elle leur servira d'école de formation. C'est surtout pendant les vacances et pendant le service militaire qu'ils auront la facilité de s'y consacrer en apportant leur concours, sous la direction du clergé évidemment, aux catéchismes, aux patronages, aux colonies de vacances, aux œuvres militaires, à l'apostolat auprès des soldats.

(*A suivre.*)

J. Heintz.

Pour la lecture spirituelle

L'amitié avec Dieu.

Nous avons plaisir à rapprocher sous la même rubrique et à signaler en même temps les deux beaux ouvrages de spiritualité que voici : le nouveau livre du R. P. Noble sur *l'Amitié avec Dieu*, et la nouvelle édition du livre du R. P. Joret sur *la Contemplation mystique* (1). Ces deux volumes n'appartiennent pas seulement d'une manière matérielle à la même collection dominicaine; il est aisé de remarquer qu'ils procèdent formellement de la même inspiration. Le premier porte en sous-titre : Essai sur la vie spirituelle d'après saint Thomas d'Aquin. Et le second pareillement expose en quoi consiste d'après saint Thomas d'Aquin la contemplation mystique.

Pour saint Thomas toute la vie spirituelle consiste principalement et se résume finalement dans la charité, et la charité, c'est à proprement parler une certaine amitié véritable de l'homme à Dieu. Telle est, on peut le dire, la pensée majeure qui commande toute la doctrine du saint Docteur en matière de perfection chrétienne et de spiritualité. Cette pensée, bien entendu, n'est point une innovation puisqu'elle ne fait que traduire les déclarations les plus éclatantes de tout le Nouveau Testament et même de l'Ancien. Mais le mérite de saint Thomas est d'en avoir saisi la merveilleuse portée. Vraisemblablement il est même le premier qui se soit imposé comme une définition de la charité la notion de l'amitié et qui ait fait de l'amitié l'explication théologique de la charité. Appuyé sur les paroles de la sainte Écriture, il a eu la hardiesse de chercher dans l'amitié humaine, telle notamment que la lui expliquait

(1) H.-D. Noble, O. P., *L'amitié avec Dieu*, Essai sur la Vie spirituelle d'après S. Thomas d'Aquin; 1 vol. in-12, VII-328 pp. — F.-D. Joret, O. P., *La Contemplation mystique* d'après S. Thomas d'Aquin; 1 vol. in-12, VIII-312 pp. — Les deux vol chez Desclée, 1927, Lille-Paris-Bruges.

son vieux maître le philosophe Aristote, la plus juste formule de la divine charité. Et, partant de là, il a été logique jusqu'au bout, en faisant de la vie spirituelle dans la charité une amitié vécue avec le bon Dieu.

C'est cette simple et profonde logique que le R. P. Noble s'est efforcé de ressaisir à travers les différents traités de saint Thomas touchant à la vie intérieure et dont il s'applique à nous donner un exposé limpide. Il commence par rappeler ce que c'est que l'amitié et dans quelles conditions une amitié est possible avec Dieu. Il dit comment même ici-bas nous pouvons aimer Dieu sans le voir, comment Dieu qui est charité ne cherche qu'à promouvoir cette amitié, comment le Christ en est parmi nous le restaurateur et la cause permanente, et comment enfin ce grand amour d'amitié, s'il se tempère d'une certaine crainte, la rend inévitablement de moins en moins servile et de plus en plus filiale. Il est bien clair qu'une pareille amitié, si elle s'installe réellement dans une existence et qu'elle y atteigne un certain degré de ferveur, tend à l'envahir et à l'accaparer tout entière. Suivant en ceci encore les exigences propres à l'amitié, elle aspire à l'union, l'union à Dieu telle qu'elle peut se réaliser dès à présent par une application toujours plus grande de l'intelligence et de la volonté. L'amitié avec Dieu suscite donc dans l'esprit un vif désir de penser à lui et de pénétrer son mystère et dans la volonté une forte inclination à vouloir tout ce qu'il veut et à mettre toute la vie à son service. Puis, souveraine comme elle est, cette amitié se subordonne, pénètre et régit, pour les surélever, toutes nos autres affections.

Ce qui sort, on peut dire tout naturellement, de la charité, c'est tout ensemble la vie contemplative et la vie active. Un remarquable chapitre découvre cette source commune des deux vies. La même amitié en effet qui pousse l'âme à s'occuper intimement du Dieu aimé l'incline aussi à se perfectionner et à se dépenser pour lui. Du côté de la contemplation, la charité met en œuvre, en les vivifiant, les autres vertus théologales, la foi et l'espérance; elle alimente cette fervente curiosité de connaître Dieu qui normalement s'oriente vers la connaissance mystique, celle que le R. P. Joret appelle la contemplation mystique, terme habituel et fond permanent de la vie d'oraison. A ce point de perfection, l'amitié avec Dieu reçoit le précieux renfort des grands dons d'intelligence, de science et de

sagesse. Dans le sens de l'action, la charité est possible par un besoin de perfection morale et de dévouement aux œuvres extérieures : de ce côté elle se sert des vertus morales qu'elle dirige et transforme ; aidée en cette manière par les autres dons du Saint-Esprit, la charité devient effectivement la mère de toutes les vertus et parvient à faire de tous nos actes autant d'actes d'amour de Dieu. Enfin, couronnement de tout, dans la contemplation comme dans l'action c'est la charité qui est la condition et la mesure du mérite. Le R. P. Noble insère à cet endroit une belle étude sur le mérite, où il fait voir d'une manière très originale que le mérite n'est pas autre chose, logiquement, que la juste récompense de l'amitié. Là-dessus, achevant comme il convient le tableau de l'amitié avec Dieu, les derniers chapitres nous dépeignent quelques-uns de ses plus grands effets spirituels, si parfaits déjà qu'ils sont à la fois de la terre et du ciel : c'est l'extase, c'est la paix, et c'est la joie de la charité.

Telle est dans ses grandes lignes la doctrine exposée dans le livre du R. P. Noble. Celui du R. P. Joret est déjà connu du public : nous n'avons pas à en faire le résumé. Indiquons toutefois la liaison des deux livres et la profonde unité de la doctrine. Ce que le P. Joret développe en son ouvrage, c'est tout le côté contemplatif de l'amitié avec Dieu. Et ce qu'il met bien en lumière, lui aussi, c'est que la contemplation mystique, autrement dit, la véritable vie d'oraison dépend essentiellement de la présence de l'Hôte divin et de son action toute amicale dans l'âme et qu'elle consiste fondamentalement dans un état plus passif qu'actif d'abandon et d'amitié sous l'inspiration du Saint-Esprit. Il y aura certainement grand profit, pour quiconque est un peu soucieux d'approfondir sa vie intérieure, à lire et à méditer l'un après l'autre ces deux traités de spiritualité.

Le public sait désormais que le travail du R. P. Joret se caractérise par une heureuse alliance de la doctrine de saint Thomas et de l'expérience des grands mystiques, d'où il résulte que cette expérience est perpétuellement expliquée et contrôlée et que d'autre part la pensée du grand Docteur gagne en animation et en chaleur rayonnante par les belles citations qui l'illustrent sans cesse sans lui rien enlever de sa rigueur. Comme adaptation, la seconde édition est en progrès sur la

première : des expressions moins claires, des termes encore trop savants ont été remplacés en maints endroits. Pour l'approfondissement et pour l'éclaircissement de la doctrine elle-même, plusieurs pages ont été transformées, surtout dans le chapitre sur l'ascension de l'âme vers la contemplation mystique, où la question de l'appel à cette contemplation se trouve traitée avec plus d'ampleur et aussi avec toutes les nuances désirables. Enfin un index analytique vient heureusement compléter l'ouvrage et permet de le consulter aisément sur les questions importantes.

Bref, on peut dire, à juste titre de ces deux auteurs, ce que le chroniqueur de théologie mystique à *L'Ami du Clergé* écrivait de l'un d'eux : « Ils intéressent, ils captivent et l'on constate après coup que sur leur conduite on a étudié sérieusement et pieusement toutes les questions, même les plus ardues, qui intéressent les âmes intérieures ». Avec cet avantage, pour finir, que les choses sont dans leur ordre, en une belle synthèse organisée d'après les principes thomistes.

R. Bernard.

Vie cistercienne (1)

Les religieuses cisterciennes de Bonneval (diocèse de Rodez) ont publié une intéressante brochure donnant sur l'Ordre de Cîteaux, son origine, ses développements, ses épreuves, sa situation actuelle, son esprit, des détails souvent ignorés du public. Une place toute particulière y est faite à la trappe de Bonneval où soixante moniales célèbrent nuit et jour l'office solennel et s'immolent pour le salut des âmes.

Dieu et ses infinies perfections (2)

Mgr l'évêque d'Autun loue à juste titre l'ouvrage d'un de ses curés qui a voulu faire œuvre utile pour les foyers chrétiens en faisant mieux connaître *Dieu et ses infinies perfections*.

(1) *La vie cistercienne*, Préface de Mgr l'archevêque d'Auch. Franco : 2 fr. 15. S'adresser à la R. Mère Prieure de Bonneval par Le Cayrol, Aveyron. La vente de ce volume doit servir à la restauration du monastère.

(2) *Dieu et ses infinies perfections, d'après la sainte Écriture, les Doc-*

L'auteur, du reste, a compris la belle tâche qu'il avait assumée en publiant « cet excellent livre », qui, assure-t-il, « peut avantageusement tenir lieu de beaucoup d'autres ». Ce travail suppose la lecture d'un grand nombre d'auteurs.

Les citations nombreuses et les multiples passages de la sainte Écriture mettent en lumière la doctrine exposée.

L'auteur a écrit cet ouvrage avec foi et amour, il y a mis toute son âme. Félicitons-le d'avoir ainsi utilisé ses loisirs, ils sont trop rares ceux de ses confrères qui ont le temps d'écrire. Une remarque : on aimerait avoir les références précises des textes cités.

Mère de Kertanguy (1)

L'œuvre des retraites fermées prend aujourd'hui une place de plus en plus importante dans la vie chrétienne. Les « Dames de la Retraite » se vouent spécialement à cet apostolat. Fruit des missions prêchées par les grands apôtres du XVII[e] siècle, particulièrement dans l'Ouest de la France, les « Retraites » furent fondées dans différentes villes de Bretagne à cette même époque. Les religieuses qui assuraient la tenue de ces pieux exercices n'avaient pas toujours les vœux de religion, mais une simple consécration. La Retraite de Quimper restaurée dès 1805 sous forme d'association sans vœux devait être le berceau de deux congrégations religieuses : la Retraite d'Angers et les Filles de la Sainte Vierge, ces dernières reprenant la tradition de la Retraite de Vannes. La Mère de Kertanguy en fut la restauratrice après avoir été, durant vingt années, mêlée à toutes les difficultés de la Retraite de Quimper renaissant et essaimant.

Née à Saint-Pol-de-Léon, le 26 avril 1796, Jeanne de Kertanguy entrait à Quimperlé au noviciat de la Retraite de Quimper en 1818. Mgr du Bois de la Villerabel retrace son action dans cette association où elle fut maîtresse des novices, fondatrice de nouvelles maisons et de pensionnats, supérieure générale

teurs de l'Église et les Saints. 1 vol. in-8 de XII-310 pages. Imprimerie-librairie Saint-Alphonse, Esschen (Belgique); librairie A. Giraudon, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

(1) *Mère de Kertanguy (1796-1870)* par S. G. Mgr A. du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen. 1 vol. in-8 écu (726 pages). 32 fr.; franco 35 fr. Beauchesne, éditeur, Paris.

enfin. Elle manifeste une grande activité, en même temps qu'une sûreté de jugement et une persévérance inlassable vers le but à réaliser. Mère de Kertanguy fut en relation avec d'éminents religieux, entre autres Jean-Marie de La Mennais. L'auteur montre leur influence sur celle qu'il a entrepris de nous révéler. Noble et attachante figure, Mère de Kertanguy est la femme forte qui ne se laisse arrêter par aucune difficulté, lutte avec courage contre les adversités et triomphe par sa fermeté et sa douceur. Ses instructions à ses religieuses étaient empreintes d'un grand esprit surnaturel et exposées avec un charme prenant. Les vœux de religion sont la cause de la scission dans la Retraite de Quimper; Mère de Kertanguy organise et développe sa nouvelle congrégation. Pendant plus de trente années elle y manifestera toutes ses brillantes qualités.

De-ci de-là Mgr de la Villerabel retrace les lieux où a vécu son héroïne; d'un coup de pinceau remarquable il brosse un paysage qui vit autant que ses personnages, parmi lesquels les vieilles familles de Bretagne retrouveront quelqu'un des leurs. Au début cependant on est dérouté par les mille événements qui s'enchaînent; les souvenirs d'un passé plus lointain se mêlant aux faits de l'époque, les figurants apparaissent à tout moment; mais au fur et à mesure que l'action se déroule, que la lecture s'avance, chacun prend sa place, tout s'harmonise et, arrivé au terme de l'ouvrage, on en domine l'ensemble. C'est alors qu'il faut relire la préface, remarquable résumé de tout le livre.

S. Bézine.

Une histoire de l'Enfant-Dieu (1)

Ne nous mettons pas en retard pour signaler à nos lecteurs un livre qui doit leur plaire. L'histoire de l'Enfant Jésus semblera sans doute à beaucoup d'entre eux une « réussite » quasi parfaite. Destinée aux enfants, dit l'auteur; aux adolescents, plutôt : ils joignent la finesse ingénue de l'observation qui s'éveille, à la simplicité du cœur. Pour goûter pareil livre, il faut avoir acquis ou gardé tout cela.

Travailler en vue de telles âmes, accueillantes mais... impi-

(1) *Histoire de l'Enfant Jésus*, par Renée Zeller, Art Catholique, 1927.

toyables, c'était un stimulant et c'était un écueil. L'enfant est si *vrai*! Son œil limpide n'a pas peur des plus grands mystères, seulement on devra les lui présenter à la fois dans leur pureté et dans leur force, bannir du récit toute surcharge vaine, toute ornementation puérile, tout ce que nous appelons mièvrerie et qui n'édifie pas les simples. Et s'il s'agit de traduire l'Évangile, plus encore, de marquer les contours des scènes de l'Enfance, il y faudra tant de fraîcheur et de sobriété, et, pour fixer en marge des faits certains quelques détails de la légende, tant d'abnégation discrète!...

Ce n'est point que Mlle Zeller l'ignore — et elle a fait ses preuves, déjà. Sa méthode nous paraît la seule que l'on puisse louer franchement. L'Évangile est la trame solide, toujours respectée, toujours attentivement suivie. Sur elle, avec les apocryphes, on brode ici ou là un point de couleur vive, un de ces traits gracieux qui donnent du charme même à l'histoire sainte, sans lui ravir sa dignité. D'ailleurs, point d'excès en ce sens. Au chapitre de l' « exil », la vie en Égypte est bien un peu audacieusement reconstituée, mais la plume est délicate et l'imagination, quand elle entre en scène, parle modestement la langue de la foi.

Admettons que de temps en temps l'auteur s'est attardé non plus au tableau mais au cadre. C'est peut-être faute vénielle, et l'enfant, moins saisi, tournera la page d'un doigt résolu. Les grands lecteurs feront-ils de même?... Car le livre doit atteindre les « âmes simples » de tout âge, celles que Benoît XV, exaltant naguère leur patronne, sainte Thérèse de Lisieux, louait d'avoir préservé en eux « l'esprit d'enfance ». Pour celles-là, pour les engager à profiter du bien qu'on leur offre dans un écrin de choix, nous voulons citer deux petits passages. Voici la Présentation : « Comme la Sainte Famille pénètre sous les hauts portiques du Temple, un vieillard vénérable, déjà blanchi et courbé par les ans, s'avance vers elle, regardant attentivement l'Enfant que Marie tient en ses bras... Son cœur s'émeut à la vue du petit enfant si beau dont le visage rayonne contre le cœur de sa mère, et soudain l'Esprit-Saint murmure à son oreille : C'est Lui! Le vieillard reconnaît son Dieu. Ses bras qui tremblent se tendent avec un respectueux amour vers Jésus qui sourit, et la Vierge bénigne et douce, lui confie son petit enfant... » Et la fin : « Tandis qu'il remettait Jésus dans les bras de Marie, son regard s'arrêta longuement sur la Vierge

si jeune et gracieuse, et soudain s'attristant il lui dit : Le glaive de la douleur transpercera votre âme... Marie ne frémit point en entendant ces paroles, mais soumise à la volonté divine, elle répéta dans son âme : Voici la servante du Seigneur. » Et voici le pèlerinage au Temple, lorsqu'il eut ses douze ans : « Le printemps fleurissait déjà tous les chemins quand les pieux Galiléens se mirent en route dans la direction de Jérusalem. Les hommes et les femmes marchaient par groupes séparés; quant aux enfants, ils allaient tantôt avec les uns, tantôt avec les autres... Pendant les longues marches du jour les pèlerins berçaient leur fatigue au chant des psaumes et des cantiques. L'Enfant-Dieu mêlait alors sa voix fraîche aux rudes accents des Galiléens et répétait après eux : Comme le cerf soupire après les sources d'eau vive, ainsi mon âme soupire après toi, ô Dieu !... »

Ami lecteur, voyez-vous dans la douceur du récit la discrétion du Commentaire? En demandez-vous davantage?

fr. J. de Vathaire.

Sainte Chantal (1)

Malgré tout ce qu'on a écrit sur sainte Chantal, il demeure dans quelques esprits des préjugés à son endroit. On entend dire encore parfois qu'elle était une mère sans entrailles. La lecture de ce livre suffirait à dissiper de pareilles aberrations et à obtenir, pour la chère et charmante sainte, l'affectueuse admiration qu'elle mérite.

Nous la trouvons ici replacée dans son cadre. Nous faisons, ou refaisons (car c'est un livre où nous tous, Bourguignons, trouverons nos délices), le pèlerinage des lieux qu'elle a habités : Dijon, Bourbilly, Monthelon, Annecy et même le donjon de Vauthiau, et les ruines de Chazeu, et Notre-Dame d'Étang, où elle n'a que passé.

Le grand mérite de l'œuvre de M. du Jeu est d'être vivante : elle est, par conséquent, infiniment pressante. Elle est, aussi, pleine d'enseignements, et pour tout le monde, puisqu'elle

(1) Jeu (Vte E. du), *Madame de Chantal, sa vie dans le monde et sa vie religieuse*, 1 vol. in-18, Perrin, Paris, 1927.

nous présente une femme du monde et une supérieure de religieuses également parfaite dans ses deux vocations.

Aux détracteurs de la sainte, s'il en est encore, nous conseillons de lire (p. 161) la lettre dans laquelle elle parle à sa fille Françoise, des robes qu'elle va lui faire faire pour épouser M. de Toulonjon : « Il veut, écrit-elle, que vous envoyiez ici un canevas (un patron), faites-le... Nous vous ferons faire un habit selon la mode qui court et des étoffes qui se portent maintenant. » Dira-t-on que cette femme n'était point mère?

Qu'on relise surtout (p. 76) la scène, trop souvent mal comprise et mal racontée, où la sainte, quittant la maison paternelle pour « s'aller faire religieuse hors de France », passa sur le corps de son fils. Si quelqu'un est un peu dur, dans cet incident, n'est-ce pas plutôt le prêtre qui reproche à une mère, dans un moment pareil, et ses larmes et une seconde d'hésitation?

Nous souhaitons au volume exquis de M. du Jeu le succès auquel il a droit, succès de charme littéraire, de reconstitution historique et surtout d'édification profonde et fructueuse.

M. C. de Ganay.

Saint Pierre (1)

Que l'on a donc été bien inspiré de donner au *Saint Pierre* de Mme Colette Yver l'une des premières places dans la nouvelle collection « Les Grands Cœurs »! L'auteur nous le montre si vrai, si *nature*, avec ses qualités et ses défauts, que ses traits se fixent dans l'imagination, avec leurs moindres détails, comme une photographie inaltérable.

Ce brave Simon! il ne semblait pas destiné à devenir un saint. Tantôt indolent et rêveur, tantôt d'une activité affairée, toujours enthousiaste, serviable et trop pressé, type accompli du « gaffeur » animé des meilleures intentions, voilà le Simon nature.

Mais voici le Messie qui paraît, et, peu à peu, par avances et

(1) Colette Yver, *Saint Pierre*, Collection « Les Grands Cœurs », librairie Flammarion, Paris, 1927.

reculs, l'œuvre de la grâce s'accomplit. Ce n'est plus le Simon nature, c'est le Pierre, chef des apôtres, premier pape, transformé par sa vocation, perdant ses défauts, gardant ses qualités, élargissant et surnaturalisant son cœur au contact de celui de son Maître. C'est toute l'histoire de ce que la grâce peut faire.

Ce petit volume, écrit à ravir, rempli d'aperçus ingénieux et nouveaux, est certainement à lire... et à relire.

M. C. G.

Fr. Joseph de Palerme (1)

Fils d'une riche famille de Sicile, profondément chrétienne, Vincent Diliberto, de caractère dissipé, querelleur, se laisse entraîner au mal par les mauvais camarades qu'il rencontre dans les écoles laïques. Espiègle et paresseux, il ne garde que son bon cœur. Sa piété devient toute extérieure. N'a-t-il pas même perdu la foi à l'âge de quatorze ans? Il critique la religion et s'en moque.

Soumis aux plus dures épreuves dans un collège catholique où son père l'a placé pour essayer de le ramener au bien, la grâce fait son œuvre. A l'âge de quinze ans, il se convertit. Nature tout d'une pièce, il ira dans le bien à l'extrême comme il a été dans le mal. Bientôt il devient pour tous un modèle; au séminaire où il va entrer, il laissera la réputation d'un saint. Mais l'appel de Dieu est plus pressant, il sera religieux. Il entre chez les Capucins et reçoit le nom de Frère Joseph. Dieu a mûri cet enfant dans les épreuves, sa santé est ébranlée par de rudes pénitences, mais il est déjà parvenu à la pratique héroïque des vertus, il est appelé au ciel durant son noviciat à l'âge de vingt-deux ans. Figure attachante, on lit ce livre avec plaisir; c'est un modèle pour les jeunes gens.

S. Bézine.

(1) *Un converti de quinze ans, Fr. Joseph de Palerme, novice capucin (1864-1886)*, par le P. Robert d'Apprieu. 1 vol. in-12, 320 pages, franco 10 fr. Librairie St-François, 4, rue Cassette, Paris.

Mère Marie de Jésus (1)

Mère Marie de Jésus, fondatrice des Dominicaines de Cette, fut une âme embrasée de l'amour de Dieu, élevée à un haut degré de vie spirituelle. Une pléiade d'âmes généreuses l'entoura. Il fait bon vivre au contact de ces saintes âmes. Les extraits des lettres de la vénérable Mère sont particulièrement suggestifs.

S. Bézine.

(1) *Historique de la fondation dominicaine de Cette (1856-1903)* par le Chanoine Irénée Mauri. 1 vol. in-8 de 460 pages, 12 fr. Ed. Privat, éditeur, Toulouse.

Avec la permission des Supérieurs.
Imprimatur : † Augustinus, episc. Forojul.

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin. — Ligugé (Vienne).